

Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ

2014-2020

Fonds européen de développement régional
Fonds social européen
Initiative pour l'emploi des jeunes

Approuvé par la Commission européenne

Table des matières

STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EN MATIERE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET A LA REALISATION DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	7
A. Une région paradoxale, marquée par de forts contrastes économiques, démographiques et territoriaux	9
B. Une région au défi de sa transition économique	12
C. Une région qui veut se saisir du numérique pour une attractivité renouvelée	15
D. Une région au profil énergétique et environnemental particulier.....	16
E. Une région au défi de l'élévation du niveau de ses compétences et qualifications	21
Justification des choix	27
Justification de l'allocation financière.....	32
MAQUETTE FINANCIERE.....	35
AXE 1 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES.....	43
OS 1.1 Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3.....	46
OS 1.2 Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants	52
OS 1.3 Augmenter le nombre d'entreprises	57
OS 1.4 Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable.....	61
AXE 2 RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	65
OS 2.1 Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique	67
OS 2.2 Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne.....	72
AXE 3 SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE	75
OS 3.1 Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants	77
OS 3.2 Réduire la consommation énergétique des bâtiments.....	81
AXE 4 PRESERVER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS	85
OS 4.1 Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations.....	88
OS 4.2 Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques.....	91
AXE 5 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES URBAINS	95

OS 5.1 Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)	98
OS 5.2 Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier	101
OS 5.3 Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	105
AXE 6 DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LES QUALIFICATIONS	109
OS 6.1 Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation	111
OS 6.2 Accroître le niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi	113
OS 6.3 Accroître la qualité du système de formation et d'orientation	115
INNOVATION SOCIALE	117
COOPÉRATION TRANSNATIONALE	118
CONTRIBUTION DE L'AXE FSE AUX OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT)	118
AXE 7 INTEGRER LES JEUNES SANS EMPLOI, QUI NE SUIVENT NI ETUDES NI FORMATION, DANS LE MARCHE DU TRAVAIL	121
OS 7.1 Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation	123
AXE 8 METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ADAPTEE AU PROGRAMME FEDER	127
OS 8.1 Mettre en place un système de gestion des fonds efficient	129
OS 8.2 Assurer l'information et la communication autour du programme FEDER	131
AXE 9 METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ADAPTEE AU PROGRAMME FSE	133
OS 9.1 Mettre en place un système de gestion des fonds efficient	135
OS 9.2 Assurer l'information et la communication autour du programme FSE et l'accompagnement des porteurs de projets	137
LES INDICATEURS DE RESULTAT, DE REALISATION ET LE CADRE DE PERFORMANCE	139
FEDER : Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique	141
FEDER : Indicateurs de réalisation communs et spécifiques, par priorité d'investissement	144
FSE : Indicateurs de résultat communs et spécifiques, par priorité d'investissement	148
FSE : Indicateurs de réalisation communs et spécifiques, par priorité d'investissement	149
IEJ : Indicateurs de résultat et spécifiques - année de référence = 2013	150
IEJ : Indicateurs de réalisation communs et spécifiques (par priorité d'investissement)	151
Cadre de performance des axes prioritaires par fonds	152
Assistance technique : indicateurs de réalisation par axe prioritaire	155
Tableau des valeurs cible des indicateurs	156

APPROCHE TERRITORIALE INTEGREE.....	163
Les actions intégrées de développement urbain durable	165
Les modalités des actions interrégionales et transnationales, avec dans le programme opérationnel, des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre.....	167
BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHEES PAR LA PAUVRETE OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACES DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE	169
La pauvreté en Champagne-Ardenne	171
Stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale et, le cas échéant, contribution à l'approche intégrée définie dans l'accord de partenariat.....	173
AUTORITES ET ORGANISMES CHARGES DE LA GESTION, DU CONTROLE ET DE L'AUDIT, ET ROLES DES PARTENAIRES CONCERNES	175
Autorités et organismes compétents	177
PARTICIPATION DES PARTENAIRES CONCERNES.....	179
COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER, LE FEAMP ET D'AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UNION OU NATIONAUX, AINSI QU'AVEC LA BEI	187
1. Coordination avec les autres fonds ESI.....	189
2. Coordination avec les autres instruments de l'Union européenne.....	192
3. Coordination avec les instruments nationaux pertinents.....	193
4. Coordination avec la Banque Européenne d'Investissement.....	194
REDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE DES BENEFICIAIRES	195
PRINCIPES HORIZONTAUX	199
Développement durable.....	201
Égalité des chances et non-discrimination.....	202
Égalité entre les hommes et les femmes	203
LE PARTENARIAT	205
ANNEXES.....	209
Annexe 1 : tableau de bord de l'innovation	211
Annexe 2 Stratégie de spécialisation intelligente	235

Liste des illustrations

Carte 1 : zones couvertes par l'initiative privée	67
Carte 2 : zones d'intérêt économique des Ardennes	68
Carte 3 : zones d'intérêt économique de l'Aube	68
Carte 4 : zones d'intérêt économique de la Marne	69
Carte 5 : zones d'intérêt économique de Haute-Marne	69
Carte 6 : risques d'inondation.....	89
Graphique 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES)	17
Graphique 2 : évolution du nombre de demandeurs d'emploi auprès de pôle emploi en Champagne-Ardenne	23
Tableau 1 : orientations de l'Union européenne.....	9
Tableau 2 : demandeurs d'emploi.....	23
Tableau 3 : justification des choix d'objectifs thématiques.....	27
Tableau 4 : ventilation détaillée des fonds FEDER, FSE et IEJ	37
Tableau 5 : plan de financement	40
Tableau 6 : enveloppe financière envisagée pour chacun des Fonds et montants pour la réserve de performance (RP).....	40
Tableau 7 : initiative pour l'emploi des jeunes - dotations spécifiques au FSE et à l'IEJ	41
Tableau 8 : ventilation du plan de financement par axe prioritaire, fonds, catégorie de région et objectif thématique	41
Tableau 9 : ventilation par axe.....	42
Tableau 10 : ventilation par objectif thématique	42
Tableau 11 : les 34 quartiers sensibles retenus dans le cadre de la nouvelle politique de la ville (en attente de confirmation)	105
Tableau 12 : vision synthétique de l'axe urbain	166
Tableau 13 : actions intégrées en faveur du développement urbain durable - montants indicatifs du soutien du FEDER et du FSE.....	167
Tableau 14 : taux de pauvreté de la population	171
Tableau 15 : actions pour répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté des groupes / cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale.....	174
Tableau 16 : Autorités et organismes compétents	177
Tableau 17 : ligne de partage et de complémentarité entre les Fonds ESI	189

**STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU
PROGRAMME OPERATIONNEL A LA
STRATEGIE DE L'UNION EN
MATIERE DE CROISSANCE
INTELLIGENTE, DURABLE ET
INCLUSIVE ET A LA REALISATION DE
LA COHESION ECONOMIQUE,
SOCIALE ET TERRITORIALE**

A. Une région paradoxale, marquée par de forts contrastes économiques, démographiques et territoriaux

La stratégie Europe 2020 vise à surmonter la crise que traverse l'Europe depuis 2008 et, au-delà, à encourager l'émergence d'un modèle européen de croissance renouvelée, plus intelligent, durable et inclusif. Pour la période 2014-2020, le programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ de la région Champagne-Ardenne s'inscrit donc au service de cette stratégie Europe 2020, pour atteindre une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale.

Dans le cadre de l'élaboration des documents de programmation, le diagnostic territorial stratégique et l'ensemble de la démarche de concertation ont permis de recenser les enjeux prioritaires du territoire de la Champagne-Ardenne au regard des orientations de l'Union européenne à l'horizon 2020 (cf. Tableau 1 page 9).

Tableau 1 : orientations de l'Union européenne

Domaine	Cible UE à l'horizon 2020	Cible France à l'horizon 2020	Donnée France	Cible Champagne-Ardenne à l'horizon 2020	Donnée Champagne-Ardenne	Ecart (points) / à la cible française	Classement actuel Champagne-Ardenne / 22 régions françaises
Emploi	75% des 20-64 ans	75%	69,1% (2011)	72%	66,7% (2011) 67,5% (DATAR 2009)	- 3%	14ème (2011) 16ème (DATAR 2009)
Recherche et développement	3% du PIB	3%	2,3% (2010)	0,85 %	0,7% (DATAR 2010)	-1,6%	21/21 (2010)
Environnement	Réduction des GES de 20% par rapport à 1990	-14% en 2020 hors ETS par rapport à 2005	7% (2010 par rapport à 2005)	-20% en 2020 par rapport à 2005	+ 1,2% (2008 par rapport à 2005) (Observatoire des GES)	Sans objet ¹	Sans objet
	20% des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	23%	12,8% (2010)	34% ²	20,5% (DATAR 2010)	Sans objet	9/22
	+20% d'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale	155 Mtep (2010)	3,5 Mtep (PCAER)	4,2 Mtep (BDD EIDER 2009)	Sans objet	Sans objet
	Intensité énergétique				135 tep/M€		18/22
Education	Moins de 10% de décrocheurs scolaires	9,5%	12% (2010)	10 %	13,7% (DATAR 2009)	-0,5%	18/22
	Au moins 40% de diplômés de l'enseignement supérieur	50%	43,4% (2001)	42 %	34,3% (DATAR 2009)	-8%	20ème/22
Lutte contre la pauvreté et l'inclusion	Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	-1/3 entre 2006 et 2012, puis réévaluation -1,6 million = 9,6 millions	11963 (2011) 11,2 millions	174 000 soit 13 % (à population constante)	206 000 soit 15,4% (DATAR 2010)		18/22

A. UNE REGION PARADOXALE, MARQUEE PAR DE FORTS CONTRASTES ECONOMIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIAUX

La région Champagne-Ardenne s'enorgueillit d'accueillir dans son patronyme la référence à un vin prestigieux, connu dans le monde entier : le champagne. Alors que la surface plantée en vignoble ne représente que 1,3 % de la superficie totale de la région, la richesse induite par la commercialisation des 349 millions de bouteilles produites en

2013 (source : Comité interprofessionnel du vin de Champagne, janvier 2014¹ donne une image déformée de la réalité de la situation économique de la Champagne-Ardenne. Grâce au champagne, qui représente à lui seul 4,3 des 37 milliards d'euros du PIB régional, la région se place au 6ème rang des régions françaises avec un PIB par habitant de 27 813 € en 2012 (Source : INSEE 2012)² . Grâce au champagne, l'agriculture y représente un poids de 7,8 % de la valeur ajoutée régionale soit 5,2 points de plus que le niveau national. La région a dégagé en 2013 un excédent commercial total de 2,779 milliards d'euros (source : Direction régionale des Douanes, janvier 2014).

N.B. : les productions agricoles et forestières ne sont pas intégrées dans ce programme opérationnel car elles relèvent naturellement du Programme de développement rural (PDR). Néanmoins, la production de biomasse est directement en amont de la thématique de la bioraffinerie, un des 3 domaines intégrateurs d'innovation stratégique de notre S3, traité notamment dans les objectifs thématiques 1 et 3.

Cette place particulière de la région au tableau d'honneur du PIB doit être rapportée à d'autres indicateurs qui illustrent le rang paradoxal de la région parmi les autres régions françaises :

- Elle se situe au 12ème rang français au regard de sa superficie (de 25 606 km², soit 4,7 % du territoire métropolitain), au 19ème rang au regard de sa population (1 335 923 habitants en 2013, soit 2,1 % de la population nationale), au 18ème rang au regard de sa densité de population (52 habitants au km², soit de moitié inférieure à la moyenne métropolitaine) et au 18ème rang au regard du nombre de ses actifs.
- La Champagne-Ardenne est la seule région française dont la part régionale dans la population française baisse : celle-ci passe de 2,5% en 1982 à 2,1% en 2013. Les pertes liées aux migrations pourraient faire perdre à la Champagne-Ardenne 25 000 habitants d'ici 2040, avec pour conséquence le vieillissement de sa population.
- Sur ses 1949 communes, seules 14 comptent plus de 10 000 habitants. 1861 totalisent moins de 2 000 habitants et 1055 moins de 500 habitants. Seule la communauté d'agglomération de Reims Métropole dépasse 200 000 habitants, avec 217 089 habitants en 2011, dont 180 752 Rémois, suivie par le Grand Troyes (129 516 habitants) et Charleville-Mézières/Sedan avec 129 033 habitants) (source INSEE Champagne-Ardenne, janvier 2014³). La part des champardennais vivant dans un espace urbain est de 61 % contre 73% pour la France métropolitaine.

A1 - LE SOUTIEN A LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE DU TERRITOIRE CHAMPARDENNAIS IMPLIQUE DE PRENDRE EN COMPTE PLUSIEURS FRAGILITES TERRITORIALES :

A1.1 - Un territoire structuré autour d'un ensemble de pôles urbains de taille intermédiaire, aux réseaux de transport encore peu connectés

La réponse aux enjeux de mobilité et de cohésion sociale et territoriale requiert notamment de développer l'usage des transports en commun. En Champagne-Ardenne, 80,1 % des déplacements domicile/travail avec un véhicule dans la région s'effectuent en véhicule individuel contre 5,4% en transports collectifs (source INSEE 2011.). La promotion des modes de transports moins polluants vise donc la limitation de l'usage de

1 <http://www.champagne.fr/fr/economie/chiffres-clef>

2 http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=ecotc08101

3 <http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2>

la voiture et le report vers des transports collectifs ou les modes actifs (vélo, marche). Mais ce report vers les modes respectueux de l'environnement ne sera envisageable que si ce choix est avantageux du point de vue financier et surtout pratique (horaires, régularité, temps de trajet, accès aux gares, ...).

Adaptation de l'offre, intermodalité, complémentarité, lisibilité, accessibilité sont les lignes de force de l'organisation générale des transports publics dans la région, comme le souligne le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)⁴.

A1.2 - Un territoire fortement concerné par les problématiques de la politique de la ville et qui doit résoudre le problème de ses nombreuses friches

Avec une trentaine de quartiers classés en zones prioritaires et l'existence de nombreuses autres zones urbaines à forts besoins sociaux, de nombreux territoires de Champagne-Ardenne ont besoin d'être soutenus dans leurs projets de revitalisation urbaine. La région est fortement concernée par les problématiques de démographie déclinante, de désertification des centres villes, de manque de services à la population, ... La poursuite de la dynamique de régénération urbaine apparaît donc fondamentale.

En outre, le territoire champardennais se caractérise par l'existence de nombreuses friches industrielles, militaires et ferroviaires, dont la réhabilitation contribuera à la redynamisation des espaces urbains.

Dans un souci de concentration des fonds FEDER, la problématique des risques technologiques n'a pas été intégrée à ce programme, malgré la présence d'une trentaine d'établissements SEVESO sur le territoire régional. Les autres risques sont liés au transport de matières dangereuses (route, rail, voie d'eau), à l'activité nucléaire (trois installations nucléaires : centrales de Chooz et de Nogent-sur-Seine et centre de stockage de l'Aube) ainsi que des risques de rupture de barrages (trois grands barrages et 58 tronçons de digues).

Les enjeux de l'accès aux services publics notamment en milieu rural (hormis l'accès au Très Haut Débit traité dans l'objectif thématique 2), et à la valorisation des territoires ruraux ne sont pas traités dans le Programme Opérationnel, mais dans le PDR via le dispositif LEADER (cf. page 187).

A1.3 - Un des corridors de marchandises les plus empruntés d'Europe

La Champagne-Ardenne se situe entre trois des plus importants bassins de population d'Europe (le bassin parisien, le Benelux et le Sud-ouest de l'Allemagne) et sur l'un des corridors de marchandises les plus empruntés d'Europe (le Grand Est). 51 millions de tonnes transitent par notre territoire chaque année.

Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports validé en 2007 affirme un objectif d'équité sociale, d'équilibre territorial et de développement durable, dans l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens, dans la recherche de la qualité du service rendu.

Même si la Champagne-Ardenne dispose déjà de quatre pôles multimodaux, le manque d'interconnexions entre les différents réseaux et modes de transport régionaux (passagers et marchandises) constitue l'un des points noirs de l'offre de transport champardennaise.

L'enjeu du transport de fret en tant que tel n'est pas pris en compte dans le Programme Opérationnel en raison de la nécessité de respecter les objectifs de concentration et de l'effet levier relatif compte tenu de la nature des porteurs de projets potentiels (SNCF,

⁴ https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/Transports/Concertation/Pages/Schema_Regional_des_Infrastructures_et_des_Transports.aspx

RFF, ...). Néanmoins, des fonds nationaux pourront être mobilisables sur des opérations particulièrement structurantes.

B. UNE REGION AU DEFI DE SA TRANSITION ECONOMIQUE

Après une période de relative stabilité au début des années 2000, l'économie de la Champagne-Ardenne a connu une forte dégradation sous l'effet de la crise de 2008. Certes, elle compte parmi les plus industrialisées de France (17,8 % de la valeur ajoutée brute contre 14,8 % en France métropolitaine – source : INSEE, comptes régionaux 2012)⁵ mais son industrie reste fortement marquée par la présence d'activités traditionnelles fragilisées par les mutations en cours (fonderie, métallurgie, plasturgie, sous-traitance automobile, textile). En revanche, le secteur tertiaire marchand y est peu développé (transport, activités support aux entreprises, services aux particuliers, commerce) ; avec un poids de 41,1 % de la valeur ajoutée brute, il est inférieur de plus de 9 points au niveau national (Source : INSEE 2012)⁶.

De ce fait, sous le double effet de la spécialisation traditionnelle de l'industrie Champagne-Ardenne, exposée à la concurrence étrangère, et de la faible tertiarisation de son économie, l'emploi y affiche depuis 2008 un recul plus important qu'ailleurs en France.

Entre 2012 et 2013, les secteurs marchands non agricoles ont supprimé 6 800 emplois, soit un repli de -2,4 % contre -0,9 % au niveau national. Au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage est de 11,5 % de la population active contre 10,5 % au niveau national. La Champagne-Ardenne se classe au 6ème rang des régions les plus touchées par le chômage. En 2013, le taux de chômage des jeunes y dépasse 25 %.

La région Champagne-Ardenne souffre de la faiblesse de sa recherche et développement avec une dépense en R&D qui oscille entre 0,6 et 0,8 % (en 2011, dernière valeur connue, source : Ministère de la recherche⁷) du PIB régional depuis 7-8 ans, soit un taux bien éloigné du taux moyen de la France Métropolitaine avec 2,2% et de la cible de 3% fixée par la Stratégie Europe 2020.

Les acteurs du territoire régional veulent porter un effort significatif pour le développement de la R&D régionale. Le faible nombre d'équipes de recherche publique, d'outils de transfert vers les entreprises et, jusqu'à récemment, de collaborations entre acteurs (collaborations interdisciplinaires dans la recherche publique, collaborations public/privée), ainsi qu'un nombre important de TPE/PME de faible intensité technologique sont autant de handicaps au développement de l'innovation. Ce constat de faiblesse doit être compensé par une efficacité accrue des moyens existants, tout en soutenant l'augmentation de ces moyens. C'est un travail de longue haleine dont les résultats ne sont pas visibles immédiatement.

La mise en place d'un tableau de bord de la recherche et de l'innovation en 2007 a permis de se doter d'un outil de mesure de l'évolution de la situation de la RDI sur la précédente période. Malgré la crise qui a fortement impacté l'économie régionale dès fin 2008, il en ressort une intensification des coopérations (mesurée notamment à travers l'évolution du nombre de projets collaboratifs menés en région, cf. extrait du tableau de bord réalisé en 2013 page 211).

Un autre indicateur mesurant l'intensité des collaborations de recherche publique/privée et d'intégration est le suivi de l'évolution du nombre de nouvelles thèses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) engagées entre des

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=ecotc08102

⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=ecotc08102

⁷ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/chiffres/>

établissements de recherche publique régionaux et des entreprises régionales : au nombre de 6 en 2007, on a assisté à une progression forte pour atteindre 22 nouvelles thèses engagées en 2013.

Par l'action conjointe d'un soutien à la recherche publique et privée, l'innovation et le développement économique, il s'agit de soutenir le processus de mutation économique régional, pour une compétitivité économique retrouvée et la création d'emplois.

B1 - UNE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT QUI DEMANDE UN FORT APPUI

La dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) en Champagne-Ardenne est fortement liée à la présence de quelques centres de R&D de grands groupes. Ces dernières années, des groupes ont décidé de concentrer leur R&D à l'échelle mondiale et de fermer les centres moins stratégiques disséminés sur des sites de production.

Les efforts menés pour stimuler le développement de la R&D dans les PME et ETI viennent atténuer ces effets, mais partiellement et avec un décalage dans le temps.

La Région Champagne-Ardenne souhaite ainsi mieux structurer et mieux renforcer sa recherche et son innovation autour de plusieurs domaines intégrateurs. Sa stratégie de spécialisation intelligente (cf. document en annexe page 235) identifie 3 domaines « intégrateurs » d'innovation stratégique, 1 domaine en émergence et 3 axes transverses :

- 3 domaines« intégrateurs» d'innovation stratégique :
 - 1. Optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux. Cela consiste en une intégration très forte de la chaîne numérique dans les procédés industriels, y compris l'outillage, de la conception à la fin de vie des matériaux, en passant par des moyens d'essais dédiés.
 - 2. Développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables. La bioraffinerie territorialisée est composée d'entreprises de première et seconde transformation de biomasse végétale produite localement qui constituent un véritable écosystème au sein duquel les entreprises échangent de l'eau, de la vapeur, des effluents, des produits, de l'énergie...
 - 3. Création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires dont la population en milieu rural est âgée, en y développant de nouvelles activités et en mettant en réseau les acteurs.
- 1 domaine en émergence :

Appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie, en lien avec la production importante, variée (nucléaire, bioénergie, éolien) et disséminée (pour les 2 dernières) d'énergie sur le territoire, ce domaine s'avérant ainsi bien adapté pour traiter les problématiques de transport, de gestion du réseau et de stockage d'énergie.

- 3 axes transverses:

Ils viennent en soutien des domaines technologiques et ont vocation à venir apporter une dimension plus méthodologique (travail en réseau, croisement des compétences et métiers...), une approche plus sociétale et territoriale (nouveaux métiers, nouvelles pratiques et modes de vie...), toutes deux indispensables pour apporter des réponses globales aux enjeux de la région :

- 1. Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME, via un écosystème régional efficient pour innover.

- 2. Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires.
- 3. Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique, la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation.

B2 - DES PME REGIONALES A RENFORCER :

En 2010⁸, le nombre d'entreprises du secteur marchand non agricole s'élève à 51 400 en Champagne-Ardenne. Au travers de leurs établissements implantés dans la région, elles emploient 242 500 salariés, soit 5 % de l'emploi salarié au niveau national. Avec 33 % des salariés employés dans l'industrie, la région Champagne-Ardenne est la deuxième région industrielle de France métropolitaine.

Plus présentes dans ce secteur, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pèsent davantage dans le tissu productif champardennais, avec 25 % des salariés régionaux contre 22 % en France. Plus de la moitié des salariés des ETI travaillent ainsi dans l'industrie manufacturière en Champagne-Ardenne. Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 30 % des salariés de la région et œuvrent principalement dans l'industrie, le commerce et la construction.

Davantage présentes dans le département des Ardennes, les micro-entreprises emploient 19 % des salariés régionaux, proportion équivalente à celle de la France. Si les grandes entreprises sont implantées dans toutes les régions, elles sont sous-représentées en Champagne-Ardenne avec 27 % des salariés contre 31 % au niveau national. La moitié des salariés des grandes entreprises implantées dans la région est localisée dans le département de la Marne.

Entre 2002 et 2012, la Champagne-Ardenne a perdu plus de 30 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles (Source INSEE 2012)⁹, soit une des baisses les plus importantes des régions françaises. L'industrie est le premier secteur destructeur d'emplois en Champagne-Ardenne. Son poids dans l'emploi salarié marchand non agricole de la région recule de cinq points en passant de 22,7% en 2002 à 17,7% fin 2012.

Entre 2002 et 2012, 3 700 emplois ont été créés avec l'externalisation des activités tertiaires des entreprises industrielles, les activités scientifiques et techniques, les services administratifs (Source INSEE 2012)¹⁰. Ces créations sont loin de compenser les pertes d'emplois industriels, en quantité et sans doute aussi en conditions de travail.

Dans les secteurs moins sensibles aux chocs conjoncturels du commerce (-3 200 emplois salariés), de la construction (+1 700 emplois) et des autres activités de services qui incluent les services marchands aux particuliers (+1 200 emplois), les évolutions d'emploi sont moins favorables que dans les régions limitrophes ou qu'au niveau national, en lien avec la stagnation démographique (Source INSEE 2012)¹¹.

Globalement, l'économie régionale est orientée vers des activités à faible croissance et peu productrices de valeur ajoutée. Le tissu productif est marqué par la présence d'un secteur agricole et viticole important et une industrie soumise à de fortes pressions.

⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=19691

⁹ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=trac03107

¹⁰ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=trac03107

¹¹ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=trac03107

Le tissu économique local est constitué de PME-PMI traditionnelles, comme dans le secteur textile, la fonderie, la plasturgie, historiquement positionnées sur des secteurs dont la valeur ajoutée économique n'est pas assez forte (hormis les activités viticoles).

Le réseau industriel est principalement constitué d'entreprises sous-traitantes, notamment dans le secteur automobile, avec la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, ... Aujourd'hui, l'innovation fait encore trop peu partie de la culture de la majorité des entreprises, en particulier les PME/TPE.

Le territoire régional héberge peu de centres de décision ou de recherche de grands groupes industriels, ce qui conduit à une forte dépendance vis-à-vis de centres de décisions externes. En outre, la création/reprise d'entreprises est à soutenir du fait de sa faiblesse relative à l'échelle nationale (taux de création : 139 pour mille en 2013 contre une moyenne nationale de 143 pour mille (Source INSEE 2013)¹² : le taux de création est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises au cours d'une année et le stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année).

Différents outils sont donc mobilisés par le programme opérationnel : le soutien à la création et à la transmission d'entreprises en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente qui met en évidence l'existence d'un potentiel de création d'entreprises nouvelles et/ou de transmission en interne (création/transmission endogènes, c'est-à-dire issues du territoire) et en externe (par l'accueil d'activités exogènes, c'est-à-dire externes à la région), le soutien à l'innovation, l'internationalisation et l'investissement des entreprises régionales vers une croissance durable.

C. UNE REGION QUI VEUT SE SAISIR DU NUMERIQUE POUR UNE ATTRACTIVITE RENOUVELEE

C1 - DES BESOINS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

La faible densité de population en Champagne-Ardenne accroît l'intérêt pour le développement des infrastructures numériques, en particulier le Très Haut Débit (THD), qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'accès aux principaux services à la population (santé, formation notamment) et l'attractivité des entreprises.

Or, les besoins de débit pour les entreprises, les structures de formation au sens large et les établissements de santé sont en constante augmentation. Le raccordement au Très Haut Débit est ainsi devenu un élément essentiel de l'attractivité des territoires, tant urbains que ruraux, qui fait actuellement défaut à la région.

Sur le territoire champardennais, l'initiative privée en matière de déploiement de la fibre reste circonscrite aux territoires ciblés par l'appel à manifestation d'intention d'investissement (zone AMII) du Gouvernement de 2011. Les déclarations d'intention de la part des opérateurs privés d'ici 2020 portent sur les communautés d'agglomération de Charleville/Sedan, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes, Saint-Dizier, Chaumont et la communauté de communes d'Épernay. À la mi-2013, le déploiement FttH (Fiber to the Home) et FttO (Fiber to the office) a ainsi débuté dans quatre villes (Reims, Troyes, Chaumont et Charleville).

Le seul recours à l'initiative privée ne permettra donc pas d'assurer la desserte en Très Haut Débit d'une partie conséquente du territoire régional, y compris celle des villes intermédiaires et des petites villes. Un risque de fracture existe entre les espaces les plus densément peuplés (pouvant attirer les opérateurs privés) et le reste du territoire régional.

¹² http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=13&ref_id=enttc09102

La cohérence de l'intervention publique est contenue dans la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique –) adoptée par le Conseil régional en juillet 2011. Cette stratégie régionale est aujourd'hui déclinée dans les schémas directeurs des 4 départements de la région. Les investissements prévus par ces derniers concernent une montée en débit multi technologique intégrant le FttH pour les principaux sites publics et les zones d'activité économique et portent sur un montant total de plus de 155 millions d'euros d'ici 2020.

Les projets de déploiement des collectivités de Champagne-Ardenne sont situés en dehors des zones de déploiement annoncés par les opérateurs privés. De plus, l'ARCEP publie sur son site les projets de déploiement FttH des collectivités territoriales et les opérateurs privés disposent alors d'un délai de deux mois pour faire part à la collectivité territoriale de leurs projets de déploiements privés sur le territoire concerné par le projet de réseau d'initiative publique. Ainsi, les opérateurs sont consultés régulièrement avant chaque projet de déploiement, ce qui permet de tester l'intérêt du marché.

C2 - DES BESOINS DE RENFORCEMENT DES USAGES NUMERIQUES EN LIEN AVEC LES EVOLUTIONS SOCIETALES ET ECONOMIQUES

Le renforcement des infrastructures numériques Très Haut-Débit sur une large partie du territoire régional conditionne le développement des usages des TIC, notamment dans les zones qui ne seront pas desservies par l'initiative privée.

La révision de la SCORAN, dont le lancement aura lieu à l'automne 2014, va permettre de préciser le phasage de ces travaux, l'identification des sites prioritaires, ainsi que les usages existants et à développer. Cette révision, imposée dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2015-2020, sera terminée avant l'été 2015.

À ce jour, environ 35 M€ de travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours dans le département de la Haute-Marne. À l'échelle de la région, les investissements prévus de 2014 à 2020 en matière d'infrastructures TIC concernent le fibrage des sites prioritaires ainsi que des principaux Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) permettant d'assurer une forte montée en débit servi.

Le montant total des travaux prévus d'ici 2020 par les 4 départements s'élève à 174 M€ dont 50 M€ environ seront consacrés aux sites prioritaires. Le financement de ces travaux sera assuré pour 16 M€ par le FEDER et pour le reste par des fonds publics (dont les porteurs de projets).

Après 2020, les investissements permettant de couvrir le reste du territoire seront poursuivis.

En matière d'usages du numérique, des potentiels importants sont détectés dans le domaine de la santé, de la domomédecine, du tourisme, du développement économique, de l'éducation et de la formation, en particulier en milieu démographiquement peu dense. La région Champagne-Ardenne souhaite donc relever le défi du développement des usages et services numériques, en lien notamment avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

D. UNE REGION AU PROFIL ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL PARTICULIER

Le Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER¹³), adopté en 2012 à la suite du Plan Climat Énergie Régional de 2007, fixe le cadre structurant des politiques régionales et territoriales de la Champagne-Ardenne aux horizons 2020 et 2050, en matière

¹³ https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/transition_energetique/Pages/PCAER_SRE.aspx

d'adaptation au changement climatique, de préservation de la qualité de l'air et de maîtrise des consommations d'énergie. La Charte de la biodiversité régionale adoptée en 2012 fournit en outre le cadre de référence de l'action régionale en matière de biodiversité.

D1 - UNE FORTE CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE, QU'IL CONVIENT DE REDUIRE, EN PARTICULIER DANS LE BATI

En 2005, la consommation d'énergie finale en région Champagne-Ardenne représentait 2,5% de la consommation totale de la France métropolitaine alors que la région ne pèse que 2,2% de la population française.

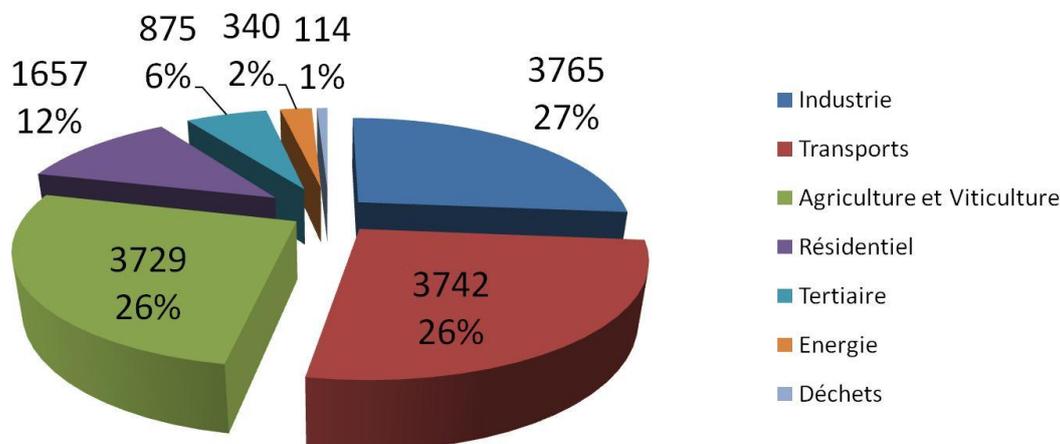
Cette situation est due à certaines particularités régionales :

- l'importance de l'industrie et de l'agriculture en région ;
- l'existence d'un patrimoine bâti ancien et énergivore, notamment les logements sociaux (représentant près d'un logement sur 5);
- la présence d'axes routiers majeurs (Ouest-Est et Nord-Sud) ;
- une faible densité de population qui accroît les distances moyennes à parcourir et favorise le recours aux véhicules individuels.

Les émissions de gaz à effet de serre sont également principalement liées aux secteurs industriel, agricole et viticole et au transport, mais également au secteur résidentiel et tertiaire, en particulier pour les consommations de chauffage.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur en Kteq CO₂/an

(source : observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre, année : 2006)



Graphique 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES)

La situation en Champagne Ardenne est comparable à celle rencontrée au plan national. Les besoins de réhabilitation énergétique des logements sont à la fois très importants dans le parc social HLM (habitations à loyer modéré) et dans le parc privé. Pour le logement social, on estime à 16 000 logements du parc HLM le potentiel de réhabilitations thermiques prévues sur 2014/2020 (source ARCA HLM, février 2014¹⁴), avec pour perspective le gain énergétique d'au moins une classe pour atteindre la classe

¹⁴ <http://www.arca-hlm.com/Ressources/getFichier/id/60/nom/contribution-arca.pdf>

“C”. Fin 2014-début 2015, la Région lancera une étude d'état des lieux du logement privé, de définition des besoins et d'accompagnement des propriétaires via un instrument financier dédié (de type tiers financement par exemple). Le FEDER pourra être mobilisé pour alimenter cet outil de financement en articulation avec le plan de l'État de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et les dispositifs de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

D2 - UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DÉJÀ SIGNIFICATIVE ET À FORT POTENTIEL, POUR LAQUELLE IL CONVIENT DE SOUTENIR LES SYSTÈMES INNOVANTS D'INJECTION D'ÉNERGIE DANS LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS.

En 2010, la production totale d'énergie renouvelable s'élevait à près de 11 000 GWh/an¹⁵ : les énergies renouvelables représentaient ainsi 20,5% de la consommation d'énergie finale en Champagne-Ardenne. Les principales productions d'énergies renouvelables sont constituées par les agrocarburants (46% de la production), le bois-énergie (34%) et l'éolien (15,6%).

Le développement des énergies renouvelables est en bonne voie¹⁶ :

- la production électrique éolienne est passée de 49 GWh en 2005 à 2 451 GWh en 2013, la région dispose de la plus importante puissance installée d'éoliennes en France ;
- les installations d'énergies renouvelables thermiques ayant bénéficié de subventions publiques contribuent à augmenter de 15 à 30 % la puissance installée entre 2010 et 2013 avec une augmentation notamment de 55 MW pour la filière bois-énergie (chaudières automatiques).

Cependant, au-delà des agrocarburants, du bois-énergie et l'éolien, d'autres gisements d'énergies renouvelables sont moins exploités, comme la méthanisation, la géothermie et l'énergie hydroélectrique. La Région souhaite ainsi poursuivre sa stratégie de développement des énergies renouvelables, en mettant l'accent sur le développement de productions innovantes et sur le développement de capacités de gestion, de stockage et d'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux locaux. 2 opérations expérimentales sont envisagées.

D3 - UNE RÉGION FORTEMENT SOUMISE AU RISQUE INONDATION

25% des communes de Champagne-Ardenne sont concernés par le risque inondation, en particulier dans les bassins fluviaux de la Meuse et de la Seine. D'importants travaux ont déjà été conduits sur la Meuse (exemples : mise en place des clapets de Mazarin, Mézières et Montcy, aménagement d'une zone de ralentissement dynamique des crues à Mouzon, création d'une coupure sèche dans la boucle de Warcq) mettant à l'abri de débordements les entreprises et les habitants de la région de Charleville-Mézières. Il convient de poursuivre dans cette voie. La réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations reste prioritaire du fait des risques encourus par les activités économiques et les populations concernées, soit 650 000 personnes habitant en zones potentiellement inondables par une crue extrême. Les trois établissements publics de bassin (Grands lacs, Meuse, Oise) et des intercommunalités ont conduit les études préalables nécessaires à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité et sont engagés dans des travaux qui s'étaleront jusqu'en 2020.

¹⁵ https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/transition_energetique/Pages/PCAER_SRE.aspx

¹⁶ Conférence régionale Climat Air Énergie 2014 du 3 juin 2014 http://www.champagne-ardenne.ademe.fr/sites/default/files/files/Actualite/Presse/140603_DP_conf_climat_air_energie.pdf et http://www.champagne-ardenne.ademe.fr/sites/default/files/files/Actualite/Toute-actu/VF_ppt_conf_PCAER_03_06_2014.pdf

D4 - UNE DIVERSITE DES MILIEUX ET DES ESPECES EN MENACE DE DESTRUCTION / FRAGMENTATION

L'effet mobilisateur induit par l'élaboration de la Charte de la biodiversité¹⁷ en Champagne-Ardenne et le schéma de cohérence écologique¹⁸ doit aujourd'hui se poursuivre grâce à une implication plus forte des collectivités territoriales, parcs naturels régionaux et autres acteurs territoriaux sur cette thématique, soutenue par le FEDER. En Champagne-Ardenne, la prise de conscience des enjeux de la biodiversité demeure limitée, hormis le cercle des spécialistes. Le réseau des acteurs reste peu structuré, de même que les données naturalistes disponibles.

Or, bien que présentant une diversité des milieux et des espèces, le territoire régional se fragmente de plus en plus, au détriment du maintien des habitats naturels et des continuités écologiques. On y observe également une uniformisation croissante des paysages. Ces questions seront traitées par le FEADER.

La protection de la biodiversité remarquable a beaucoup bénéficié du programme FEDER 2007-2013. Cependant, le nombre (17) et la superficie (3 920 ha) des espaces fortement protégés restent très limités. Il importe donc de poursuivre les politiques d'animation (pour sensibiliser les acteurs concernés), d'observation (pour mieux connaître et mesurer l'évolution), de travaux de restauration et d'ouverture au public des espaces remarquables les plus menacés :

- zones humides (marais alcalins de Champagne crayeuse, marais tuffeux du plateau de Langres, tourbières acides des Ardennes) ;
- pelouses sur sable ou sols calcaires des landes ;
- certains types exceptionnels de forêts et de prairies ne relevant pas des mesures du FEADER.

Le diagnostic territorial stratégique met également en valeur l'importante pollution des nappes souterraines de la région par les nitrates et les pesticides. La problématique de la qualité de l'eau étant prise en compte dans le Programme de développement rural régional, mais aussi par le biais de mesures nationales, elle n'a pas été retenue au sein du PO FEDER/FSE/IEJ (cf. page 187).

D5 –DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES QUI ONT DES CONSEQUENCES SUR LA QUALITE DE L'AIR

Les émissions polluantes sont également présentes en région mais n'ont pas les mêmes origines qu'au niveau national. La qualité de l'air respecte les valeurs réglementaires, excepté pour le dioxyde d'azote à proximité des axes très chargés, l'ozone dans les territoires ruraux, et les particules.

Cet enjeu n'est pas retenu dans le Programme Opérationnel compte tenu de la faiblesse des moyens qui auraient pu être dégagés (concentration thématique à respecter) et de la capacité à le prendre en compte via des crédits nationaux et régionaux : les financements de l'association régionale pour la surveillance de la qualité de l'air en Champagne-Ardenne (ATMO) proviennent à 36% de l'État, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Champagne-Ardenne. Le conseil régional et les autres collectivités participent à 33% par des cotisations ou des subventions. Les autres financements nécessaires proviennent des industriels, principalement sous forme de cotisations.

¹⁷ https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/protoger_milieux_naturels/Pages/Charte-biodiversite.aspx

¹⁸ https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/environnement/protoger_milieux_naturels/Pages/Trame-verte-bleue.aspx

Notons néanmoins que les actions retenues dans le champ de la rénovation thermique des logements comme pour l'interconnexion des transports de voyageurs auront des effets bénéfiques sur la qualité de l'air.

D6 - UNE REGION MODEREMENT AFFECTEE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE MAIS DES FILIERES MENACEES A LONG TERME

La région Champagne-Ardenne sera principalement touchée par :

- une hausse de la température de 1 à 1,6°C d'ici 2030 qui s'accroîtra à partir de 2050 ;
- une multiplication par deux des jours de forte chaleur (+ de 30°C) à l'horizon 2050;
- une diminution des jours de gel de 25% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2080.

Le territoire régional, vu sa position géographique, n'est cependant pas directement menacé par des événements catastrophiques (incendies, risques de submersion, disponibilité de la ressource en eau, ...). En conséquence, les moyens du FEDER sont concentrés sur la contribution régionale à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan Climat Air Énergie Régional est l'outil régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc de lutte contre le changement climatique. Son ambition est d'atteindre les objectifs fixés au niveau national en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique, en associant étroitement les collectivités, entreprises, associations et habitants de la région.

Les potentiels d'économie d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique représentent des économies énergétiques mobilisables par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles dans les 4 secteurs les plus consommateurs d'énergie :

- Le secteur résidentiel et tertiaire : il est possible d'agir en réduisant la consommation des bâtiments existants (isolation thermique, équipements, comportement des usagers) et des bâtiments neufs (réglementation thermique 2012).
- Le secteur des transports : le gisement d'économie d'énergie de ce secteur est relativement important. Plusieurs voies permettent d'envisager des économies d'énergie importantes au travers de l'aménagement durable, la promotion de modes de transports alternatifs au mode routier et l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.
- Le secteur industriel : les gisements mobilisables reposent principalement sur l'optimisation des procédés et l'émergence et la diffusion d'innovations technologiques à long terme.
- Le secteur agricole et viticole : les potentiels d'économie d'énergie concernent principalement la mise en place de mesures d'efficacité énergétique des bâtiments et des engins agricoles.

Hormis le risque « inondations », l'enjeu de l'adaptation au changement climatique n'a pas été retenu dans le Programme Opérationnel, l'OT 4 ayant été privilégié au regard des enjeux régionaux et de la nécessaire concentration thématique.

E. UNE REGION AU DEFI DE L'ELEVATION DU NIVEAU DE SES COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

En lien avec la situation économique difficile de la région Champagne Ardenne, l'emploi s'y est fortement dégradé depuis 2008. Les années 2011 à 2013 voient cette tendance se poursuivre avec un recul de 1,4% de l'emploi salarié marchand champardennais en 2013, soit une perte nette de 4070 emplois, après une perte record de 6820 emplois en 2012¹⁹. Dans un contexte économique difficile et très concurrentiel, les pertes d'emplois touchent l'ensemble des grands secteurs.

E1 - UNE ELEVATION DU NIVEAU DE FORMATION DES ACTIFS MAIS UNE PROGRESSION MOINDRE QU'AU NIVEAU NATIONAL

La région Champagne-Ardenne connaît une élévation du niveau de qualification de sa population (mesurée par l'élévation de la qualification de la population non scolarisée observée depuis 1999) : la part des titulaires d'un diplôme de faible niveau de qualification (soit un niveau de formation validé par un CAP ou un BEP) est passée de 77,3% en 1999 à 69,7% en 2011 (dernier recensement de la population, données Insee 2011). Malgré cette élévation, la situation des champardennais reste inférieure à la moyenne nationale qui se situe à 57,9%.

Des marges de progrès importantes existent, notamment pour les jeunes, avec un taux de scolarisation des 18-24 ans inférieur de 5 points par rapport à la France métropolitaine (46,7% en Champagne-Ardenne contre 51,6% en moyenne France métropolitaine, Insee 2011).

En outre, il s'agit de permettre aux différentes populations, notamment les demandeurs d'emploi et les autres publics exclus du système de formation, d'accéder aux formations qualifiantes. Cela passe par la construction d'un projet professionnel réaliste, si nécessaire l'acquisition de compétences de base et de savoir-être indispensables à l'insertion dans le monde du travail, ainsi que l'accès à des dispositifs de formation qualifiants. Il s'agit également d'agir sur les représentations des métiers, fortement liées à un territoire traditionnellement de salariat agricole et industriel dans lequel les mobilités professionnelles étaient historiquement faibles.

E2 - UNE OFFRE DE FORMATION QUI DOIT METTRE EN ADEQUATION LES COMPETENCES ET LES NOUVEAUX BESOINS LIES AUX MUTATIONS ECONOMIQUES

La proportion de personnes de faible niveau de qualification est importante en Champagne-Ardenne : fin 2013, 10,3% des demandeurs d'emploi sont sans qualification (Source DARES-Pôle emploi). Cette question est d'autant plus préoccupante qu'elle perdure dans les jeunes générations. La région se caractérise en outre par un faible taux d'emploi de la population en âge de travailler et cette différence s'est accrue depuis 10 ans : le taux moyen d'emploi global des personnes âgées de 20 à 64 ans est de 66,4%, contre 69,5% au niveau national (Eurostat 2013) et par un niveau élevé et en augmentation du chômage (10,1% en 2011, puis 10,2 en 2012 et 10,4% en 2013 : donnée Insee, bilan économique 2011, 2012 et 2013).

¹⁹ source INSEE, bilan économique 2013 de la région Champagne-Ardenne, mai 2014 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=21262

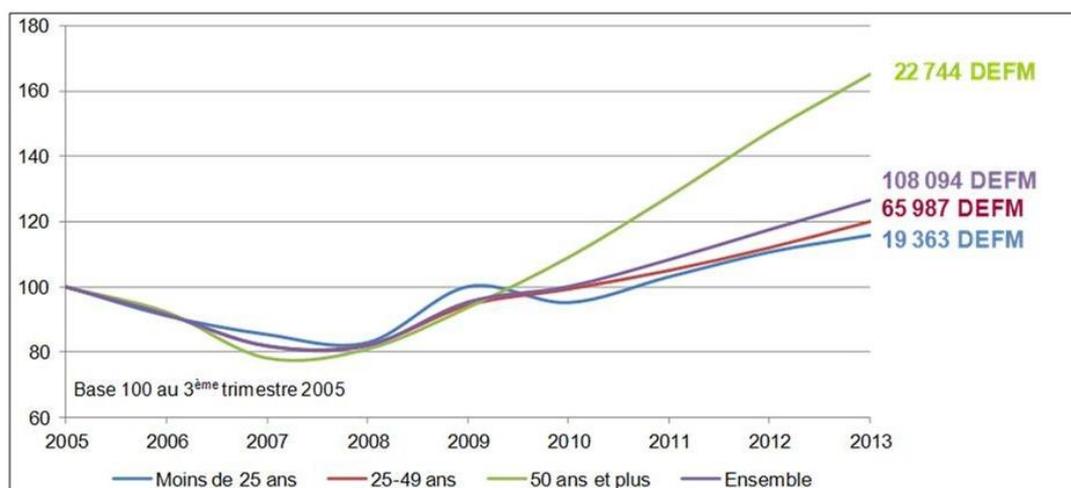
Le public visé en priorité est les personnes les plus éloignées de l'emploi. En effet, entre 2012 et 2013 :

- les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis plus d'un an augmentent davantage en Champagne-Ardenne (+13,8%) qu'au niveau national (+12,9%) (INSEE, bilan économique 2013 de la région Champagne-Ardenne, mai 2014),
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont également en forte progression (+11%) (INSEE, bilan économique 2013 de la région Champagne-Ardenne, mai 2014),
- les personnes handicapées au chômage sont en progression de 10%, même si la hausse au niveau national est légèrement plus élevée (11,5%)²⁰.

E3 - LE NOMBRE DES SENIORS EST EN PROGRESSION CONTINUE.

La progression du nombre de seniors à la recherche d'un emploi est forte et continue depuis 2008, d'un niveau comparable à la moyenne nationale (cf. Graphique 2 et Tableau 2 : demandeurs d'emploi).

²⁰ (AGEFIPH Champagne-Ardenne, tableau de bord n°23, les chiffres de l'emploi et du chômage des personnes handicapées, données janvier-décembre 2013)



DEFM ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Source : Dares – Pôle emploi - Traitement SESE-DIRECCTE (DEFM ABC)

Réalisation : OPEQ, 2014

Graphique 2 : évolution du nombre de demandeurs d'emploi auprès de pôle emploi en Champagne-Ardenne

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle emploi selon leur âge										
Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evo. 2013/2008
moins 25 ans	16 724	15 230	14 265	13 839	16 724	15 902	17 223	18 494	19 363	39,9%
25 à 49 ans	54 998	50 378	45 045	45 185	51 888	54 615	57 748	61 584	65 987	46,0%
50 ans et plus	13 793	12 747	10 803	11 177	12 932	15 037	17 602	20 326	22 744	103,5%
Ensemble région	85 515	78 355	70 113	70 201	81 544	85 554	92 573	100 404	108 094	54,0%
50 ans + France métro.	592 200	547 600	492 400	488 600	590 800	686 600	791 600	914 400	1 023 500	109,5%

Source : Dares – Pôle emploi - Traitement SESE-DIRECCTE (DEFM ABC) - Données au troisième trimestre - Réalisation : OPEQ, 2014

Tableau 2 : demandeurs d'emploi

Néanmoins, la Région fait le choix de prioriser davantage ses actions en direction des jeunes, d'une part parce que le public des seniors relève de l'action des Conseils généraux via leurs plans départementaux d'insertion, et d'autre part parce que la formation n'est pas toujours la réponse pertinente aux besoins urgents d'emploi des seniors. En revanche, les contrats aidés (mis en œuvre par l'État) semblent constituer une réponse plus pertinente.

Pour répondre au défi de l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le programme régional de formation professionnelle vise à permettre l'insertion professionnelle des femmes et des hommes dans l'économie régionale de Champagne-Ardenne. L'offre de formation professionnelle veut donc mieux s'adapter aux capacités et aux besoins du tissu local d'employeurs. Il s'agit donc de répondre à la nécessité d'accroître les compétences et la qualification, au bénéfice des secteurs d'activités présents ou en émergence (comme les secteurs mis en avant dans la S3 – stratégie de spécialisation intelligente), intégration de la chaîne numérique dans les procédés industriels, filières agricoles durables, filières bâtiment durable, gestion intelligente de l'énergie, services aux personnes fragiles ou dépendantes, économie sociale et solidaire, ...

Tout en répondant aux besoins des entreprises et structures locales, comme le souligne le CPRDFP (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles), la formation ne doit pas se limiter à cette seule adéquation. La formation des femmes et des hommes demeure certes l'instrument privilégié de la performance économique d'un territoire, car elle participe à l'élévation des qualifications. Mais c'est également un outil de développement personnel, la garantie d'une promotion

sociale et professionnelle et le gage d'une cohésion sociale. Elle doit être au cœur d'un équilibre entre la demande économique, la demande sociale et la demande des territoires.

E4 - UNE SITUATION DE L'EMPLOI PARTICULIEREMENT PREOCCUPANTE POUR LES JEUNES

Alors que 2010 avait vu la situation des jeunes s'améliorer, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en 2013 est stable par rapport à 2012. Un an plus tôt, il augmentait de 10,9% en Champagne-Ardenne contre 8,6% au niveau national. Fin 2013, les moins de 25 ans représentent 17,7 % des demandeurs d'emploi de la région, contre 15,1 % au niveau national (Source, Bilan économique Champagne-Ardenne 2013, INSEE mai 2014²¹).

Les évaluations réalisées par le Centre du service national en 2011 montrent que le pourcentage de jeunes de 16-17 ans détectés en situation d'illettrisme est de 5,2% au niveau régional contre 4,8% en moyenne nationale.

L'accès de tous les jeunes aux savoirs de base constitue donc une priorité pour la Région et ses partenaires, en particulier pour ceux qui sont les plus en difficulté, sans toutefois exclure les autres publics, notamment les seniors.

La Région souhaite ainsi soutenir deux volets fondamentaux de la formation professionnelle : la qualification des publics en recherche d'emploi pour les conduire vers une insertion professionnelle durable et l'amélioration du système de formation, notamment l'apprentissage, avec une attention particulière portée aux jeunes de moins de 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'emploi des jeunes (IEJ).

S'agissant de l'IEJ, le programme opérationnel national met l'accent sur les actions « amont » comme le repérage des jeunes « NEET » (en renforçant à cet effet les moyens de Pôle Emploi et des Missions locales), mais aussi en aval par des actions d'accompagnement vers l'emploi des jeunes « NEET » en sortie de mesure, qui seront réalisées par l'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes). Ainsi, les programmes opérationnels nationaux et régionaux se complètent et s'enchaînent dans une logique de parcours des jeunes « NEET » vers l'insertion professionnelle durable : repérage et orientation vers les mesures (PO national), formation et qualification (PO régional), accompagnement renforcé vers l'emploi (PO national) ou vers l'apprentissage (PO régional).

Le programme opérationnel de Champagne-Ardenne traitera aussi de la formation des personnes « sous main de justice ». Il ne s'agit pas d'un enjeu significatif sur le plan statistique (puisque environ 600 personnes sont formées par an dans ce cadre), mais d'une nouvelle compétence transférée à la Région en vertu de l'article 20 de la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. L'enjeu est plutôt d'ordre qualitatif, en raison des difficultés intrinsèques d'organisation des formations pour des personnes placées sous contrainte ou privée de liberté.

En réponse aux principaux enjeux champardennais et pour mettre en œuvre la stratégie régionale développée plus haut, en cohérence avec la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive, la région Champagne-Ardenne a choisi d'organiser son programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ autour des 7 axes prioritaires suivants (hors assistance technique) :

²¹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=21263

AXE PRIORITAIRE 1 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PAR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

- Objectif spécifique 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3
- Objectif spécifique 1.2 : Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants
- Objectif spécifique 1.3 : Augmenter le nombre d'entreprises
- Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable

AXE PRIORITAIRE 2 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

- Objectif spécifique 2.1 : Augmenter le taux de raccordement au THD pour favoriser l'économie numérique
- Objectif spécifique 2.2 : Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne

AXE PRIORITAIRE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE

- Objectif spécifique 3.1 : Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants
- Objectif spécifique 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments

AXE PRIORITAIRE 4 : PRESERVER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LES RISQUES INONDATIONS

- Objectif spécifique 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations
- Objectif spécifique 4.2. : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)

AXE PRIORITAIRE 5 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES URBAINS

- Objectif spécifique 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
- Objectif spécifique 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier
- Objectif spécifique 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

AXE PRIORITAIRE 6 : DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LES QUALIFICATIONS

- Objectif spécifique 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
- Objectif spécifique 6.2 : Accroître le niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi
- Objectif spécifique 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance

AXE PRIORITAIRE 7 : INTEGRER LES JEUNES SANS EMPLOI, QUI NE SUIVENT NI ETUDES, NI FORMATION, DANS LE MARCHE DU TRAVAIL

- Objectif spécifique 7.1 : Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation.

JUSTIFICATION DES CHOIX

Tableau 3 : justification des choix d'objectifs thématiques

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen	<p>La Champagne-Ardenne est la région métropolitaine française où les dépenses intérieures consacrées à la R&D sont les plus faibles, avec 0,7 % du PIB régional en 2010. Il existe un déficit de chercheurs publics et privés, d'ouverture et de collaborations.</p> <p>La région souffre d'une faible visibilité et d'une insuffisante valorisation de son excellence scientifique. Il s'agit donc de renforcer l'attractivité et la visibilité des laboratoires scientifiques dans les domaines stratégiques de la S3.</p>
01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales	<p>Le diagnostic territorial stratégique a démontré une faiblesse de la capacité de transfert vers le monde économique sur le territoire régional. Il a également identifié une carence dans l'accueil d'entreprises innovantes.</p>



Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique	Le développement des infrastructures numériques est une priorité régionale, qui rejoint ainsi les priorités nationales (Programme national « France Très Haut Débit ») et la stratégie numérique pour l'Europe « Europe 2020 » de l'Union Européenne. La large bande s'avère autant une opportunité de développement pour les territoires peu densément peuplés, comme la Champagne- Ardenne, qu'une obligation pour rester dans la compétition mondiale
02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)	En Champagne-Ardenne, territoire à faible densité de population, le rapprochement des services des usagers et des entreprises, est possible via les nouveaux usages TIC. La région doit donc relever le défi des usages du numérique pour proposer de nouvelles accessibilités aux services, vecteurs d'attractivité et de solidarité.
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	La région a perdu plus de 27000 emplois au cours des 10 dernières années et son économie repose essentiellement sur des activités à faible croissance et génératrices de peu de valeur ajoutée. La région doit dynamiser la création d'entreprise et la reprise des entreprises, moderniser son économie en misant notamment sur de nouvelles filières.
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation	La région accuse un retard en termes d'investissement dans la R&DI notamment par un nombre insuffisant d'actions de transfert technologique vers les PME. La montée en gamme du tissu économique local industriel passera par l'accompagnement des démarches économiques innovantes, le soutien à l'investissement et à l'internationalisation des entreprises.

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	La région a depuis plusieurs années développé un potentiel de production d'énergie renouvelable élevé, qu'il convient de renforcer, via le soutien aux systèmes innovants de production et de distribution d'énergie renouvelables.
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	Le parc privé est ancien et très énergivore (69% du parc construit avant la 1ère réglementation thermique de 1974). Le parc locatif social est important (24 % soit 9 point de plus qu'au niveau national). Il compte 141 700 logements dont 35 % très énergivores. Il est donc nécessaire pour la région d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments.
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer	Afin d'atteindre une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, il est nécessaire d'accompagner la mise en œuvre et la déclinaison territoriale d'actions du Plan Climat Air Énergie régional, en appuyant les initiatives de développement de transports doux en milieu urbain.
05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe	La Champagne-Ardenne est soumise à de forts risques d'inondation (vallées de la Meuse, de la Marne et de l'Aube notamment).

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes	Le territoire régional est soumis à des risques de destruction des habitats naturels et de fragmentation de la biodiversité. 37% du territoire de la Champagne-Ardenne sont couverts par des zones naturelles remarquables. Directive 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit	La Champagne-Ardenne présente des risques significatifs en matière de pollution des sols de nombreuses friches industrielles, militaires et ferroviaires, qui constituent par ailleurs un enjeu fort en matière de disponibilité de foncier urbain.
08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main- d'œuvre	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	La région souffre d'un fort taux de chômage parmi les jeunes de moins de 25 ans, avec un taux de 25,7% de la population. Le niveau d'éducation et de formation des jeunes champardennais est inférieur à la moyenne nationale et de nombreux jeunes sont en grande difficulté face aux savoirs de base.
09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	Des actions de « revitalisation physique, économique et sociale des communautés et zones urbaines et défavorisées » sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des champardennais concernés et renforcer l'attractivité régionale.

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
<p>10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises</p>	<p>De plus en plus de jeunes sortent sans formation du système scolaire. Les demandeurs d'emplois ou autres publics exclus du système de formation sont exclus des parcours de formation qualifiante classique, du fait des difficultés d'accès aux systèmes de formation qualifiants ou de manque de savoirs de base.</p> <p>Par ailleurs, le fort taux de chômage en région Champagne-Ardenne nécessite de mieux assurer l'adéquation entre les compétences disponibles et les capacités de recrutement et besoins de compétences du tissu économique local, pour conduire les publics en recherche d'emploi vers une insertion professionnelle durable</p>
<p>10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage</p>	<p>La réussite de la reconversion économique de la Champagne- Ardenne nécessite que les besoins en compétences des entreprises soient mieux anticipés. Elle nécessite également que les personnes en recherche d'orientation pour une formation professionnelle soient mieux informées, donc que les structures d'orientation soient animées et mieux coordonnées. En outre, cette reconversion impose d'aider les organismes de formation comme les centres de formation d'apprentis à adopter une pédagogie adaptée, tant au public (faiblement qualifié) qu'aux employeurs (en demande de qualifications plus élevées).</p>

JUSTIFICATION DE L'ALLOCATION FINANCIERE

La répartition des crédits FEDER octroyés à la Champagne-Ardenne se fait dans le strict respect de l'obligation de concentration thématique imposée par l'article 4 du Règlement UE n° 1301/2013 pour les régions les plus développées. Le calcul est réalisé à partir de la dotation globale, déduction faite du montant affecté à l'Assistance technique (AT). Les poids respectifs de chaque objectif thématique seront analysés ainsi.

Les poids de chaque thématique et axe sont le reflet de la stratégie champardennaise, en cohérence avec les priorités de l'Accord de Partenariat pour la France (la compétitivité de l'économie, l'enjeu de transition énergétique et écologique, la gestion durable des ressources naturelles, et l'enjeu d'égalité des territoires et des chances) et dans l'objectif d'atteindre les cibles de la stratégie UE2020.

Le montant FEDER réservé aux **objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4** s'élève à 140,69M€. Les **objectifs thématiques 1 et 3** constituent l'axe 1 du programme et représentent 47,8% (83,7 M€) de la dotation FEDER hors AT. Ce poids important de la "Recherche, Innovation et Compétitivité des PME" traduit la volonté de l'Autorité de gestion de maintenir l'effort de concentration réalisé sur ces domaines dans le programme précédent.

Les faiblesses de la Champagne-Ardenne en termes d'effort de recherche et de pérennité des entreprises créées, malgré un potentiel et une dynamique des acteurs, justifient de poursuivre la concentration d'une large part des crédits sur ces 2 objectifs thématiques. La répartition des crédits entre les objectifs thématiques 1 et 3 au sein de cet axe s'inscrit dans cette même logique : 51,5 % pour la recherche (OT 1) et 48,5% pour les PME (OT 3).

L'objectif thématique 2 est doté de 21,986 M€ de FEDER soit 12,6% de la dotation globale et constitue l'axe 2. Cette dotation s'explique par la nécessité de renforcer le maillage territorial des infrastructures de réseau THD, permettant ainsi d'accompagner l'impulsion essentielle sur les nouveaux services numériques pour réduire les fractures sociales et territoriales entre les champardennais mais également en appui à la croissance durable. De plus, la priorisation des interventions sur des opérations ciblées aura un effet levier sur les entreprises et certaines infrastructures publiques (santé, formation/éducation...) notamment, et dès lors sur la compétitivité des territoires.

L'objectif thématique 4 (35,0 M€ soit 20,0 %) bénéficie d'un niveau de crédits conforme aux dispositions communautaires. Il est réparti entre 2 axes :

- **L'axe 3 pour les PI 4a** (7,0 M€ soit 4 %) **et 4c** (22,1 M€ soit 12,6 %) relatif à la transition énergétique de la région qui représente 29,1 M€ soit 16,6%. Les enjeux pour notre territoire sont importants en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le développement d'opérations novatrices en matière d'énergies renouvelables (dont la vocation est d'être dupliquées sur le territoire) et l'amélioration énergétique des bâtiments et logements, qui constitue également un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique.
- **L'axe 5 pour la PI 4e** (5,9 M€, soit 3,4%) relatif à l'aménagement durable des territoires urbains et plus particulièrement l'intermodalité et l'accessibilité aux transports en commun dans une perspective de mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques de transport. Quelques interconnexions de réseaux de transports en communs restent à réaliser ainsi que la levée de points noirs en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap à ces mêmes transports.

L'objectif thématique 5 (7,9 M€ soit 4,5 %) constitue, avec l'objectif thématique 6 - PI 6d (5,9 M€ soit 3,4%) **l'axe 4** relatif à la préservation des ressources et à la lutte contre les inondations, doté de 13,8 M€ soit 7,9 % de la maquette hors AT. Cette enveloppe est cohérente avec la nature de projets identifiés qui restent à mener à terme pour parfaire la protection des personnes et des biens.

L'objectif thématique 6 (11,83 M€ soit 6,8 %) est éclaté entre les axes suivants déjà traités plus haut :

- la PI 6d (5,9 M€, soit 3,4%) est intégrée dans l'axe 4 (13,80 M€ soit 7,9 %);
- la PI 6e (5,9 M€, soit 3,4%) est intégrée dans l'axe 5 (26,6 M€ soit 15,2%) relatif aux territoires urbains ;

L'objectif thématique 9 (14,8 M€ soit 8,4 %), via sa PI 9b, constitue un des 3 OT de l'axe 5, avec les PI 4e et 6e déjà citées plus haut. Cette maquette est cohérente avec la volumétrie des espaces urbains de plus de 5 000 habitants qui sont à traiter dans une approche intégrée. Avec 8,4 % de l'enveloppe totale, la maquette consacrée à la priorité d'investissement 9b va au-delà des exigences formulées à l'article 7 du règlement UE n°1301/2013.

Pour le FSE et l'IEJ, la répartition retenue reflète les conditions de la décision nationale relative à la gestion des crédits FSE en France pour la période 2014-2020 : les conseils régionaux concentreront les crédits FSE sur leurs domaines de compétence notamment la formation tout au long de la vie (Objectif Thématique 10) et la mise en œuvre de l'IEJ (Objectif Thématique 8).

L'objectif thématique 10 (34,4 M€) constitue l'axe 6 et regroupe l'ensemble des priorités d'investissement FSE, à savoir :

- 10iii (22,458 M€ soit 65,2 % de l'enveloppe FSE hors assistance technique) ;
- 10iv (11,98 M€ soit 34,8 %).

L'objectif thématique 8 (10,6 M€) regroupe les montants IEJ et les crédits FSE correspondants. Il constitue l'axe 7.

2 axes d'assistance techniques mono fonds sont retenus :

- L'axe 8 pour l'assistance technique FEDER (6,35 M€)
- L'axe 9 pour l'assistance technique FSE (1,58 M€).

MAQUETTE FINANCIERE

Tableau 4 : ventilation détaillée des fonds FEDER, FSE et IEJ

Axe	OT	OS	Actions	Montant en €	
1. Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1.1 - Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3	1.1.1 accompagnement de la structuration des acteurs de la recherche et de renforcement de la recherche publique	33 206 000	
			1.1.2 soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche publique et privée		
	1.1.3 accompagnement de l'émergence et de la réalisation de projets de recherche collaborative public/privé dans le cadre des axes transversaux et domaines de spécialisation de la S3				
	1.1.4 sensibilisation et médiation sur la science et les carrières scientifiques				
	1.2 - Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants	1.2.1 développement d'une offre de transfert visible et complète sur les domaines prioritaires de la S3	1.2.2 Soutien à l'émergence de projets innovants dans le domaine de la S3	1.2.3 Dispositifs de soutien technique et financier pour la création et l'accueil /incubation d'entreprises innovantes	9 859 000
1.2.4 Soutenir les différentes étapes de la démarche d'innovation pour les PME					
1.3.1. Soutenir la création et la transmission d'entreprises				20 398 000	
1.4.1 Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable					
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises	1.4 - Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable	1.4.1 Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable	20 201 000	
			2.1 - Augmenter le taux de raccordement au THD pour favoriser l'économie numérique	17 056 000	
02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	2.2 - Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques	2.2.1 Soutien au développement et à l'usage des applications TIC	2.2.1 Soutien au développement et à l'usage des applications TIC		4 930 000

Axe	OT	OS	Actions	Montant en €
3. Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	3.1 Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants	3.1.1 Soutenir la production et la distribution des énergies renouvelables innovantes	7 000 000
		3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments	3.2.1 Promouvoir la rénovation thermique et énergétique du bâti résidentiel et public et promouvoir la création de bâtiments basse consommation	22 125 000
4- Préserver les ressources et lutter contre les risques inondations	05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	4.1 - Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations	4.1.1 Soutenir les actions visant à réduire l'aléa inondation	7 887 000
	06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	4.2 - Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)	4.2.1 Connaître, préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et ordinaires)	5 915 000
5. Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)	5.1.1. Soutenir les articulations et connexions entre les différents modes de transport	5 915 000
	06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier	5.2.1. Soutenir la réhabilitation et la reconversion des friches	5 915 000
	09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	5.3.1. Soutenir la requalification des espaces urbains	14 789 000
Sous total FEDER				175 196 000

Axe	OT	OS	Actions	Montant en €
6. Développer les compétences et les qualifications	10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie - FSE	6.1 - Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation	6.1.1 Mise en place de dispositifs facilitant l'accès des personnes en recherche d'emploi à une formation ou un parcours de qualification adéquate	9 400 000
		6.2 - Accroître le niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi pour faciliter leur insertion professionnelle	6.2.1 Mise en place de formations permettant la montée en compétence des publics en recherche d'emploi	13 028 000
		6.3 - Accroître la qualité du système de formation par alternance	6.3.1 Amélioration de la qualité du système de la formation, notamment de l'apprentissage et de l'orientation	11 979 983
7. Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études, ni formation, dans le marché du travail	08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main- d'œuvre - IEJ	7.1 - Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation	FSE	
			7.1.1 Améliorer la sécurisation des parcours de formation	5 301 635
			7.1.2 Favoriser l'accès à un premier emploi des stagiaires	
			IEJ	
			7.1.3 Favoriser l'accès des jeunes NEETS à l'apprentissage	5 301 635
Sous total FEDER + FSE + IEJ				220 207 253
8. AT FEDER				6 354 137
9. AT FSE +IEJ				1 580 245
Sous total assistance technique				7 934 382
Total FEDER				181 550 137
Total FSE				41 289 863
Total IEJ				5 301 635
TOTAL GENERAL				228 141 635

Tableau 5 : plan de financement

Axe	Fonds	Soutien UE	Contrepartie nationale	Ventilation indicative contrepartie nationale		Financement total	Taux de cofinancement	Dotations		Réserve de performance		Montant RP en % du total du soutien UE
				Public	Privé			UE	contrepartie	UE	contrepartie	
		<i>a</i>	<i>b = c+d</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e=a+b</i>	<i>f=a/e</i>	<i>h = a-j</i>	<i>i=b-k</i>	<i>j</i>	<i>k=b*(j/a)</i>	<i>l=j/a*100</i>
1	FEDER	83 664 000	181 974 000	83 764 000	98 210 000	265 638 000	31,50%	78 462 097	170 659 563	5 201 903	11 314 437	
2	FEDER	21 986 000	32 979 000	21 986 000	10 993 000	54 965 000	40%	20 618 996	30 928 494	1 367 004	2 050 506	
3	FEDER	29 125 000	81 000 000	63 000 000	18 000 000	110 125 000	26,45%	27 314 120	75 963 733	1 810 880	5 036 267	
4	FEDER	13 802 000	13 802 000	13 802 000	0	27 604 000	50%	12 943 845	12 943 845	858 155	858 155	
5	FEDER	26 619 000	34 013 500	26 619 000	7 394 500	60 632 500	43,90%	24 963 934	31 898 673	1 655 066	2 114 827	
6	FSE	34 407 983	34 407 983	34 407 983	0	68 815 966	50%	32 248 689	32 248 689	2 159 294	2 159 294	
7	IEJ	10 603 270	5 301 635	0	0	15 904 905	66,67%	10 603 270	0	0	0	
8	FEDER	6 354 137	6 354 137	6 354 137	0	12 708 274	50%	6 354 137	6 354 137	0	0	
9	FSE	1 580 245	1 580 245	1 580 245	0	3 160 490	50%	1 580 245	1 580 245	0	0	
Total FEDER		181 550 137	350 122 637	215 525 137	134 597 500	531 672 774	34,15%	170 657 129	328 748 445	10 893 008	21 374 192	
Total FSE		35 988 228	35 988 228	35 988 228	0	71 976 456	50%	33 828 934	33 828 934	2 159 294	2 159 294	
Total IEJ		10 603 270	5 301 635	5 301 635	0	15 904 905	66,67%	10 603 270	0	0	0	
Total général		228 141 635	386 110 865	251 513 365	134 597 500	614 252 500	37,14%	215 089 333	362 577 379	13 052 302	23 533 486	

Tableau 6 : enveloppe financière envisagée pour chacun des Fonds et montants pour la réserve de performance (RP)

Fonds	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
	Dotation	RP	Dotation	RP												
FEDER	22 954 291	1 465 167	23 413 856	1 494 501	23 882 554	1 524 418	24 360 532	1 554 928	24 848 061	1 586 046	25 345 330	1 617 787	25 852 505	1 650 161	170 657 129	10 893 008
FSE	5 399 824	153 882	5 463 760	201 137	5 431 598	346 698	5 540 305	353 636	5 651 183	360 714	5 764 276	367 933	5 879 623	375 294	39 130 569	2 159 294
IEJ	2 989 014	0	2 312 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 301 635	0
Total	31 343 129	1 619 049	31 190 237	1 695 638	29 314 152	1 871 116	29 900 837	1 908 564	30 499 244	1 946 760	31 109 606	1 985 720	31 732 128	2 025 455	215 089 333	13 052 302

Tableau 7 : initiative pour l'emploi des jeunes - dotations spécifiques au FSE et à l'IEJ

Axe	Fonds	Soutien UE	Contrepartie nationale	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total	Taux de cofinancement
				public	privé		
		<i>a</i>	<i>b=c+d</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e=a+b</i>	<i>f=a/e</i>
7	IEJ	5 301 635	-	-	-	5 301 635	100,00%
7	FSE	5 301 635	5 301 635	5 301 635	-	10 603 270	50,00%
Total		10 603 270	5 301 635	5 301 635	-	15 904 905	66,67%

Tableau 8 : ventilation du plan de financement par axe prioritaire, fonds, catégorie de région et objectif thématique

Axe	Fonds	Objectif thématique	Soutien UE	Contrepartie nationale	Financement total
1	FEDER	OT 1	43 065 000	86 405 000	129 470 000
1	FEDER	OT 3	40 599 000	95 569 000	136 168 000
2	FEDER	OT 2	21 986 000	32 979 000	54 965 000
3	FEDER	OT 4	29 125 000	81 000 000	110 125 000
4	FEDER	OT 5	7 887 000	7 887 000	15 774 000
4	FEDER	OT 6	5 915 000	5 915 000	11 830 000
5	FEDER	OT 4	5 915 000	5 915 000	11 830 000
5	FEDER	OT 6	5 915 000	5 915 000	11 830 000
5	FEDER	OT 9	14 789 000	22 183 500	36 972 500
6	FSE	OT 10	34 407 983	34 407 983	68 815 966
7	IEJ	OT 8	5 301 635	-	5 301 635
7	FSE	OT 8	5 301 635	5 301 635	10 603 270
TOTAL			220 207 253	383 478 118	603 685 371

Tableau 9 : ventilation par axe

Axe	Montant	%
1. Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises	83 664 000,00	47,8%
2. Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	21 986 000,00	12,5%
3. Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne	29 125 000,00	16,6%
4. Préserver les ressources et lutter contre les risques inondations	13 802 000,00	7,9%
5. Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	26 619 000,00	15,2%
SOUS TOTAL FEDER intervention	175 196 000,00	100,0%
6. Développer les compétences et les qualifications	34 407 983,00	
7. Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études, ni formation, dans le marché du travail	10 603 270,00	
SOUS TOTAL FSE + IEJ intervention	45 011 253,00	
8. Assistance technique FEDER	6 354 137,00	3,5%
9. Assistance technique FSE	1 580 245,00	3,49%
INTERVENTION FEDER + FSE + IEJ	220 207 253,00	96,52%

Tableau 10 : ventilation par objectif thématique

Objectif thématique	Montant €	%
01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	43 065 000,00	24,58%
02 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	21 986 000,00	12,55%
03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	40 599 000,00	23,17%
04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	35 040 000,00	20,00%
05 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	7 887 000,00	4,50%
06 - Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation efficace des ressources	11 830 000,00	6,75%
09 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	14 789 000,00	8,44%
TOTAL FEDER	175 196 000,00	100,00%
10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie (FSE)	34 407 983,00	
08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main- d'œuvre - Initiative pour l'Emploi des Jeunes	10 603 270,00	
TOTAL	220 207 253,00	

Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique

Axe 3	29 125 000	12,77%
Axe 4	10 253 000	4,49%
Axe 5	2 366 000	1,04%
Total	41 744 000	18,30%



AXE 1 :

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE DE LA REGION

CHAMPAGNE-ARDENNE PAR LE

SOUTIEN A LA RECHERCHE,

L'INNOVATION ET LA

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

La Région Champagne-Ardenne articule son axe prioritaire 1 autour de deux objectifs thématiques qui visent, par leur action conjointe, à renforcer les facteurs de compétitivité et de performance économique en Champagne-Ardenne. Cette articulation est justifiée par la nécessité d'alimenter les entreprises avec les travaux issus de la recherche, pour générer de l'innovation et répondre à de nouveaux marchés.

OT 1 : RENFORCER LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION

La qualité de la recherche constitue l'un des facteurs clé de la compétitivité de l'économie et de l'attractivité du territoire régional permettant ainsi de faire face aux défis de la mondialisation. Cette priorité est réaffirmée dans les objectifs de la stratégie UE 2020. Le soutien à la structuration et à la valorisation de la recherche ainsi qu'au renforcement de la recherche publique et privée s'inscrit pleinement dans les orientations de la Stratégie de spécialisation intelligente champardennaise, qui préconise, en effet, la mise en place de partenariats étroits entre l'enseignement supérieur, la recherche et le tissu économique régional. Le choix des priorités d'investissement relevant du FEDER dans le cadre de cet OT transcrit la volonté de renforcer les capacités des établissements de recherche dont les travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur le tissu économique régional, de favoriser le transfert technologique et l'innovation sur le territoire.

OT 3 : AMELIORER LA COMPETITIVITE DES PME

Le défi de la compétitivité des PME et TPE (très petites entreprises, moins de 19 salariés) champardennaises implique une action publique concertée afin de soutenir la création et la transmission d'entreprises, la diversification des PME vers les secteurs de la transition énergétique notamment, et les projets d'investissements des entreprises.

Le lien et la cohérence entre ces deux OT se justifient particulièrement par la volonté, en Champagne-Ardenne, de rapprocher les acteurs de la recherche, notamment publique, des entreprises et des enjeux des marchés. L'innovation se situe ainsi à la convergence de ce double enjeu de renforcer les répercussions économiques de la recherche et de hausser la performance et la compétitivité des entreprises.

Cet axe présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance intelligente. Il est totalement articulé avec les priorités identifiées dans la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente) champardennaise.

Il est aussi articulé avec le Programme de développement rural sur les enjeux liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Il sera décliné autour de 4 objectifs spécifiques, dans un continuum recherche – innovation – développement économique :

- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 : Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Augmenter le nombre d'entreprises
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4 : Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable

OS 1.1 ACCROITRE LES CAPACITES DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET PRIVEE CHAMPARDENNAISE DANS LES DOMAINES DE LA S3

La région Champagne-Ardenne est la région métropolitaine française où la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est la plus faible, représentant 0,7 % du PIB régional en 2010. Ceci est le reflet d'une faiblesse à la fois au niveau :

- de la recherche publique avec un nombre modeste de chercheurs,
- de la recherche privée du fait d'un tissu industriel se caractérisant par :
 - des sites de production de groupes internationaux très performants mais n'ayant que très peu de marges de manœuvre pour porter localement de la R&D,
 - de très nombreuses TPE ayant un vrai savoir-faire technologique mais peu de capacité à évoluer, enfermées dans une logique de sous-traitance.

Le diagnostic territorial stratégique a mis en évidence ce déficit de chercheurs publics et privés, d'ouverture et de collaborations interdisciplinaires au niveau de la recherche publique, recherche publique/recherche privée et entre acteurs économiques, même si des améliorations ont été apportées dans la période 2007-2013.

Le tableau de bord régional de l'innovation (page 211 en annexe) montre l'évolution de la stratégie régionale :

- la tendance à la hausse des effectifs R&D du public, observée depuis 5 ans, se confirme ;
- le nombre de brevets français publiés en Champagne-Ardenne en 2012 est en augmentation par rapport à 2011 ;
- en 2012, moins de projets ont été engagés, mais ils étaient plus ambitieux ;
- enfin, avec 82% des entreprises qui indiquent s'être engagées dans des projets d'innovation au cours des 3 dernières années, on observe un maintien de la recherche en entreprise en 2012.

La densification et les coopérations au sein du tissu académique dans les domaines de la S3 (développement d'une bioraffinerie territorialisée en lien avec une agriculture durable, optimisation des performances dans la mise en œuvre et l'utilisation des matériaux, soins et services à la personne fragile, gestion intelligente de l'énergie) sont primordiales comme leviers de développement économique, et également comme facteurs d'attractivité du territoire.

La finalité est double. Il s'agit de développer de manière structurée les moyens de recherche (équipes et grands équipements structurés en instituts, plateaux techniques par exemple) ainsi que les grands projets stratégiques de la recherche publique régionale, élaborés dans une démarche partenariale par les établissements de recherche publique, dans la continuité de l'élaboration de la S3 et en lien avec les attentes et au service des acteurs économiques du territoire (création d'un ISITE -Initiatives, Sciences, Innovation, territoire, Économie- en bioéconomie, Institut de la Vigne et du Vin, Institut de recherche en Sciences Humaines et Sociales, chaires industrielles...). Il s'agit également d'accroître les capacités de recherche et développement dans les entreprises régionales par un soutien aux projets et aux investissements de recherche privée qui vont conforter et développer l'activité économique en région.

La finalité est de préserver ou de renforcer la compétitivité des entreprises de toutes tailles (de la TPE aux sites industriels de grands groupes) afin de maintenir puis de développer l'emploi en région grâce à la différenciation par l'innovation. Dans cet OS, c'est l'augmentation des capacités des entreprises à faire de la recherche industrielle et, si possible partenariale, qui est recherchée.

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

L'OS 1.2 sera surtout dédié à l'innovation endogène dans les entreprises, au transfert de technologie et au développement expérimental.

LES ACTIONS SOUTENUES

Les projets retenus seront ciblés sur les domaines retenus dans la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), à savoir la bioraffinerie territorialisée, la conception, l'optimisation des matériaux et de leurs procédés de mise en œuvre, l'agriculture (dont la viticulture) durable, la santé et la qualité de vie des personnes dépendantes, la gestion intelligente de l'énergie.

1. Actions d'accompagnement de la structuration des acteurs de la recherche et de renforcement de la recherche publique

Il s'agira de rendre lisible la recherche régionale en structurant les compétences autour de thèmes fédérateurs, de rendre attractive cette offre de recherche en région, d'attirer de nouveaux chercheurs pour atteindre une masse critique. Ceci sera renforcé par la démultiplication des partenariats avec des acteurs d'autres régions européennes.

Ainsi, les initiatives de mise en réseau des compétences seront soutenues. Dans ce sens, un accompagnement sera apporté aux coopérations inter-établissements, au regroupement de structures ou programmes interrégionaux dans leur effort de structuration, d'animation et d'attractivité à l'international.

Les actions visant à créer de nouvelles chaires, publiques ou publiques/privées pour renforcer les domaines de spécialisation régionale seront également soutenues.

Les actions de communication structurantes visant à promouvoir l'offre de recherche régionale, à attirer de nouveaux chercheurs et les moyens nécessaires pour faciliter l'accueil et l'installation de l'activité de nouveaux chercheurs ou équipes de recherche seront soutenues. L'ancrage des chercheurs en région sera favorisé par l'amélioration des conditions et moyens de travail au quotidien.

La mobilisation du FEDER doit permettre de faire progresser le territoire régional en matière d'accueil de nouveaux chercheurs dans les laboratoires publics, d'émergence de jeunes équipes de recherche dans les domaines prioritaires de la S3, dont l'innovation sociale.

Les actions visant à renforcer les capacités des établissements de recherche à nouer des partenariats interrégionaux, à monter des projets européens seront soutenues. Les actions suivantes seront soutenues :

- ingénierie de projets pour l'identification des partenaires nationaux, européens et internationaux et le montage des projets,
- projets de coopération avec des homologues nationaux, européens et internationaux,
- valorisation des compétences des acteurs champardennais de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau européen,
- mise en réseau des acteurs à échelle régionale et européenne.

Types de bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d'économie mixte (Sociétés d'économie mixte – SEM-, Société publique locale – SPL-), entreprises et groupements d'entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, État. Cette liste n'est pas limitative.

2. Actions de soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche publique et privée

Les investissements accompagnant la structuration des acteurs de la recherche publique et les projets structurants renforçant les moyens de recherche des opérateurs publics ou privés seront soutenus.

Les investissements dans des structures ou plateformes de recherche mutualisées et ouvertes seront encouragés. Il s'agira aussi de soutenir l'acquisition d'équipements permettant aux équipes de recherche – publique ou privée – régionales de se développer, de se maintenir ou d'atteindre un haut niveau de compétences et/ou nécessaires à la réalisation de programmes de recherche participant au ressourcement scientifique des filières stratégiques de la Champagne-Ardenne et ayant un potentiel important de valorisation sur le territoire régional.

Pourront ainsi être financés :

- des projets et des investissements structurants dans les domaines d'excellence de la recherche ou en réponse à des besoins identifiés par les entreprises ;
- des équipements de recherche nécessaires à la réalisation de projets de recherche, publique ou privée, sur les domaines de la S3.
- des investissements immobiliers, notamment pour le campus rémois, participant directement à l'hébergement des infrastructures de recherche dans les domaines prioritaires retenus dans la S3

L'objectif est l'augmentation de la capacité et de la performance de recherche publique pour répondre aux enjeux économiques de la région et du nombre d'entreprises engagées dans des démarches de R&D pour améliorer leur compétitivité.

Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d'économie mixte (SEM, SPL), entreprises et groupements d'entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, État. Cette liste n'est pas limitative.

3. Actions d'accompagnement de l'émergence et de la réalisation de projets de recherche collaborative public/privé dans le cadre des axes transversaux et domaines de spécialisation de la S3

Il s'agit d'inciter les entreprises à se rapprocher des centres de recherche (académiques et/ou privés...) afin de mener à bien des projets de recherche industrielle répondant aux préoccupations des entreprises dans le but d'améliorer leur compétitivité. Cette action est ciblée sur les domaines stratégiques identifiés dans le cadre de la S3.

Cette action ambitionne de développer le potentiel de recherche publique et privée en profitant des effets de synergie via les partenariats de recherche public/privé sur le territoire.

Le FEDER pourra intervenir à deux niveaux:

- Mise en place et renforcement d'actions d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets collaboratifs, en entraînant notamment des PME dans cette dynamique partenariale. Cela amènera à renforcer les compétences d'ingénierie de projets en région (recherche de partenaires, montage de réunions, discussion des accords de consortium...) au sein des clusters tels que les pôles de compétitivité, de l'agence régionale d'innovation... voire de recourir à des prestations complémentaires (sur la propriété intellectuelle, par exemple).
- Soutien financier à la réalisation des projets collaboratifs, portés par une entreprise régionale, et associant au moins un partenaire privé ou public. Dans l'hypothèse où les compétences scientifiques ne seraient pas présentes en région, des collaborations interrégionales seront recherchées.

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

Types de bénéficiaires : Établissements publics, associations, centres techniques, structures d'économie mixte (SEM, SPL), universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, organismes de recherche et de diffusion des connaissances, communauté d'universités et d'établissements, entreprises et groupements d'entreprises. Cette liste n'est pas limitative.

4. Actions de sensibilisation et médiation sur la science et les carrières scientifiques

Il s'agit d'actions de sensibilisation des jeunes et du grand public à la science et à la technologie ainsi qu'aux métiers de la recherche, pour amener davantage de jeunes champardennais à faire des études dans les domaines technologiques et scientifiques, en lien en particulier avec les besoins et enjeux d'une société durable et les besoins de recrutement des entreprises régionales.

Les entreprises régionales des secteurs traditionnels de transformation des matériaux ont en effet beaucoup de difficultés à recruter, notamment du personnel qualifié. Dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP), la construction de réseaux de fluides ou électriques et de télécommunications, et le terrassement spécialisé apparaissent sous-représentés. Par ailleurs, les filières de formation dans les domaines technologiques hors TIC (technologies de l'information et de la communication) (niveaux 3 à 5) ont également du mal à remplir leurs promotions d'étudiants et des formations (polissage, chaudronnerie...). Elles disparaissent par manque d'effectif suffisant alors même que les entreprises n'arrivent pas à recruter.

Il s'agit aussi de démystifier, auprès de la population régionale, les nouveaux développements scientifiques et technologiques pour faire accepter les nouvelles installations industrielles en région, telles que les implantations de pilotes ou d'unités industrielles liées à la bioraffinerie, d'unités de méthanisation...

Les actions qui pourront être accompagnées seront la création de supports de médiation, l'organisation de manifestations grand public (expositions, rencontres...), de concours destinés aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire, des journées de découverte de l'université, visant à mieux faire connaître au grand public et au public scolaire régional les sciences et les technologies, les métiers de l'industrie et de la recherche, notamment sur les domaines de spécialisation de la région et en lien avec les projets structurants de la région. Il s'agit donc d'accompagner la logistique événementielle (supports de communication, déplacements des élèves, outils de médiation, stands...) et les moyens humains dédiés pour les manifestations d'une certaine envergure. Il s'agit également de soutenir la mission d'animation et de coordination, à l'échelle régionale, des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures d'économie mixte (SEM, SPL), entreprises et groupements d'entreprises, associations, universités et grandes écoles ainsi que leurs groupements ou établissements associés, La fédération des acteurs régionaux de la CSTI ... Cette liste n'est pas limitative.

PRINCIPES DE SELECTION

Éligibilité : Seuls les projets ou actions s'inscrivant dans les domaines identifiés par la S3 sont éligibles.

Critères de sélection

1. Actions d'accompagnement de la structuration des acteurs de la recherche et de renforcement de la recherche publique

Les opérations seront sélectionnées en fonction de leur cohérence avec les besoins de la communauté scientifique et des entreprises, avec les résultats qu'elles peuvent permettre d'atteindre.

Les principes de sélection prendront en compte :

- la cohérence avec la stratégie de la communauté scientifique et les besoins des entreprises (pour les infrastructures de type plateforme d'innovation ouverte) ;
- les retombées économiques, sociétales et environnementales, sur le territoire régional
- la plus-value attendue sur la qualité et la visibilité des équipes scientifiques,
- la dimension partenariale du projet, notamment avec les régions voisines pour lesquelles des partenariats stratégiques sont identifiés dans la S3 (Picardie, Lorraine, Wallonie...),

Des appels à projets pourront être organisés.

Des financements seront réservés à l'implantation de jeunes chercheurs ou équipes de recherche et à la structuration de nouvelles équipes de recherche.

2. Actions de soutien au développement de l'excellence des infrastructures de recherche

La sélection des projets prendra en compte une expertise scientifique ou technologique et/ou économique préalable des projets portant notamment sur :

- les retombées attendues sur le plan de la recherche, de la création de valeur pour les infrastructures publiques ;
- les retombées attendues en matière de développement de nouvelles applications et de valorisation économique potentielle à court et/ou moyen terme en région pour les projets d'entreprises ;
- le lien avec les stratégies des pôles de compétitivité et les grands programmes nationaux (investissement d'avenir par exemple).

Des appels à projets pourront être organisés.

Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation.

3. Actions d'accompagnement de l'émergence et de la réalisation de projets de recherche collaborative

Les actions d'ingénierie de projet (aide au montage de projet, recherche de partenaires, montage d'accord de consortium jusqu'au dépôt de projet) seront éligibles.

Des appels à projets pourront être lancés à l'échelle régionale voire interrégionale. Afin d'exploiter au mieux la complémentarité de territoires sur nos domaines d'innovation stratégique, dans la logique de nos deux pôles de compétitivité birégionaux, il pourra être opportun d'accompagner des projets bâtis à l'échelle interrégionale, sachant qu'un critère de sélection d'un tel projet sera l'existence de retombées à l'échelle régionale.

Des projets issus d'appels à projets nationaux (de type FUI) pourront être accompagnés.

Les principes directeurs de sélection prendront en compte :

- la recherche qui devra être partenariale : projet de recherche industrielle ou de développement expérimental porté par une entreprise et associant a minima un partenaire scientifique public ou privé ;
- la localisation régionale de l'industrialisation des résultats des travaux, s'ils sont probants.

Axe 1 :

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

4. Actions de sensibilisation et de médiation sur la science et les carrières scientifiques

La sélection des projets se fera principalement sur la base d'appels à projets régionaux et prendra en compte les principes directeurs suivants :

- Qualité intrinsèque du projet (adéquation moyens/objectifs, ...)
- Public ciblé (quantitatif et qualitatif)
- Capacité de portage du maître d'ouvrage

Remarque : Des projets déposés en dehors des appels à projets pourront être également retenus, si leur ingénierie de montage est incompatible avec le calendrier de l'appel à projets (porteur de projet peu aguerri à monter des collaborations et qu'il ne faut pas exclure du fait d'un calendrier « couperet ») ou s'il est indispensable de donner une réponse rapide ne permettant pas de s'inscrire dans un calendrier prévisionnel d'appel à projets (projet d'innovation dans des secteurs très compétitifs comme l'automobile ou l'aéronautique dont le calendrier est très serré par rapport à une date de mise sur le marché imposée par le donneur d'ordre).

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

OS 1.2 AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES DEVELOPPANT DES PROJETS INNOVANTS

Le diagnostic territorial stratégique a démontré la faiblesse de la capacité de transfert vers le monde économique sur le territoire régional. En complément du renforcement d'une offre scientifique de haut niveau, il est primordial de favoriser les processus de transfert afin de rendre le territoire régional visible, attractif et compétitif dans ces domaines (en articulation avec les outils des régions voisines).

Ainsi que le souligne la STRATER (stratégie territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), « la région Champagne-Ardenne est classée pour un certain nombre d'indicateurs socio-économiques parmi les dernières régions métropolitaines en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ». La DIRD (Dépense Intérieure en Recherche et Développement) est la plus faible de France à 0,8 % du PIB en 2011 contre 2,2 % en France métropolitaine, avec néanmoins une progression constante depuis 5 ans.

Sur le plan de la productivité scientifique, la région Champagne-Ardenne se situe au-delà de la moyenne nationale au regard du poids relatif de sa population. Ce bon résultat relatif concerne aussi bien la publication d'articles scientifiques (essentiellement par les chercheurs du secteur public) que les dépôts de brevets européens (majoritairement par les entreprises). La liaison est néanmoins encore trop faible entre le potentiel de recherche publique et privée et le tissu économique régional, ce qui se traduit par un poids relatif de la région en matière de dépôts de brevets, de contrats de recherche, de recrutement de cadres de recherche-développement inférieur au poids du PIB régional.

La Stratégie régionale d'innovation (SRI) pointait déjà des carences en matière de structures d'accueil d'entreprises innovantes et dans l'accompagnement des entreprises par l'écosystème régional de soutien à l'innovation.

Des actions ont été menées depuis 2008 pour corriger ces faiblesses, mais le diagnostic territorial stratégique a identifié un besoin fort d'accompagnement des petites entreprises dans leur développement innovant. Il y a également un besoin de poursuivre la structuration d'une offre d'assistance et de coaching ainsi que de renforcer les moyens d'innovation et de conduite de projet innovant en interne dans les petites entreprises.

Pour parvenir à booster l'innovation, il est indispensable d'accompagner les entreprises dans cette dynamique à travers différentes actions:

- un fonctionnement en réseau encore plus efficient des acteurs de la recherche et du transfert de technologie ;
- la création de clusters (au bénéfice de structures légères) et de PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) ;
- une implication accrue des chercheurs et laboratoires publics dans la valorisation de leurs travaux avec un portefeuille croissant de projets de maturation ;
- la mise en place d'une ingénierie de projets auprès des TPE/PME pour monter et suivre leurs projets d'innovation de bout en bout
- un soutien financier des entreprises pour mener leurs projets innovants jusque sur le marché.

Il est attendu que davantage d'entreprises – notamment les PME traditionnelles – se mettent en capacité de développer des projets innovants en coopérant avec d'autres acteurs, en investissant dans la matière grise et dans des technologies nouvelles.

Au final, c'est la capacité de ces entreprises à se maintenir sur leurs marchés et leur ouverture vers de nouveaux marchés, via de nouveaux produits innovants, qui est visée.

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

LES ACTIONS SOUTENUES

1. Actions de développement d'une offre de transfert visible et complète sur les domaines prioritaires de la S3

Il s'agit de soutenir et d'organiser une offre de services de transfert de technologie visible et complète, à l'échelle régionale, dans les 4 domaines identifiés par la S3. La concertation réalisée avec les entreprises dans le cadre de l'élaboration de la S3 a, par exemple, fait ressortir un besoin largement partagé d'avoir des moyens mutualisés pour concevoir, simuler, optimiser et mettre en œuvre de nouveaux matériaux et leurs procédés de transformation. Or, de tels moyens et compétences existent pour bonne partie en région, au sein des laboratoires universitaires et des centres techniques.

À titre d'exemple, on peut citer la caractérisation et la mise en forme des fibres végétales et le développement des agromatériaux pour des usages industriels, pour lesquels il existe des compétences et moyens dispersés en région et donc peu organisés et visibles en termes d'offre de transfert à l'industrie.

L'idée est de structurer et de renforcer ces moyens pour offrir une chaîne complète de compétences et d'outils au service des entreprises utilisatrices pour en développer l'usage et amener de l'innovation dans les entreprises régionales, en s'ouvrant à ces matériaux nouveaux (qui offrent de nouvelles fonctionnalités et répondent aux exigences réglementaires en termes de recyclage par exemple dans le domaine des matériaux plus traditionnels - matériaux métalliques, textile...).

Cela repose sur une mutualisation des compétences et moyens existants, à l'échelle régionale voire interrégionale, qu'il conviendra de compléter au regard des manques détectés pour répondre aux attentes des entreprises.

Les initiatives lancées en région autour de la détection de la fragilité des personnes, du maintien à domicile de ces personnes fragiles et de la mise en place de solutions de e-santé nécessitant également de passer à une phase de mise en cohérence à l'échelle régionale pour renforcer ces divers projets et équipements, tels le LivingLab Active Ageeing à Troyes, et les rendre bien visibles au niveau national.

Un travail de recensement approfondi des équipements et des compétences (essentiellement publics, mais également dans quelques centres privés) sera réalisé, suivi d'un travail d'animation pour construire des scénarios de mutualisation de l'existant, pour ensuite organiser une offre de transfert à l'échelle régionale, intégrant l'apport de moyens complémentaires, en lien étroit avec les attentes des entreprises.

Il s'agit aussi d'accompagner des projets de valorisation des travaux de recherche des laboratoires dans des entreprises régionales. Des études (marchés, réglementations...) seront réalisées, ainsi que des travaux complémentaires aux résultats obtenus pour valider la faisabilité technico-économique d'une mise sur le marché puis des études sur les modalités de ce transfert (création start-up, licensing...).

Des études, de l'assistance méthodologique seront sans doute nécessaires pour construire ces offres, assorties d'un modèle économique précis.

Ensuite, le FEDER pourra être mobilisé pour étoffer ces offres et les aider à se mettre en marche : investissements dans des équipements complémentaires ayant été identifiés lors de la phase étude, aménagement de locaux (si nécessaire), personnel pour faire fonctionner les équipements et développer l'activité avec les entreprises...

Le travail de recensement et de mutualisation de l'existant reste à faire, pour ensuite organiser une offre de transfert, avec l'ajout de moyens complémentaires, en lien avec les attentes des entreprises.

Types de bénéficiaires : Structures de transfert de technologie, organismes de recherche et de diffusion des connaissances, laboratoires, entreprises et groupements

d'entreprises, collectivités locales et leurs établissements, associations, Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales... (liste non limitative).

2. Soutien aux actions favorisant l'émergence de projets innovants dans les domaines de la S3

Il s'agit de soutenir les initiatives visant à développer les échanges chercheurs/entreprises et entre entreprises. L'objectif est d'instaurer une dynamique de fertilisation croisée de compétences et d'idées pour déboucher sur des valorisations/transferts, par des démarches itératives entre monde de la recherche et monde économique, et des collaborations inter-entreprises.

Ces initiatives pourront prendre la forme de cluster ou être portées par des clusters existants. Elles auront vocation à développer des échanges plus nombreux et de meilleure qualité entre les chercheurs et les entreprises, les grappes d'entreprises, les filières professionnelles, à nouer des partenariats plus resserrés entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises locales et entre entreprises afin de pousser une dynamique d'innovation et renforcer le potentiel d'innovation des entreprises (sous toutes ses formes).

Les moyens d'animation dédiés à mettre en place pour développer une dynamique d'échanges entre acteurs au sein des clusters ou autres structures pourront être éligibles.

Types de bénéficiaires : structures de transfert de technologie et de soutien à l'innovation, organismes de recherche et de diffusion des connaissances, clusters (dont pôles de compétitivité), réseau régional d'innovation, agences de développement, entreprises, ...

3. Actions de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et l'accueil/l'incubation d'entreprises innovantes

Il s'agit de soutenir les initiatives de sensibilisation et de soutien à la création d'entreprises innovantes. Les actions pourront porter sur la prospection/détection de porteurs de projets de création, la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, des programmes d'accompagnement des créateurs.

Types de bénéficiaires : Structures d'appui à la création d'entreprises innovantes, SATT, incubateur, entreprise...

4. Actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises

Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leur projet d'innovation, de la faisabilité d'un projet à sa pré-industrialisation.

Dès lors qu'une idée d'innovation émergera, il s'agira d'accompagner l'entreprise, ou le groupement d'entreprises, dans la maturation de l'idée en projet, incluant la recherche de partenaires, les études préalables de faisabilité, la recherche de financement, le montage de dossiers de soutien financier

Le soutien au renforcement de leur capacité de pilotage de projets sera pris en compte, car c'est un des freins à l'innovation dans les petites entreprises régionales.

Le soutien s'articulera avec le volet compétitivité du PO pour les PME, en vue de leur apporter un accompagnement global, jusqu'à la commercialisation des produits développés.

Types de bénéficiaires : Entreprises ou groupement d'entreprises

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

PRINCIPES DE SELECTION

1. Actions de développement d'une offre de transfert visible et complète sur les domaines prioritaires de la S3

La S3 ayant identifié 4 grands domaines d'innovation stratégique, il s'agira de développer une offre de transfert, à l'échelle régionale, sur chaque domaine. Cette mise en place d'outils structurés reposera, autant que possible, sur les outils existants en région au sein des universités et écoles (plateaux techniques et grands équipements des universités, équipements des Centres techniques (CRITT MDTs, IFTH), plateforme ouverte d'innovation en biotechnologies blanches (portée par l'entreprise ARD²²) et centre d'excellence en biotechnologies blanches²³), mutualisant déjà des équipes et équipements de recherche de 3 grandes écoles, et sur les outils de transfert existants dans les régions voisines pour mutualiser au mieux.

Sur la thématique de l'élaboration de matériaux performants reposant sur une plateforme numérique, il y a ainsi une concertation à mener avec l'Institut de recherche technologique « matériaux, métallurgie et Procédés » (IRT M2P²⁴).

À l'issue d'une étape de recensement et d'échanges avec les acteurs concernés (laboratoires, centres techniques, pôles de compétitivité, entreprises...), les scénarios envisagés devront déboucher sur la mise en place d'une offre.

Des appels à projets auprès des acteurs régionaux, voire interrégionaux, pourront être lancés pour construire ces offres.

La sélection des projets de maturation s'opérera en lien avec les Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT²⁵), en prenant en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, perspectives...).

2. Soutien aux actions favorisant l'émergence de projets innovants dans les domaines de la S3

PRINCIPES DE SELECTION

- L'accompagnement des actions des acteurs existants ayant cette mission (pôles de compétitivité, agence de développement...) sera privilégié.
- Qualité des dossiers (qualité des analyses, perspectives...).
- Qualité de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et l'accueil/l'incubation d'entreprises innovantes
- Visibilité suprarégionale des manifestations pour attirer de potentiels créateurs d'entreprise extrarégionaux.
- Acteurs labellisés sur le critère d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes.

Méthode de sélection : des appels à projets seront lancés pour détecter de nouvelles initiatives de clusters et Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) innovants. Ils pourront être précédés par des appels à manifestation d'intérêt

²² www.a-r-d.fr/

²³ www.institut-europeen-de-la-bioraffinerie.fr/

²⁴ <http://www.irt-m2p.eu/www.irt-m2p.eu/>

²⁵ <http://www.satt.fr/>

3. Actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises

Les principes directeurs de sélection des projets prendront en compte notamment la qualité des dossiers (qualité des analyses, public visé, perspectives...).

Projets sélectionnés sur appels à manifestations d'intérêt sur des thèmes issus de la S3.

Remarque : Des projets déposés en dehors des appels à projets pourront être également retenus si leur ingénierie de montage est incompatible avec le calendrier de l'appel à projets (porteur de projet peu aguerri à monter des collaborations et qu'il ne faut pas exclure du fait d'un calendrier couperet) ou s'il est indispensable de donner une réponse rapide ne permettant pas de s'inscrire dans un calendrier prévisionnel d'appel à projets (projet d'innovation dans des secteurs très compétitifs comme l'automobile ou l'aéronautique dont le calendrier est très serré par rapport à une date de mise sur le marché imposée par le donneur d'ordre).

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation des instruments financiers pourra être envisagée pour les actions de soutien aux différentes étapes de la démarche d'innovation pour les entreprises, ainsi que pour les actions de mise en œuvre de dispositifs de soutien technique et financier en faveur de la création et de l'accueil/incubation d'entreprises innovantes, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats attendus fin 2014 permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante.

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

OS 1.3 AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES

La région Champagne-Ardenne connaît un taux de création d'entreprises parmi les plus bas de France (139% contre 142% de moyenne nationale- Source INSEE 2013) et un taux de défaillance d'entreprises élevé, notamment dans les secteurs traditionnels encore très présents, comme ceux liés à la sous-traitance automobile (métallurgie et travail des métaux) ou l'industrie du textile.

Pour autant, la S3 révèle un réel potentiel de création d'entreprises nouvelles, tant par le biais de l'entrepreneuriat local que par l'essaimage ou l'implantation d'activités exogènes adossées aux filières prioritaires régionales. Ces dernières sont considérablement freinées par le déficit d'attractivité nationale et internationale de la région (baisse démographique, manque de visibilité et d'image, faible valorisation de la recherche). La partie aval de la chaîne de valeur décrite par la S3 doit donc impérativement être renforcée par une politique de marketing territorial forte.

Les changements attendus sont les suivants :

- Le soutien à la création et à la transmission d'entreprises endogènes permettra l'augmentation du nombre de créations d'entreprises et l'inversion de la tendance à l'érosion du stock d'entreprises régionales. Il développera également le champ des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), en prenant mieux en compte leurs spécificités. Des actions particulières sur le primo-accompagnement devront également permettre l'amélioration du taux de survie des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Les fonds FEDER pourront par exemple être utilisés pour cofinancer des actions de suivi des entreprises créées dans leurs 3 premières années d'activité (coaching, tableaux de bord, conseil, recherche de solutions de financement, transfert de technologie ou accompagnement à l'export...).
- La politique régionale d'attractivité et de recherche de projets d'implantations privées permettra de compléter la chaîne de valeur décrite par la stratégie de spécialisation intelligente (S3) dans les filières prioritaires (notamment chimie verte, matériaux, santé, énergie, ...).

La réimplantation d'activités qui ont précédemment quitté la région sera également visée, en particulier dans les filières prioritaires de la S3. En lien avec le Référent Unique pour les Investissements²⁶ en région, et avec l'appui de l'agence régionale de développement économique²⁷, des actions spécifiques d'identification et de prospection d'entreprises ayant délocalisé tout ou partie de leur activité seront mises en œuvre, pour leur proposer des solutions de relocalisation (foncier, immobilier, accompagnement, financement, etc...).

LES ACTIONS SOUTENUES

1. Soutenir la création et la transmission d'entreprises par la création d'activités endogènes

Depuis fin 2011, la Région Champagne-Ardenne, la Caisse des Dépôts et la Direccte Pôle 3E (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - service Entreprises, Emploi, Économie) travaillent en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux à l'élaboration d'une stratégie régionale pour la création et transmission d'entreprises. Les premières conclusions

²⁶ <http://www.redressement-productif.gouv.fr/referents-uniqes-pour-investissements-region>

²⁷ <http://www.cadev.fr/>

mettent en avant les axes de travail suivants qui constitueront les priorités de cet objectif spécifique :

- Renforcement de l'accompagnement des primo-développeurs,
- Renforcement du soutien à la reprise et transmission, notamment via des SCOP²⁸
- Renforcement de la professionnalisation des acteurs,
- Accompagnement renforcé de la dynamique de transmission, notamment du côté des cédants.

Ces préconisations pourront se traduire par les actions collectives ou individuelles suivantes :

- Renforcement des dispositifs de financement des créations d'entreprises et du primo-développement (plates-formes d'initiative locale, fonds de création, fonds d'amorçage, fonds de garantie, etc....),
- Organisation et prise en charge partielle de l'accompagnement des primo-développements, pour améliorer le taux de survie des entreprises (appel à projet ou appel d'offre pour le conseil et l'accompagnement),
- Organisation de l'accompagnement des cédants, notamment à travers des diagnostics, évaluations et conseils (appel à projet ou appel d'offre),
- Renforcement de l'offre d'hébergement (pépinières, hôtels d'entreprises) pour un meilleur maillage territorial, notamment en lien avec le zonage des aides à finalité régionale (AFR). Une attention particulière sera portée aux structures d'hébergement aménagées pour le développement des filières prioritaires de la S3, ou sur les zones AFR faisant l'objet d'actions de revitalisation.

Ces actions s'adressent tant au secteur marchand qu'au secteur de l'ESS (économie sociale et solidaire), notamment pour ce qui concerne les instruments financiers et l'accompagnement du primo-développement.

Des dispositifs spécifiques pourront être étudiés pour favoriser la création/reprise d'entreprises par les femmes (renforcement de la sensibilisation, accompagnements spécifiques,...).

2. Soutenir la création et la transmission d'entreprises par la création d'activités exogènes

Conformément aux préconisations de la S3, la région Champagne-Ardenne mettra en œuvre les actions nécessaires au renforcement de son attractivité pour l'accueil de projets de création d'entreprises exogènes dans les filières stratégiques.

Les actions suivantes seront menées en priorité :

- Renforcement des capacités foncières et immobilières d'accueil des entreprises exogènes pour organiser des pôles d'excellence autour des centres de formation, de recherche ou de transfert de technologie et accéder à une visibilité nationale ou internationale. Par exemple, les fonds FEDER pourront cofinancer la création ou l'extension de Technopôles, parcs technologiques, pépinières et hôtels d'entreprises technologiques...
- Mise en place d'une politique de marketing territorial et de prospection (préconisation de la S3) pour valoriser les filières prioritaires et attirer sur le

²⁸ www.les-scop.coop/

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

territoire régional des entreprises de type start up, ou filiales de grands groupes dans le cadre de création d'activité nouvelle ou de reprise et revitalisation d'entreprises existantes. Des prospections directes seront engagées sur les filières prioritaires, et seront renforcées par des actions collectives de visites, de salons ou d'évènements nationaux ou internationaux ;

- Accompagnement financier des créations d'entreprises exogènes en conformité avec la réglementation des aides à finalité régionale, soit par des aides directes (subventions, aides remboursables, ...), soit par le biais d'instruments financiers.

Types de bénéficiaires : entreprises (y compris de l'ESS), collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, fonds de garantie, fonds de Capital Investissement, associations, sociétés de capital-investissement, de garantie, structures de prêt d'honneur... (liste non limitative).

Territoires spécifiques ciblés : ensemble du territoire régional

PRINCIPES DE SELECTION

Pour ce qui concerne la création d'entreprises endogènes, le document « Champagne-Ardenne 2020, quel développement pour l'avenir ?²⁹ », fixe le cadre des interventions prioritaires pour la région et sera donc le cadre de référence des principes directeurs de sélection des projets.

Les créations d'entreprises exogènes et les actions visant à leur développement, quant à elles, seront en priorité sélectionnées en référence à la S3. Toutefois, l'autorité de gestion se réserve la possibilité de soutenir des projets d'implantation dont l'activité n'est pas retenue dans la S3, mais présentent néanmoins un intérêt particulier en terme de création d'emplois, de reconversion d'un territoire en mutation, ou de renforcement de l'industrie régionale et de ses « pépites ».

La formation des créateurs/repreneurs d'entreprises ne fait pas partie des actions financées au sein de cet objectif spécifique, mais pourra être financée au titre du FSE (cf. page 187).

Principes directeurs de sélection:

- Compatibilité avec le document « Champagne-Ardenne 2020, quel développement pour l'avenir ? »
- Impact sur l'emploi
- Prise en compte de l'égalité homme/femme
- Filière concernée

En matière d'égalité hommes-femmes, une attention sera portée aux projets associant de manière équilibrée des hommes et des femmes dans leur phase de réalisation. De même, les projets intégrant des démarches d'éco-conception, d'éco-production ou les projets prévoyant la sensibilisation ou la formation aux questions environnementales seront privilégiés. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation.

²⁹ [https://www.cr-champagne-](https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/DeveloppementEntreprises/accompagner_developpement_entreprises/Documents/Accueillir_accompagner_developpement_entreprises/Champagne_ardenne_2020.pdf)

[ardenne.fr/Actions/DeveloppementEntreprises/accompagner_developpement_entreprises/Documents/Accueillir_accompagner_developpement_entreprises/Champagne_ardenne_2020.pdf](https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/DeveloppementEntreprises/accompagner_developpement_entreprises/Documents/Accueillir_accompagner_developpement_entreprises/Champagne_ardenne_2020.pdf)

Remarque :

Pour certains types de projets qui demandent une réponse rapide sans pouvoir entrer dans un calendrier prévisionnel (par exemple projets d'implantation d'entreprise), la méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas appropriée car il n'est pas possible d'attendre d'avoir plusieurs projets pour prendre une décision d'aide (nombre de projets faible et périodicité non maîtrisable).

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers seront utilisés en priorité, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats, attendus pour octobre 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante.

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

OS 1.4 RENFORCER LA COMPETITIVITE DES PME ET LES ACCOMPAGNER VERS UNE CROISSANCE DURABLE

Entre 2002 et 2012, la Champagne-Ardenne a perdu plus de 30 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles (source : INSEE 2012), soit une des baisses les plus importantes des régions françaises. En particulier, entre 2008 et 2012, près de 13 000 emplois industriels ont été détruits, Particulièrement touchée par la crise en raison de sa forte proportion d'entreprises industrielles (près de 19% des établissements), la région constate la fragilité de son tissu économique.

En effet, les entreprises régionales ne sont pas suffisamment structurées pour asseoir leur développement notamment par l'investissement, l'innovation et l'internationalisation. Elles sont fortement dépendantes de centres de décision externes à la région et le réseau industriel est principalement constitué de sous-traitants de 2ème ou 3ème rang. Fortement atomisées, de faible taille, les PME de Champagne-Ardenne souffrent d'une spécialisation vers des activités encore trop peu productrices de valeur ajoutée. La Stratégie de spécialisation intelligente (S3) souligne ainsi le peu de liens entre le tissu économique et les potentiels de recherche publique ou privée, le transfert de technologie étant encore trop peu répandu et la clusterisation trop anecdotique.

Pour aider les entreprises à s'inscrire dans une croissance intelligente, durable et inclusive, il convient de soutenir leur organisation en filières ou clusters, et d'inciter et d'accompagner leurs projets de développement, par des soutiens individuels ou collectifs.

Plusieurs changements sont attendus :

- Une augmentation de la taille des entreprises, permettant un renforcement des fonctions de management intermédiaire dans les domaines de l'innovation et de l'internationalisation ;
- Un arrêt de la perte des emplois industriels et la réindustrialisation des territoires en mutation, sur la base des savoir-faire existants, mais dans une logique de spécialisation intelligente ;
- Une ouverture des PME vers les marchés en émergence, tant nationaux qu'internationaux.

LES ACTIONS SOUTENUES

Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable par l'innovation

- Organisation ou renforcement des clusters, des PTCE (pôles territoriaux de coopération économique), en vue de favoriser le transfert de technologie, le travail en réseau, et afin de donner une visibilité aux filières régionales (croissance intelligente). Seront notamment accompagnés les études et actions collectives visant à structurer, animer, promouvoir et développer les filières, ainsi que les investissements collectifs visant à faciliter les transferts de technologie et le partage d'expériences (par exemple : imprimantes 3D, ...).
- Accompagnement de la diversification des PME vers les secteurs de la transition énergétique, notamment dans le secteur de l'éolien, de la méthanisation, de la biomasse et des smart grids. Les actions de substitution des matériaux non renouvelables par des matériaux biosourcés seront également soutenues, conformément aux préconisations de la S3 et de la stratégie UE 2020 (croissance durable). Pourront notamment être soutenus les études, l'ingénierie de projet, les dépenses en R&D et les investissements des PME ou de leurs groupements. L'autorité de gestion se réserve la possibilité de lancer des appels à projet pour inciter les PME à s'inscrire dans cette démarche.

Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable par l'internationalisation

- Mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des entreprises) notamment en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques à l'export (portage, parrainage...), le développement des groupements d'entreprises et d'offres intégrées,... Pourront être financées les actions collectives visant à accompagner les entreprises dans leur développement à l'international (salons, missions à l'export...), ou les aides individuelles de type étude de marché à l'export, renforcement des moyens à l'export, dépenses de prospection, etc.

Soutenir la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable par l'investissement

- Accompagnement financier des projets d'investissement destinés à améliorer la productivité des PME (saut technologique) et à mieux les positionner sur les marchés nationaux ou internationaux (croissance durable). Les aides aux PME pourront être soit directes (subventions, aides remboursables...) soit indirectes par l'intermédiaire d'instruments financiers.
- Faciliter l'accès aux financements en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises, y compris dans le secteur de l'ESS, en vue de leur permettre une croissance durable.

Types de bénéficiaires : entreprises (y compris de l'ESS), associations et associations d'entreprises, structures de transfert, collectivités et leurs groupements, chambres consulaires,...

Territoires spécifiques ciblés : l'ensemble du territoire régional

PRINCIPES DE SELECTION

Plusieurs schémas ou documents de cadrage définissent la politique régionale en matière de soutien aux PME :

- Le document « Champagne-Ardenne 2020, quels développements pour l'avenir », identifie 13 actions prioritaires parmi lesquelles 8 répondent aux enjeux décrits ci-dessus :
- B1 : Adapter les outils d'ingénierie financière (instruments financiers) aux besoins de l'économie locale,
- B2 : soutenir l'émergence de formes nouvelles de financement et de concentration de l'épargne locale,
- C1 : augmenter la présence des entreprises dans les pays de l'UE et en particulier les marchés de proximité géographique (Allemagne, Benelux...)
- 1.1.1 : Renforcer les compétences en région sur le marché des agro-industries en lien avec les atouts du territoire
- 1.2.1 : S'appuyer sur le Plan climat air énergie régional (PCAER) pour favoriser l'émergence d'une véritable filière de l'énergie
- 1.4.1 : positionner les entreprises régionales sur le marché de la démolition/déconstruction, démantèlement et de la réhabilitation des friches industrielles
- 2.1.1 : faire de la Champagne-Ardenne une terre d'expérimentation pilote en matière de services aux personnes vulnérables et aux seniors
- 2.4.1 renforcer la place de l'ESS dans le tissu économique local

renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises

- Le PRIE (Plan régional d'Internationalisation des Entreprises) qui fixe les priorités de la région en matière de structuration des entreprises à l'export).

Les actions collectives en faveur de l'internationalisation et l'innovation devront s'inscrire en priorité dans le cadre de ces schémas.

La formation des créateurs/repreneurs d'entreprises ne fait pas partie des actions financées au sein de cet objectif spécifique, mais pourra être financée au titre du FSE (cf. page 187).

Principes directeurs de sélection:

Les points suivants seront pris en compte :

- impact auprès des entreprises
- enjeux de la stratégie régionale 2020 couverts

Les aides individuelles aux entreprises feront l'objet d'analyses destinées à vérifier la faisabilité de leurs projets ainsi que leur capacité à rembourser les prêts qui leur seront octroyés. Les points suivants seront pris en compte :

- impact en matière d'emploi
- faisabilité du projet
- capacité à rembourser les avances/prêts

La politique d'appel à projets permettra, pour sa part, de mettre en place un jeu d'incitations destinées à encourager la création d'activités nouvelles.

L'impact des projets relevant de cet objectif spécifique sur l'environnement et le principe d'égalité hommes-femmes dépend de la teneur des opérations considérées et devra être traité au cas par cas.

En matière d'égalité hommes-femmes, une attention sera portée aux projets associant de manière équilibrée des hommes et des femmes dans leur phase de réalisation. De même, les projets intégrant des démarches d'éco-conception, d'éco-production ou les projets prévoyant la sensibilisation ou la formation aux questions environnementales seront privilégiés. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible et à la limitation de l'expansion des zones imperméabilisées, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments et à leurs coûts d'exploitation.

Remarque

Pour certains types de projets qui demandent une réponse rapide sans pouvoir entrer dans un calendrier prévisionnel (par exemple projet de développement d'entreprise par l'investissement), la méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas appropriée car il n'est pas possible d'attendre d'avoir plusieurs projets pour prendre une décision d'aide (nombre de projets faible et périodicité non maîtrisable).

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers seront utilisés en priorité. Il est en effet fait état, en région Champagne-Ardenne, d'un déficit d'instruments financiers, tant par les acteurs publics que privés. Afin de vérifier, qualifier et quantifier cette carence, la Région a lancé en février 2014 une étude ex-ante des instruments financiers, dont les résultats, attendus fin 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante.

AXE 2

RENFORCER LE DEVELOPPEMENT

DE LA SOCIETE NUMERIQUE EN

CHAMPAGNE-ARDENNE

OS 2.1 AUGMENTER LE TAUX DE RACCORDEMENT AU TRES HAUT DEBIT POUR FAVORISER L'ECONOMIE NUMERIQUE

Les besoins de débit pour les entreprises et les structures publiques sont en constante augmentation. L'accès à la fibre optique est un élément essentiel de l'attractivité et de la compétitivité des territoires.

LES LIENS AVEC LA S3

La S3 met le développement des usages numériques au cœur du développement de l'innovation. La chaîne numérique est un moyen de différenciation et de compétitivité des TPE/PME (notamment dans le domaine de la transformation des matériaux), en faisant appel à des technologies de simulation, de prototypage rapide, de rétroconception, de fabrication additive...

La gestion intelligente de l'énergie s'appuie aussi sur une instrumentation des réseaux électriques et des outils logiciels de gestion de ces réseaux.

Le thème du « bien vieillir en région », avec une population âgée et disséminée sur un vaste territoire peu peuplé, est un autre enjeu fort, vecteur de développement sociétal et économique.

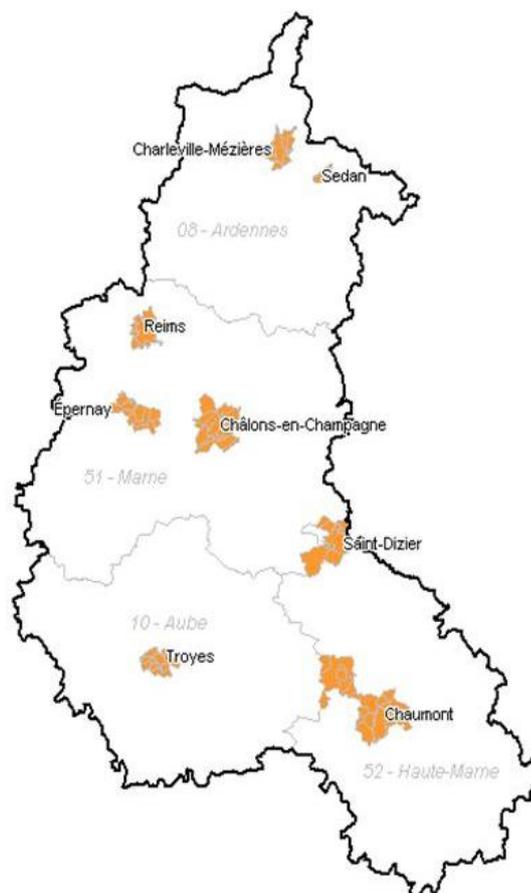
Une expérimentation (en cours) de domomédecine et télémédecine nécessite une couverture haut débit, dans les zones les moins peuplées et les plus éloignées des services médicaux.

UN BESOIN EN COUVERTURE « HAUT DEBIT » EQUILIBREE

En Champagne-Ardenne, l'initiative privée en matière de déploiement de la fibre reste limitée à quelques territoires (cf. Carte 01 - Zones couvertes par l'initiative privée). À la mi-2013, le déploiement a débuté dans les quatre villes (Reims, Troyes, Chaumont et Charleville) les plus peuplées.

Les zones non couvertes (30 habitants/km²) représentent 43 % de la population, d'où un risque important de fracture numérique.

Les initiatives privées ne permettront pas de couvrir à moyen terme les besoins en THD de toutes les zones d'intérêt économique (cf. cartes 02 à 05 pages 68 à 69) et sociétal dont la grande majorité se trouve hors de ces zones.

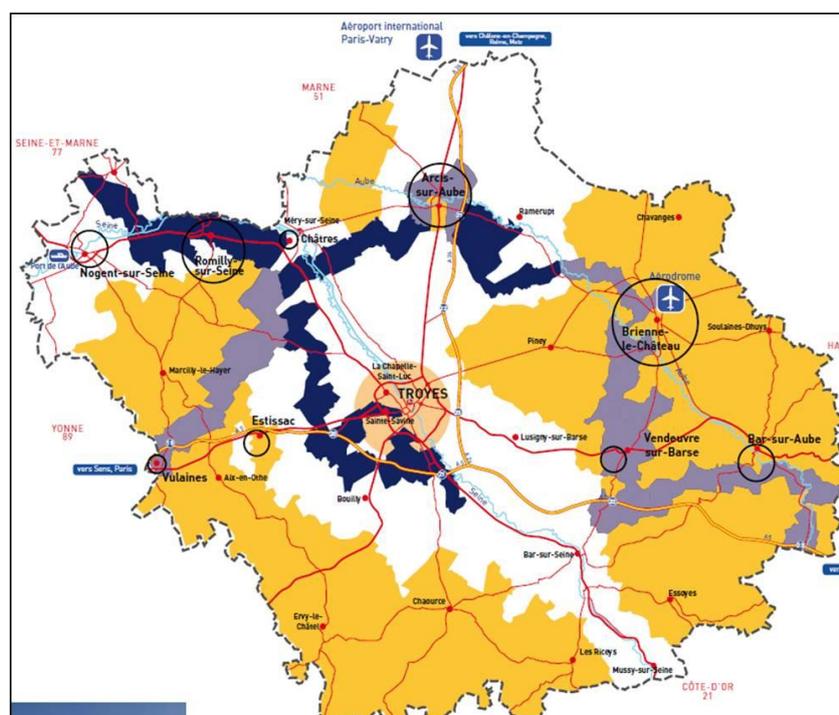


Carte 1 : zones couvertes par l'initiative privée

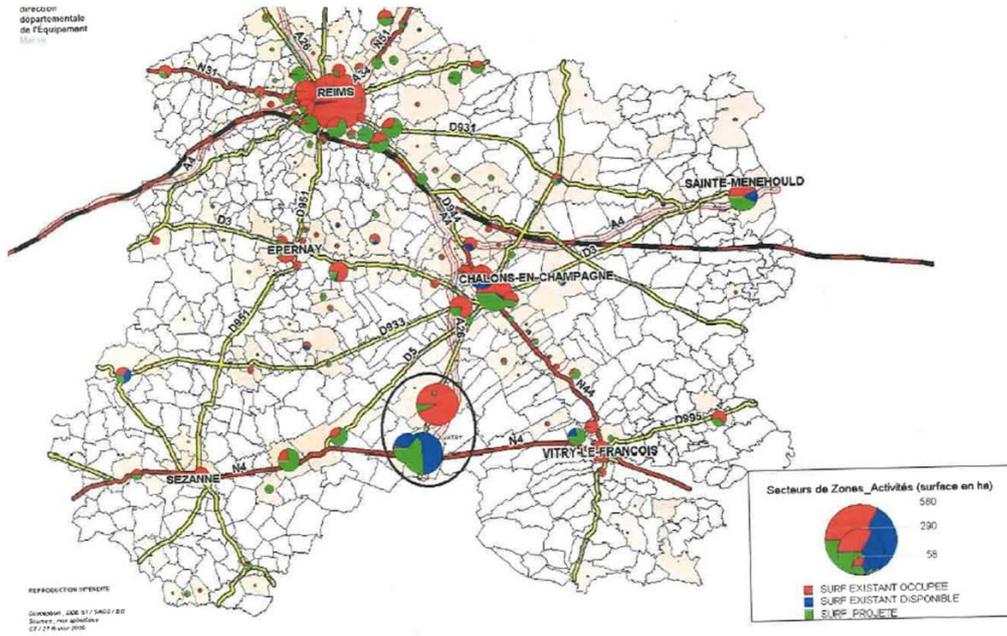
OS 2.1 Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique



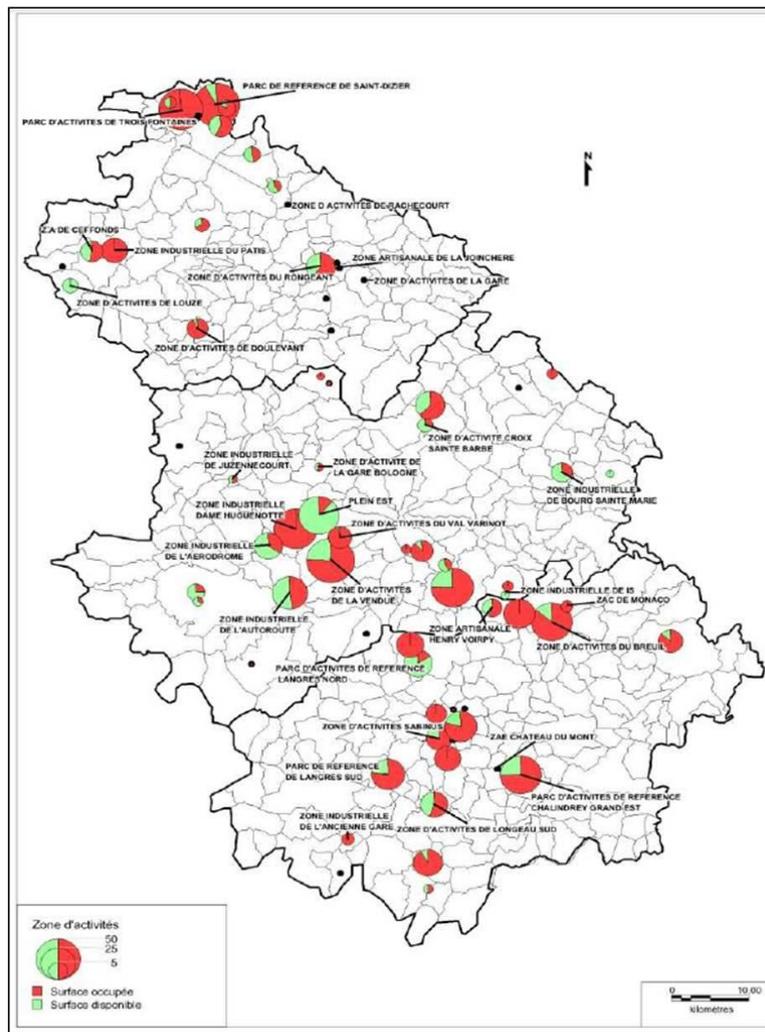
Carte 2 : zones d'intérêt économique des Ardennes



Carte 3 : zones d'intérêt économique de l'Aube



Carte 4 : zones d'intérêt économique de la Marne



Carte 5 : zones d'intérêt économique de Haute-Marne

De nombreuses entreprises, sans accès au THD, risquent de voir leur compétitivité baisser. Il en va de même pour les structures éducatives, de formation et de santé hors zones d'initiative privée.

Les 4 Départements ont décidé de remédier à cette situation en élaborant un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui fixe les orientations pour le déploiement du THD (FFTH/FFTO: FFTH fibre jusqu'à l'abonné / FFTO fibre jusqu'au bureau). Ces collectivités orientent leurs efforts vers le raccordement des zones économiques, de sites de formation, mais visent aussi la couverture de la population afin de lui permettre de bénéficier des services et usages THD (domomédecine, visioconférence etc.).

Les importants moyens financiers à consacrer pèsent surtout sur les collectivités. Le FEDER permettra d'accélérer et d'amplifier les premiers travaux.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Forte augmentation du nombre d'établissements d'enseignement, de formation, de santé et d'entreprises desservis par le très haut débit ;
- Amélioration de l'offre de desserte très haut débit pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- Développement des usages numériques au sein des zones d'activité économique.

Ligne de partage avec le FEADER : Seul le FEDER sera mobilisé pour soutenir cette priorité d'investissement.

LES ACTIONS SOUTENUES

- Soutien à la réalisation de schémas d'ingénierie d'infrastructures
- Soutien à la réalisation des infrastructures réseaux (en particulier les réseaux de collecte départementaux ou régionaux) et le fibrage d'abonnés et de sites particuliers (établissements d'enseignement, de santé et de formation, zones d'activités, sites touristiques, raccordement de points hauts de desserte télécom par voie hertzienne 3G ou 4G)
- Assistance à la commercialisation des infrastructures auprès des opérateurs.

Compte tenu des montants en jeu et afin d'optimiser l'effet levier des fonds européens, la mobilisation du FEDER portera d'abord sur le financement des réseaux de collecte (départementaux ou régionaux) et le soutien au fibrage de sites reconnus prioritaires : sites publics de formation, de santé (notamment en lien avec la domomédecine), zones d'activités, pôles touristiques, etc. Toutefois, une contribution du FEDER aux projets de desserte sera possible pour inciter les collectivités à accélérer les déploiements dans les zones où le coût moyen de raccordement de l'abonné est élevé.

Territoires spécifiques ciblés : territoires non couverts par l'initiative privée

Types de bénéficiaires ciblés : Collectivités territoriales, Établissements publics, Structures d'économie mixte, Entreprises, groupements d'entreprises, Société publique locale, organismes de formation... (liste non limitative)

PRINCIPES DE SELECTION

Éligibilité : projets inscrits dans les SDTAN

Principes directeurs

Sur la base du recensement des projets des Départements, qui sera affiné au premier semestre 2014, les principes directeurs suivants seront mis en œuvre :

- complémentarité avec les thématiques de la S3
- qualité du projet (méthodologie de conduite de projet, avec en particulier analyse préalable des besoins, mise en place d'un suivi des opérations, d'une évaluation, ...)
- nature du projet :
 - raccordement de sites prioritaires (FttO) et collecte correspondante ;
 - coût moyen de raccordement de l'abonné ;
 - contribution des projets de réseaux de collecte à l'arrivée du FttO.

La programmation se fera dans une approche globale, pilotée au niveau régional, et en articulation avec les orientations nationales de la mission France THD. Le plan d'action est établi dans le cadre de la révision de la SCORAN (stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique). Par ailleurs, le bouclage financier sera réalisé dans le cadre du CPER 2015-2020.

La sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation des instruments financiers pourra être envisagée pour le financement de certaines infrastructures TIC, sous réserve des résultats de l'évaluation ex ante lancée en février 2014, dont les résultats, attendus pour la fin de l'année 2014, permettront d'affiner les réponses à mettre en œuvre dans le cadre du PO.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante.

OS 2.2 AUGMENTER LES USAGES TIC EN PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Il existe un vrai enjeu d'adaptation de l'offre de services dans des domaines prioritairement identifiés que sont l'économie, la santé, l'éducation, la formation, le tourisme, le transport et la culture. Il s'agit, pour la Champagne-Ardenne, d'accompagner ces mutations, de se mettre au même niveau que les autres territoires, d'améliorer ainsi l'attractivité régionale et de permettre l'accès de tous à ces services grâce au numérique.

L'objectif est de favoriser le développement des savoirs (accessibilité physique et cognitive aux outils et ressources TIC), de rapprocher les administrations du citoyen et de ses partenaires (dématérialisation et développement de la « e- administration »), d'améliorer l'offre de soin en multipliant les opportunités offertes par le numérique en termes de télésanté.

L'enjeu régional est de réussir à utiliser les TIC comme un outil au service du développement des territoires et comme un facteur d'inclusion des populations isolées.

En matière d'e-santé, les actions envisagées seront, dans la mesure du possible, en cohérence avec :

- les actions 75, 76 et 77 de la stratégie numérique européenne, notamment en matière d'accès des patients à leur dossier médical numérique;
- la résolution des problèmes d'interopérabilité et le besoin de déployer selon les standards d'e-santé internationaux;
- le plan d'action e-santé;
- le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé et les échanges potentiels de bonnes pratiques avec d'autres régions d'Europe et de France;
- les actions de l'agence des systèmes d'information partagés de santé, notamment en matière d'interopérabilité

Les projets de e-formation seront accompagnés dans l'OT2, et non dans l'OT10, afin de ne pas diluer les actions TIC au sein du PO mais de les concentrer dans un même axe.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Déploiement des services en ligne et des usages pour les particuliers, les entreprises et les administrations, en privilégiant la mutualisation. À ce titre, une attention particulière sera portée au développement de l'open data, de l'open source et à sa mobilisation dans la perspective de pratiques collaboratives.
- Formation et qualification des demandeurs d'emploi, des salariés et des responsables d'entreprises, en particulier ceux des TPE.
- Enrichissement des offres d'enseignements à distance et de dématérialisation des savoirs, notamment dans le secondaire et dans le supérieur.
- Développement d'applications liées à la télésanté (dont des projets de télé et domomédecine).
- Amélioration de la performance environnementale par les TIC, en limitant les émissions de gaz à effet de serre.
- Développement de systèmes de transport intelligents tant pour les personnes que pour les marchandises (notamment billettique, optimisation des déplacements en transport en commun).

Ligne de partage avec le FEADER : seul le FEDER sera mobilisé pour soutenir cette priorité d'investissement.

LES ACTIONS SOUTENUES

- Soutien à la réalisation d'études
- Mise en œuvre de projets de déploiement de solutions, en particulier dans les domaines de l'e-santé, e-administration et e-formation / enseignement, transport, etc.
- Formations aux applications TIC et appropriation de la culture du numérique
- Développements d'application et leur hébergement (frais pouvant être pris en charge sur une période bornée, liée à une aide au démarrage).

Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales, Établissements publics, Structures d'économie mixte, Entreprises, groupements d'entreprises, Sociétés publiques locales (liste non limitative)

PRINCIPES DE SELECTION

- cohérence avec la SCORAN
- Impact des projets (nombre d'utilisateurs, etc.)
- Existence d'une méthodologie globale : conduite de projet, avec en particulier : analyse préalable des besoins, mise en place d'un suivi des opérations et/ou d'une évaluation
- Caractère collectif et/ou structurant du projet
- Domaine concerné (santé, formation continue, enseignement secondaire, enseignement supérieur, transport intelligent, tourisme ...)
- Niveau de pilotage (régional ou départemental, ou au niveau local avec un intérêt de généraliser sur le territoire régional)

Remarque

Pour certains types de projets qui demandent une réponse rapide sans pouvoir entrer dans un calendrier prévisionnel (projets innovants et qui s'inscrivent dans une démarche de compétition entre les territoires ou de réponse à appels à projets nationaux), la méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas appropriée parce qu'elle pourrait tuer la dynamique des projets.

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet

AXE 3

SOUTENIR LA TRANSITION

ENERGETIQUE DE LA CHAMPAGNE-

ARDENNE

OS 3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE RENOUVELABLE PAR LE BIAIS D'EXPERIMENTATIONS DE MODES INNOVANTS

La région Champagne-Ardenne a développé depuis plusieurs années un potentiel élevé de production d'énergie renouvelable (EnR) en matière d'agrocarburants (avec 46% de la production régionale d'énergie renouvelable fin 2010), de bois-énergie (34%) ou d'éolien (16%).

Le développement des énergies renouvelables est en bonne voie :

- la production électrique éolienne est passée de 49 GWh en 2005 à 2 451 GWh en 2013, la région dispose de la plus importante puissance installée d'éoliennes en France ;
- les installations d'énergies renouvelables thermiques ayant bénéficié de subventions publiques contribuent à augmenter de 15 à 30 % la puissance installée entre 2010 et 2013 avec une augmentation notamment de 55 MW pour la filière bois-énergie (chaudières automatiques).

La région a fait preuve de dynamisme en matière de méthanisation à la ferme. Toutefois, différents gisements restent à exploiter, comme la géothermie, l'hydroélectricité ou encore la méthanisation urbaine (déchets urbains et industriels...). Les projets de méthanisation agricole seront soutenus dans le cadre du programme de développement rural (PDR).

Fort de cet acquis, la région souhaite poursuivre cette stratégie, au service de la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES), du développement économique régional et de l'emploi.

L'approche régionale consiste à miser sur l'effet d'entraînement et d'exemplarité de projets innovants de valorisation des productions locales d'énergie renouvelable qui seront soutenus dès lors qu'ils auront démontré leur pertinence technique, économique et environnementale et qu'ils pourront ensuite être dupliqués, y compris au-delà des limites régionales.

Il s'agit donc de poursuivre l'objectif d'augmentation de certaines productions d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional, en particulier en renforçant les nouveaux dispositifs innovants et expérimentaux en région.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- augmentation de la production d'énergie renouvelable;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre par substitution d'énergies conventionnelles d'origine fossile par des énergies renouvelables
- création d'activités économiques et d'emplois qualifiés non délocalisables sur les territoires et de recettes fiscales pour les collectivités ;
- avancées dans les techniques de production et de distribution des productions d'énergie renouvelable (connexion et injection dans les réseaux, par exemple).

La part du PO réservée à l'investissement s'élève à 80%, celle prévue au titre du fonctionnement est de 20% (études, animation ...).

LES ACTIONS SOUTENUES

Les actions à soutenir ont été définies dans le Plan climat air énergie régional (PCAER) et viseront les différentes filières d'énergies renouvelables, notamment la géothermie, l'hydroélectricité, la méthanisation (urbaine), le bois énergie, l'éolien (sauf production proprement dite), y compris au service de la construction de bâtiments passifs, voire positifs.

Par ailleurs, les investissements financés dans le cadre de cet axe rentrent dans le cadre défini par le plan stratégique pour les technologies énergétiques (SET) qui définit une politique européenne pour les technologies énergétiques. Le Plan SET définit une politique européenne pour les technologies énergétiques qui doit permettre à l'UE de disposer d'un secteur de l'innovation et des technologies de calibre mondial pour faire face aux défis à l'horizon 2020 et au-delà. Le SET est un plan stratégique destiné à accélérer la mise au point et la diffusion au meilleur coût de technologies sobres en carbone. Il comprend des mesures liées à la planification, à la mise en œuvre, aux ressources et à la coopération internationale.

Le SET liste les principaux défis technologiques à relever par l'Union Européenne au cours des 10 prochaines années pour atteindre les objectifs de 2020, dont certains axes peuvent être déclinés en Champagne-Ardenne :

- Initiative européenne pour la bioénergie : rendre les biocarburants de la deuxième génération concurrentiels par rapport aux combustibles fossiles ;
- Initiative européenne pour l'énergie éolienne : doubler la capacité de production d'électricité des grandes éoliennes ; axée sur la validation et la démonstration de grandes turbines et de grands systèmes (pour les applications sur terre et en mer).
- Initiative européenne pour l'énergie solaire : démontrer la maturité commerciale de la production d'électricité photovoltaïque à grande échelle et de l'énergie solaire concentrée ;
- Initiative européenne pour le réseau électrique : permettre à un réseau électrique européen unique et intelligent permettant d'assurer l'intégration massive des sources d'énergie renouvelables et décentralisées, y compris la problématique du stockage, et la création d'un centre européen pour la mise en œuvre d'un programme de recherche pour le réseau européen de transport.
- lancer sur le marché grand public des appareils et des systèmes de conversion énergétique et d'utilisation finale plus efficaces dans le secteur de la construction, les transports et l'industrie (polygénération, piles à combustible, etc.), maintenir la compétitivité des technologies de fission (Initiative pour la fission nucléaire durable axée sur le développement des technologies de la quatrième génération (Gen-IV) , ainsi que les solutions à long terme en matière de gestion des déchets.

Productions innovantes d'énergies renouvelables :

- Fonctionnement :
 - actions de sensibilisation, d'information, de diffusion des expériences, d'animation et de structuration, ...
 - ingénierie de projets
 - études de diagnostics de potentialités
 - études de définition de projets et de faisabilité
 - études préalables d'amélioration de la connaissance
- Investissement :
 - projets pilotes et expérimentations (technologiques, nouveaux modèles de développement économique...), sites de démonstration, sites d'essai, notamment dans le domaine des agro carburants ...

Gestion et intégration des productions d'énergies renouvelables dans les réseaux :

- Fonctionnement :
 - études préalables d'amélioration de la connaissance
 - études de définition de projets et de faisabilité
 - études de diagnostics de potentialités
 - ingénierie de projets
 - actions de sensibilisation, d'information, de diffusion des expériences, d'animation et de structuration : diffusion des expériences de référence au sein de réseaux d'acteurs de l'énergie et des télécommunications, les actions de sensibilisation en direction des consommateurs (syndicats de production et ou distribution d'énergie, collectivités, organismes logeurs, population)...
- Investissement :
 - mise en œuvre de plates-formes régionales et de démonstrateurs pilotes de réseaux intelligents et distribués (smart grids) et de stockage de l'énergie (accumulateur local recueillant l'électricité produite par les éoliennes, bornes de rechargement de véhicules électriques en zone périurbaine à proximité de parcs éoliens...) visant à favoriser l'autonomie énergétique et à atteindre un objectif de territoire à autonomie énergétique ou à énergie positive

Territoires spécifiques ciblés : l'ensemble du territoire régional

Types de bénéficiaires : Collectivités et leurs groupements, Établissements et organismes publics, Syndicats d'énergie, Entreprises, Coopératives, Chambres consulaires, organismes professionnels, bailleurs sociaux, Associations, ... (liste non limitative)

PRINCIPES DE SELECTION

Règles d'éligibilité

Opérations conformes à la stratégie nationale et la stratégie régionale (plan climat air énergie régional valant schéma régional climat air énergie, schéma régional éolien, plans climat énergie territoriaux, etc....) :

La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue en effet pour la France un objectif prioritaire contenu dans ou en lien avec plusieurs plans nationaux :

- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- le Plan Climat National
- le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables
- le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)
- le Plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015
- le Plan Particules
- l'ensemble des programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique
- le Plan d'urgence pour la qualité de l'air
- le Plan de rénovation de l'immobilier de l'État
- le PRERURE (plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie

Critère de sélection (priorisation)

- caractère reproductible de l'opération
- circuits courts énergétiques permettant de favoriser la consommation locale de la production d'énergie renouvelable
- impacts positifs sur le territoire en matière d'autonomie énergétique et de retombées économiques
- qualité de l'air : une vigilance toute particulière sera accordée à la mise en place de mesures compensatrices si les émissions supplémentaires sont trop importantes, notamment la mise en place d'équipements adaptés de façon à minimiser la pollution de l'air, particulièrement en cas de projets dans une zone :
 - où un dépassement de la valeur limite réglementaire journalière ou annuelle pour les PM10 (particules de taille inférieure à 10 µm) dans l'air ambiant a été enregistré au cours des 3 dernières années
 - où se trouve un Plan de Protection de l'Atmosphère
 - sensible définie par le Plan climat air énergie régional - Schéma Régional Climat Air Énergie
- intégration des projets dans le territoire et minimisation des impacts environnementaux : les installations et ou les équipements aidés devront être localisés de façon à minimiser l'impact sur la faune et la flore. Les projets présentant des chantiers verts (utilisation d'éco-matériaux, fournisseurs locaux pour limiter les transports de matériaux) et respectueux de l'environnement seront privilégiés.

Mode de sélection : Appel à projets

Conditions d'émergence des projets : Appel à manifestations d'intérêt

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet

OS 3.2 REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Avec une consommation unitaire de chauffage évaluée en moyenne à 345 kWh/m²/an, les bâtiments de Champagne-Ardenne sont bien plus énergivores que la moyenne nationale (210 kWh/m²/an).

Le bâti résidentiel et tertiaire constitue le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre, avec 18% des émissions totales, dont 12% issues du secteur résidentiel et 6% du secteur tertiaire.

Les projections du Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) visent à réduire de moitié la consommation énergétique des bâtiments existants :

- **Le parc locatif social des organismes HLM** compte 141 320 logements et représente 24 % des résidences principales (la moyenne en France, hors Ile de France se situe à environ 15%). 64% du parc locatif social a été construit avant 1980 et 40% avant 1970 (36 % du parc est classé en catégories E, F et G)
- **Le parc privé** a été construit pour 74,8 % avant 1975

46 340 logements individuels, construits avant 1975, sont occupés par des propriétaires à revenus modestes éligibles aux financements de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). Il existe également 111 800 logements locatifs privés.

Les **copropriétés** totalisent 11,9% du parc des résidences principales, dont 17 100 logements ont été construits avant 1975 (14,4% sont éligibles aux aides de l'Anah - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat).

Pour les **bâtiments publics**, la loi Grenelle I du 3 août 2009 fixe des objectifs ambitieux : les consommations d'énergie primaire de ce parc devront être réduites de 38% d'ici 2020.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Diminution de la précarité énergétique dans le logement par la baisse de charges lié au coût de l'énergie
- Augmentation du recours aux EnR dans le bâtiment et le logement
- Développement de l'activité des entreprises et de l'emploi dans le bâtiment.

Part des crédits FEDER réservée :

- à l'investissement : 80%
- au fonctionnement : 20%

LES ACTIONS SOUTENUES

Les opérations prévues concernent la rénovation thermique globale de logements, de bâtiments publics, ainsi que le volet thermique des constructions neuves (bâtiments passifs, bâtiments positifs) :

Rénovation du parc social des organismes HLM (habitations à loyer modéré) :

- ingénierie d'accompagnement du réseau HLM
- travaux de rénovation thermique et énergétique de 5400 logements énergivores environ.
- travaux d'intégration d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois...) liés à la réhabilitation,

Rénovation du parc de logements privés (propriétaires occupants ou bailleurs et copropriétés) dans le cadre d'un nouvel instrument financiers de type « tiers investissement/financement ».

- Une étude de création de ce nouvel outil est lancée par la Région fin 2014.

Rénovation de bâtiments publics

- Ingénierie: audits énergétiques groupés
- Ingénierie collective d'accompagnement des projets
- Travaux de rénovation thermique et énergétique d'environ 25 000 m² de bâtiments
- Travaux d'intégration d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois...) liés à la réhabilitation ou à la construction
- Travaux thermiques des constructions neuves (bâtiments passifs, voire positifs)

Types de bénéficiaires: bailleurs sociaux, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, nouvel instruments financiers ...

PRINCIPES DE SELECTION

Règles d'éligibilité

Opérations s'inscrivant dans les stratégies nationales et régionales (plan de rénovation énergétique de l'habitat -PREH-, Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER)

- parc HLM : travaux portant sur les logements les plus énergivores classés E, F ou G pour leur permettre d'atteindre la classe C minimum
- logement privé par le biais d'un nouvel instrument financier,
- bâtiments publics : locaux des établissements scolaires du second degré (lycées et collèges) et des centres de formation des apprentis dans le cadre d'un projet global de travaux.
 - Objectifs de consommation énergétique supérieurs à ceux fixés par la réglementation thermique en vigueur.
 - Rénovation élément par élément (liste et critères de performance indiqués dans l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants) avec au moins 3 éléments traités.
 - La rénovation des parois opaques et vitrées est obligatoire. La rénovation des éléments doit être compatible avec la norme « Bâtiments Basse Consommation » (BBC). L'atteinte des performances énergétiques recherchées sera contrôlée (aux frais du maître d'ouvrage) par la réalisation d'un test d'étanchéité thermique réalisé par un organisme agréé. Les résultats de ce test conditionneront le versement de la subvention.

Principes directeurs de sélection

- Travaux sur parc de logements HLM
 - stratégie immobilière avec scénario d'intervention (bouquet de travaux cohérents et coordonnés notamment sur l'enveloppe des bâtiments et mobilisation des énergies et matériaux biosourcés)
 - diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé
 - importance de la réduction des consommations d'énergie (priorité aux logements les plus énergivores : G puis F puis E)

- atteinte d'un certain niveau de performance énergétique
- nombre de ménages en situation de précarité énergétique concernés par les travaux
- Travaux des propriétaires privés
 - par le biais d'un nouvel instrument financier
- Bâtiments publics
 - diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé
 - importance de la réduction des consommations d'énergie
 - atteinte d'un certain niveau de performance énergétique
 - utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions neuves.

Des appels à projets ou manifestations d'intérêts pourront être organisés, sur certaines actions spécifiques.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers tels que les dispositifs de portage (de type tiers investissement) pourront être utilisés.

Une étude de création de ce nouvel outil est lancée par la Région fin 2014.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante.

AXE 4

PRESERVER LES RESSOURCES ET

LUTTER CONTRE LES RISQUES

D'INONDATIONS

La région Champagne-Ardenne articule son axe prioritaire 4 autour de deux objectifs thématiques qui visent, par leur action conjointe, à préserver les ressources naturelles et à prévenir les risques naturels :

OT5 : FAVORISER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

La région Champagne-Ardenne est fortement soumise au risque d'inondations, nécessitant le renforcement de stratégies locales permettant de réduire la vulnérabilité des territoires, en lien notamment avec les établissements publics de bassins. La menace de nouveaux épisodes de crue est aujourd'hui bien réelle.

OT 6 : PRESERVER ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Malgré une diversité des milieux et des espèces à l'échelle régionale, ainsi qu'une diversité des conditions de leur exploitation, la région connaît aujourd'hui une fragmentation et une destruction croissantes des habitats naturels et des espèces. L'uniformisation des paysages menace le territoire régional. Aujourd'hui, la préservation et la restauration de la biodiversité régionale manquent fortement de moyens d'intervention qui viendraient appuyer l'effet mobilisateur de la charte régionale de la biodiversité. Le schéma régional de cohérence écologique (en cours d'élaboration) viendra également soutenir cette démarche.

L'axe 4 présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance durable.

Il est articulé avec le Programme de développement rural sur les enjeux liés à la restauration des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture (cf. page 187).

L'axe 4 se décline autour de 2 objectifs spécifiques :

- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations
- OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2. : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)

OS 4.1 REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AUX INONDATIONS

LES ACTIONS SOUTENUES

25% des communes de la région Champagne-Ardenne sont soumises au risque inondation (Carte 6 page 89) par débordement de cours d'eau essentiellement. Près de 650 000 habitants se situent en zone potentiellement inondable par une crue extrême. Les inondations de la Meuse de 1993 et 1995 ont notamment généré 230 M€ de dégâts dans les Ardennes. Plus récemment, sur la période 2009-2013, 205 communes ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation.

La mise en œuvre de la directive inondation du 23 octobre 2007 a impulsé une dynamique forte auprès des maîtres d'ouvrages, se traduisant par la réalisation d'études d'aménagement dont la concrétisation ne pourra se faire sans l'appui des fonds FEDER. L'effet levier est indéniable pour ces collectivités qui n'ont pas de ressources propres affectées à ce type d'opération.

L'ensemble du bassin hydrographique de la Seine est couvert par un axe interrégional contenu dans le PO Ile-de-France qui comporte également un objectif spécifique lié au risque inondation. Les opérations revêtant un caractère interrégional soit par la nature des projets, soit par l'étendue de leurs effets, pourront bénéficier de cet axe interrégional.

Le PO régional se concentre sur des opérations plus locales indispensables pour la sécurité des personnes et la réduction des dommages, notamment sur la rivière Hozain (Grand Troyes) ou sur les crêtes préardennaises (Entente Oise-Aisne). Sur le bassin versant de la Meuse, il inclut les opérations dont les études ont été financées par le précédent PO FEDER 2007-2013, notamment les travaux sur Sedan, la Meuse amont et l'axe Fumay-Givet.

La part du PO réservée à l'investissement s'élève à 80%, celle prévue au titre du fonctionnement est de 20% (il s'agit de frais d'études, d'animation ou d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des projets ...).

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Réduire les dommages causés aux personnes et aux biens par l'aléa « inondation » ;
- Améliorer la conscience du risque et sa prise en compte, notamment dans les politiques publiques d'aménagement du territoire ;
- Améliorer la préparation des acteurs et des populations à la survenance d'une crue ;
- Favoriser un retour rapide à la normale après un évènement.

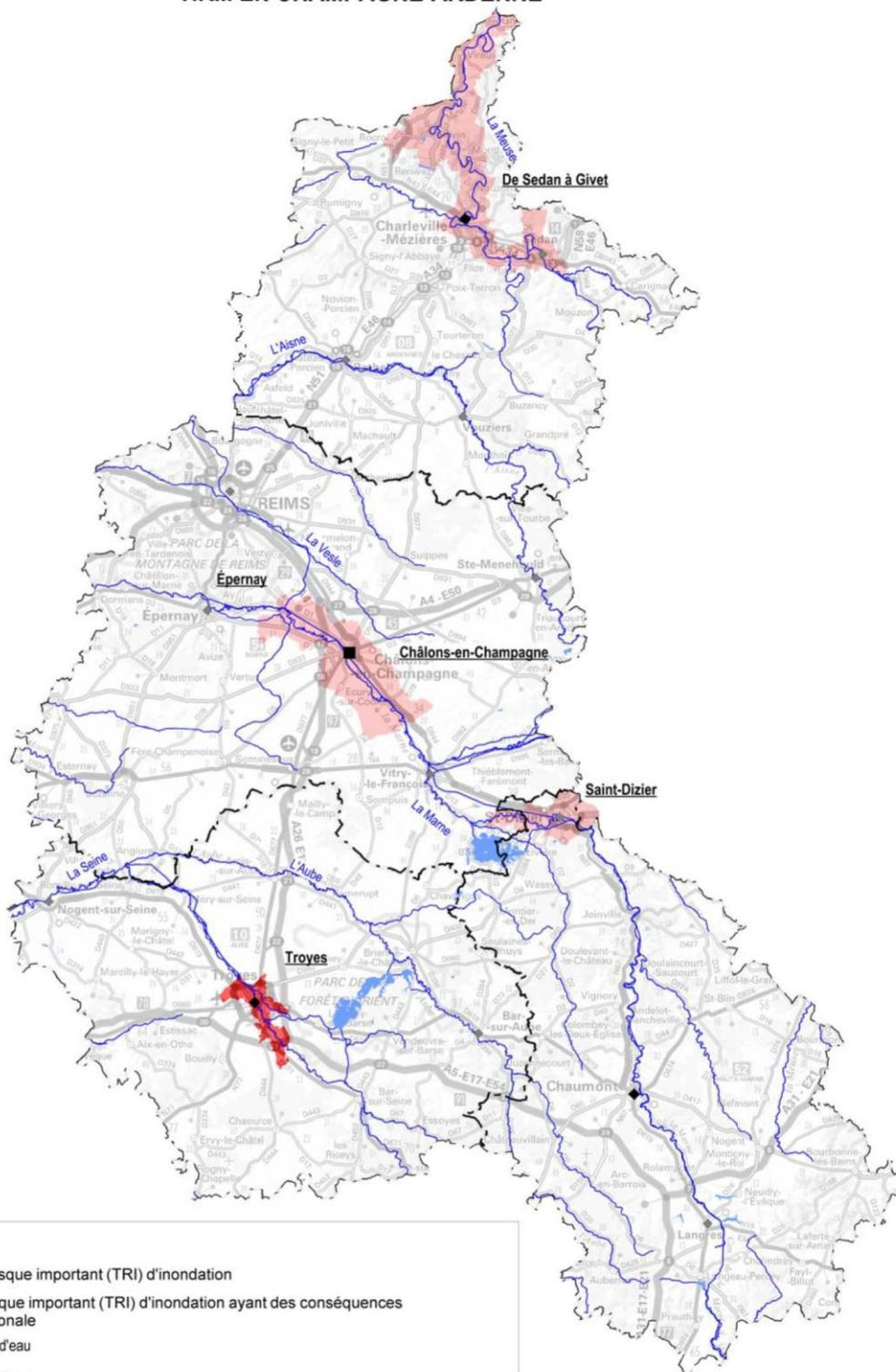
LES ACTIONS SOUTENUES

Programmes d'actions intégrés visant à réduire durablement l'aléa inondation et/ou la vulnérabilité et à préserver la fonctionnalité des milieux

- Études et travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues
- Études et travaux d'amélioration des écoulements dans les zones urbanisées



T.R.I. EN CHAMPAGNE-ARDENNE



Légende :

- Territoires à risque important (TRI) d'inondation
- Territoire à risque important (TRI) d'inondation ayant des conséquences de portée nationale
- Principaux plans d'eau
- Principaux cours d'eau
- Limite départementale
- Sous-préfecture
- Préfecture de département
- Préfecture de région

Sources :
Cours d'eau : ©IGN-BDCARTHAGE® v3 - 2011
Limites administratives : ©IGN-BDCARTO® v3 - 2010
Autres : MEDDE - 2013
Fond : ©IGN-SCAN10006 v2 - 2010
Conception : DREAL-CA/SIT/PCS/CC - mars 2012
Cartographie : DREAL-CA/MCDD/PSIC/CSIG/JEM - novembre 2013

Carte 6 : risques d'inondation

Études et travaux visant à améliorer la résilience

- Opérations de réduction de la vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics
- Actions d'information, de sensibilisation et de pédagogie à destination du public, des élus et des acteurs économiques pour favoriser la prise en compte du risque
- Réalisation de plans de continuité d'activité et de service

Trois types d'études sont envisagés:

- Études préalables d'amélioration de la connaissance
- Études diagnostics des services et des acteurs économiques
- Études de définition de projets.

Les interactions entre risque naturel et risque technologique sont prises en compte dans les opérations impliquant les acteurs économiques, notamment les ICPE (installations classées pour l'environnement).

PRINCIPES DE SELECTION

Principes d'éligibilité :

- Opérations s'inscrivant dans une approche intégrée de bassin hydrographique
- Opérations conformes à la stratégie nationale de gestion des inondations

Principes directeurs de sélection (priorisation) :

- Actions s'inscrivant dans le périmètre de la stratégie d'un territoire à risque important d'inondation
- Travaux dont les études ont été financées par le FEDER 2007-2013
- Opérations coordonnées à l'échelle d'un établissement public territorial de bassin
- Population en situation vulnérable concernée
- Dommages évités (réalisation par exemple d'une analyse coût/bénéfice pour mesurer les dommages évités au regard des investissements réalisés)

Pour certains types de projets qui demandent une réponse rapide sans pouvoir entrer dans un calendrier prévisionnel (travaux d'aménagements spécifiques à la typologie des crues et aux caractéristiques des cours d'eaux), la méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas approprié parce que le temps nécessaire à l'élaboration des dossiers est extrêmement variable en fonction du type d'aménagement à réaliser, des problématiques locales, des études préalables à réaliser, des négociations avec les riverains et des acquisitions de terrains.

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base d'une planification fournie par les bénéficiaires dans le cas où les opérations entrent dans un programme global de travaux échelonnés dans le temps et sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet

OS 4.2 PRESERVER, RESTAURER ET GERER LE PATRIMOINE NATUREL (ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET CONTINUITES ECOLOGIQUES)

Le territoire régional connaît une accélération du rythme d'érosion de la biodiversité et une fragmentation croissante.

La [Charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne](#) et le [Schéma régional de cohérence écologique](#) (SRCE) constituent deux documents cadre régionaux, l'un stratégie volontaire portant sur l'ensemble des champs de la biodiversité et le second document réglementaire focalisé sur les continuités écologiques. Ils ont été menés dans l'optique d'une complémentarité des approches. Ces deux documents comportent un diagnostic qui présente les caractéristiques du territoire en matière de biodiversité (caractéristiques des milieux naturels, espèces...), les politiques existantes en matière de protection de la biodiversité, les dispositifs d'inventaires et de valorisation du patrimoine naturel, les actions menées sur le territoire en matière de protection et de conservation, les impacts qui pèsent sur la biodiversité (ruptures des continuités écologiques, pollutions, perturbation et destruction d'habitats et d'espèces, artificialisation des sols).

À l'issue du diagnostic, ces documents font ressortir des enjeux et recommandations communs :

- Préservation et gestion/remise en bon état des espèces, des habitats et des continuités écologiques ;
- Renforcement, structuration et partage de la connaissance naturaliste ;
- Sensibilisation et formation de tous les publics sur la biodiversité et les continuités écologiques pour une appropriation des thématiques et de leurs enjeux ;
- Mobilisation et accompagnement des acteurs pour donner plus de cohérence et d'efficacité aux actions en faveur de la biodiversité et pour la déclinaison du SRCE.

La stratégie en faveur de la biodiversité issue de ces deux démarches, déjà mise en œuvre au travers de certaines actions, sera évaluée et suivie par le comité régional biodiversité.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Amélioration de l'état de la biodiversité (milieux naturels et flore et faune associées) ;
- Restauration de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant, constituant un réseau écologique fonctionnel ;
- Amélioration et diffusion de la connaissance naturaliste ;
- Amélioration des conditions d'accueil du public pour développer le tourisme de nature

Ligne de partage avec le FEADER (cf. également page 187) :

- L'ensemble des actions dont les bénéficiaires relèvent du régime agricole (= régime de sécurité sociale spécifique) sera financé par le FEADER
- Pour les zones Natura 2000, la rédaction des documents d'objectifs (DOCOBJ) sera financée par le FEADER.

LES ACTIONS SOUTENUES

Protection et gestion de sites naturels, de réservoirs de biodiversité et continuités écologiques les reliant ; acquisitions foncières:

Il s'agira par exemple de soutenir la gestion des milieux naturels et sites exceptionnels qui doit être développée et élargie à de nouveaux milieux :

- préservation et restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques : extension des espaces protégés (réserves naturelles, ...) à toutes les échelles du territoire de Champagne-Ardenne, notamment via les Parcs Naturels ;
- actions innovantes en matière de plans de protection et de gestion des continuités écologiques et prise en compte dans les documents d'aménagement : études et travaux de génie écologique nécessaires à la restauration des continuités ;
- mise en œuvre des plans d'actions stratégiques de la charte de la biodiversité en Champagne Ardenne et du schéma régional de cohérence écologique : animation territoriale, études et ingénierie... ;
- aménagement des lieux et espaces d'accueil du public par les opérateurs de l'environnement ;
- acquisitions foncières de zones remarquables ;
- mise en œuvre de contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers.

Mise en réseau des acteurs régionaux:

- actions de mise en réseaux des acteurs régionaux, au service d'une meilleure cohérence et coordination de leurs actions, ...
- connaissance et diffusion de l'information relative au patrimoine naturel en Champagne-Ardenne et des services rendus afin de mobiliser les acteurs publics et privés et mieux orienter décisions et actions. Il s'agira par exemple de soutenir :
 - les recherches des acteurs de l'observation du patrimoine naturel régional concernant notamment les espaces naturels remarquables et les espèces végétales et animales remarquables et menacées (par exemple celles figurant sur les listes rouges), en articulation avec la création de l'observatoire régional de la biodiversité.
 - la promotion des services rendus par les écosystèmes (supports pédagogiques, actions de sensibilisation ...) notamment auprès des citoyens et décideurs, leur permettant d'être acteurs de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel

Types de bénéficiaires: Collectivités territoriales et leurs groupements, État, établissements publics, associations, parcs naturels régionaux et national, groupements d'intérêt public (GIP), privés... (liste non limitative).

Territoires spécifiquement dédiés:

- Marais alcalins (Champagne crayeuse), marais tufeux (plateau de Langres),
- Tourbières acides, landes humides (massif ardennais, tertiaire parisien),
- Pelouses sèches (Champagne crayeuse, plateau du Barrois et de la Haute-Marne)
- Prairies, étangs et réservoirs (Champagne humide)

- Bois primitifs (Champagne crayeuse) et forêts anciennes, types forestiers remarquables (Champagne humide, plateau du Barrois et de la Haute- Marne)
- Espaces naturels protégés (réserves naturelles nationales, et régionales, propriétés du conservatoire du littoral, sites gérés par les conservatoires, réserves biologiques forestières, sites Natura 2000...)

PRINCIPES DE SELECTION

Principes directeurs

- Cohérence avec les documents cadre européens, nationaux, (stratégie nationale de la biodiversité, stratégie de création des aires protégées, plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées, études et inventaires « habitats, faune, flore ») et régionaux (inventaire du patrimoine naturel, charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne, schéma régional de cohérence écologique).
- Qualité du projet
 - rareté des milieux naturels et des espèces associées,
 - degré de présence actuelle dans le réseau régional des espaces naturels remarquables protégés
 - selon le niveau de connaissance actuelle des espèces ou des habitats
- Adéquation avec les caractéristiques des espaces concernés
- Capacités du porteur
- Caractère reproductible de l'opération

Remarque

Pour certains types de projets qui demandent une réponse rapide sans pouvoir entrer dans un calendrier prévisionnel (par exemple l'acquisition foncière de sites naturels non prévisibles), la méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas appropriée et l'opportunité d'acquisition est limitée dans le temps.

Dans ces cas, la sélection des opérations se fera au fur et à mesure de la réception des demandes de soutien financier, sur la base de critères de sélection approuvés par le comité de suivi.

De plus les projets se rattachant à Natura 2000 (animation et contrats) répondent déjà à une procédure de sélection.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet

AXE 5

ACCOMPAGNER LE

DEVELOPPEMENT ET

L'AMENAGEMENT DURABLE DES

TERRITOIRES URBAINS

L'approche intégrée de l'aménagement des territoires urbains se fera dans le cadre d'un axe dédié applicable aux Établissements publics de coopération intercommunale dans lesquels se situent les 15 villes identifiées par l'État au titre de la politique de la ville.

Les 3 priorités d'investissement retenues permettent de mobiliser le FEDER sur 3 problématiques particulières touchant les espaces urbains de Champagne-Ardenne. La logique de l'axe 5 est d'agir sur la régénération d'espaces urbains dégradés à un titre ou un autre : quartiers sensibles, friches, systèmes de transport déficients.

La résolution coordonnée de ces difficultés permettra d'améliorer globalement le fonctionnement de ces zones urbaines. Cette approche permettra de répondre aux défis sociaux, environnementaux, économiques et démographiques stipulés à l'article 7 du règlement FEDER.

Les points mentionnés au 5.2 concernant la formation professionnelle, sont évoqués pour mémoire car pouvant concerner les zones urbaines sans qu'ils soient à proprement parler intégrés dans l'axe 5. Il n'est donc pas prévu de définir une quote-part de FSE dédiée à l'approche urbaine.

OT 4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLES EMISSIONS DE CO2 DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS

L'absence d'agglomération régionale de premier rang et la structuration de la région en un chapelet de pôles urbains de taille intermédiaire nécessitent le renforcement de l'usage des transports en commun urbains et interurbains et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux de transport (transport en commun, voies douces, ...) tel que décrit au Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT). Cette mise en synergie des transports organisés a pour objectif la diminution de l'émission de gaz à effet de serre, mais aussi de particules fines et de polluants comme les oxydes d'azote.

OT 6 : PRESERVER ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

En complément, le territoire régional est caractérisé par la présence de nombreuses friches notamment en milieu urbain, qui requièrent des opérations de réhabilitation, au service de l'accueil d'activités économiques ou de projets visant la recomposition urbaine de site.

OT 9 : PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET LA DISCRIMINATION

Le développement et l'aménagement durable du territoire régional s'appuie également sur un renforcement de l'attractivité des territoires liée à la requalification des espaces urbains, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'axe 5 s'articule ainsi autour de 3 objectifs spécifiques complémentaires :

1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 : Reconvertir les friches
3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

L'axe urbain intégré fera l'objet d'un seul appel à candidatures pour les trois priorités d'investissement.

Les règles d'éligibilité communes aux trois priorités d'investissements sont reprises dans chaque fiche descriptive les concernant.

OS 5.1 Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)

OS 5.1 DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN PAR L'INTERMODALITE ET LE DEVELOPPEMENT DE LIEUX D'INTERCONNEXION ENTRE RESEAUX (URBAINS, INTERURBAINS, ITINERAIRES CYCLABLES...)

CONSTATS

Le diagnostic territorial stratégique met en exergue l'importance des émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements de personnes dans la région. En 2007, 559 000 actifs et étudiants résidents en Champagne-Ardenne effectuent quotidiennement des déplacements pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Ces navetteurs émettent 376 500 tonnes équivalent de CO₂, soit en moyenne 0,67 tonne par navetteur et par an. La majorité de ces déplacements sont aujourd'hui encore effectués par l'usage individuel des voitures.

Le territoire régional se caractérise en outre par l'absence d'agglomération de premier rang et se structure principalement autour d'un chapelet étiré de pôles urbains de taille intermédiaire (Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Chaumont, Saint-Dizier, ...). Une forme de fracture régionale se marque entre les territoires les plus urbains et les territoires plus ruraux, alimentée par un phénomène de déprise démographique préoccupant.

Le Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) fixe la stratégie régionale de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer :

- privilégier un aménagement économe en ressources
- organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte notamment en zones rurales et périurbaines
- développer les projets d'urbanisme durable
- améliorer l'offre de transports en commun et promouvoir leur usage
- créer les conditions favorables à l'intermodalité et au développement des modes doux et actifs
- limiter l'usage de la voiture et ses impacts par de nouvelles pratiques de mobilité
- encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- développer et rendre plus attractives les alternatives de transport routier de marchandises, notamment en améliorant les infrastructures ferroviaires, fluviales et l'offre de multimodalité
- favoriser la coopération entre chargeurs et exploitants pour développer un fret plus sobre et moins polluant
- optimiser l'organisation des livraisons en ville et favoriser les modes de transport alternatifs

CHANGEMENTS ATTENDUS

En cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), l'objectif spécifique vise à :

- Améliorer la chaîne de déplacement et l'usage des transports en commun ;
- Rééquilibrer le transport en faveur des alternatives à l'usage individuel de la voiture ;

- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liées aux déplacements des personnes au sein de la région ;
- Permettre une meilleure structuration du territoire régional par le transport collectif.

LES ACTIONS SOUTENUES

Le développement de l'usage des transports collectifs passe par une attractivité du service "de bout en bout", impliquant une bonne articulation des différents réseaux, y compris les transports à la demande, afin que les habitants disposent d'une offre alternative à l'usage individuel de la voiture.

La chaîne de déplacement doit également intégrer l'accessibilité aux réseaux par les modes actifs (vélo...). Une utilisation de la voiture individuelle plus mutualisée (autopartage, covoiturage...) et plus complémentaire des transports collectifs (parkings-relais...) doit être recherchée.

Le plus souvent, cela suppose une combinaison de plusieurs de ces modes. Les opérations soutenues viseront à soutenir les équipements nécessaires au développement de cette offre alternative et de promouvoir l'intermodalité en partenariat entre les différentes collectivités, afin d'articuler efficacement les offres et l'utilisation des fonds publics.

Les soutiens concerneront, par exemple :

- L'aménagement de pôles d'échanges favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports afin d'améliorer le maillage du territoire régional ;
- L'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite, dans un contexte de vieillissement de la population ;
- Les aménagements permettant d'améliorer les liaisons vers les pôles d'échange et les itinéraires touristiques cyclables validés au schéma régional des véloroutes et voies vertes. À ce titre une complémentarité est assurée avec le PDR qui comprend une mesure s'appliquant aux petites infrastructures d'itinérance en zone rurale.
- La mise en place d'une billettique interopérable, le développement de l'automatisation de l'information mutualisée multimodale.

Seront financés :

- les études et dépenses de maîtrise d'ouvrage
- les équipements et travaux d'aménagement

Types de bénéficiaires: Collectivités locales et leurs groupements, notamment les autorités organisatrices de transport, Établissements publics et sociétés d'économie mixte, entreprises partenaires des collectivités, ... (liste non limitative)

Territoires spécifiques ciblés: Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la politique de la ville

PRINCIPES DE SELECTION

Éligibilité

- Projet situé sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont un quartier au moins est concerné par la politique de la ville
- Intégration dans un projet de développement territorial intégré

OS 5.1 Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)

- Projet s'inscrivant dans le cadre des différents schémas relatifs à la mobilité dont le SRIT et le SDRA (Schéma Directeur Régional d'Accessibilité).

Principes directeurs de sélection

L'autorité de gestion sélectionnera les EPCI au titre de l'axe urbain intégré, dans le cadre d'un appel à candidatures.

Les critères de sélections des EPCI s'articuleront autour de la cohérence globale du projet urbain, de la complémentarité des actions proposées et de critères liés à la prise en compte du développement urbain durable.

L'appel à candidatures définira les critères de sélection des opérations propres à chaque priorité d'investissement.

Les opérations seront sélectionnées par les EPCI retenus en appliquant les critères de sélection inscrits dans l'appel à candidatures, conformément à l'article 7§4 du règlement FEDER.

Les principes de sélection pour l'aménagement des pôles d'échanges et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares porteront sur leur niveau de fréquentation ainsi que l'importance des points noirs à lever en matière d'accessibilité. L'impact sur l'effet de réduction attendue de l'émission des gaz à effet de serre, de particules et polluants atmosphériques devra être pris en compte.

L'amélioration des liaisons vers les pôles d'échanges définis précédemment pourra également être prise en compte.

Pour la billettique, c'est le niveau d'interopérabilité qui sera le principe directeur.

Mode de sélection des opérations

La méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas adaptée pour cet OS.

En effet, les opérations seront présentées par les communautés de communes ou d'agglomérations, dans le cadre de leur stratégie urbaine intégrée, qui seule fera l'objet d'une validation par l'autorité de gestion.

La liste des opérations sera donc la compilation des propositions des communautés d'agglomérations et de communes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

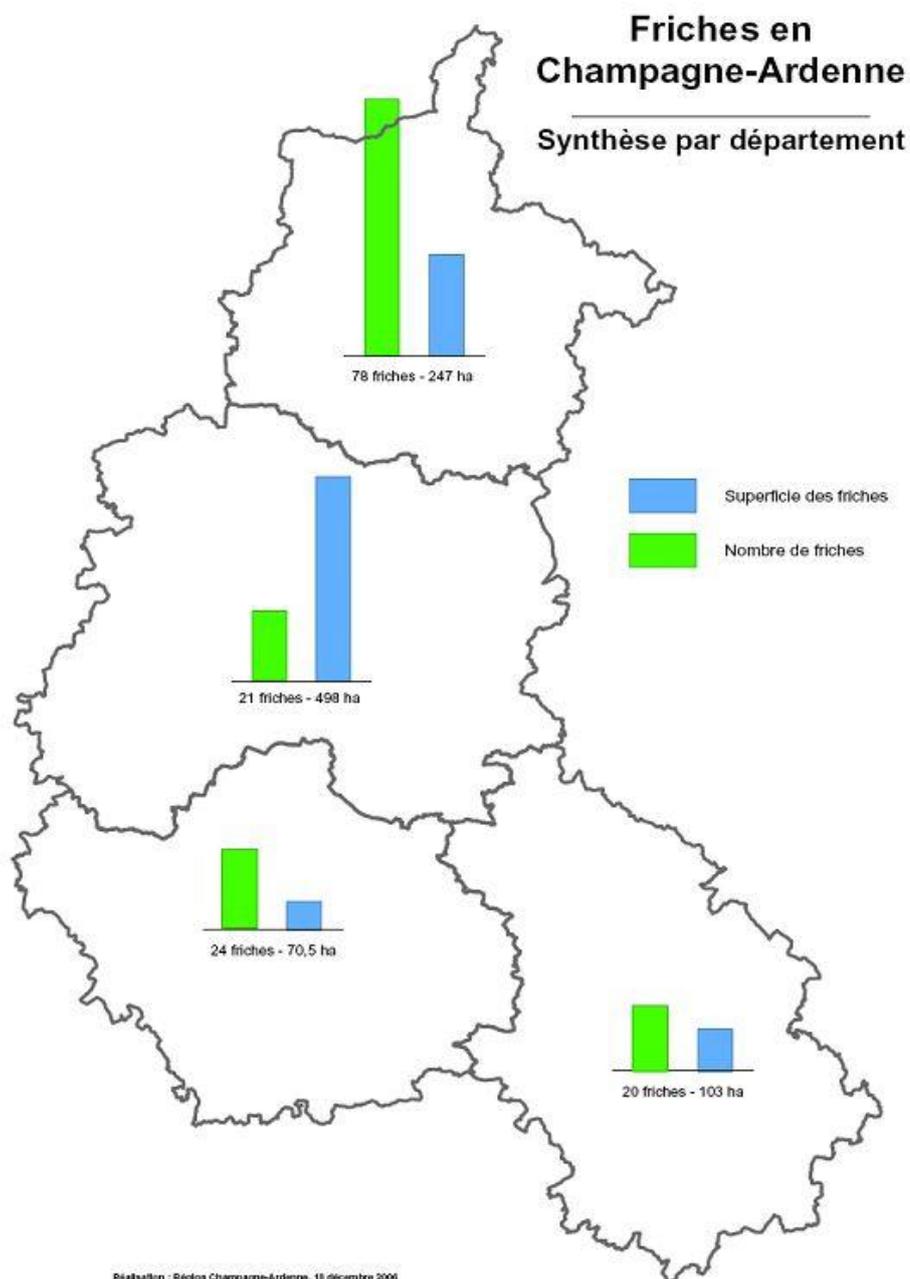
Sans objet

OS 5.2 RECONVERTIR LES FRICHES POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE FONCIER

CONSTATS

Le Plan Climat Air Énergie Régional ainsi que le Plan Régional Santé Environnement 2 identifient ces enjeux. La Champagne-Ardenne présente des risques significatifs en matière technologique et de pollution des sols.

141 friches, soit une surface de 935,5 ha, de toutes natures (à l'état de friche ou potentiellement en devenir), ont été recensées en région Champagne-Ardenne selon l'inventaire régional réalisé fin 2006 en partenariat avec l'État (cf. carte 7 – friches 2006).

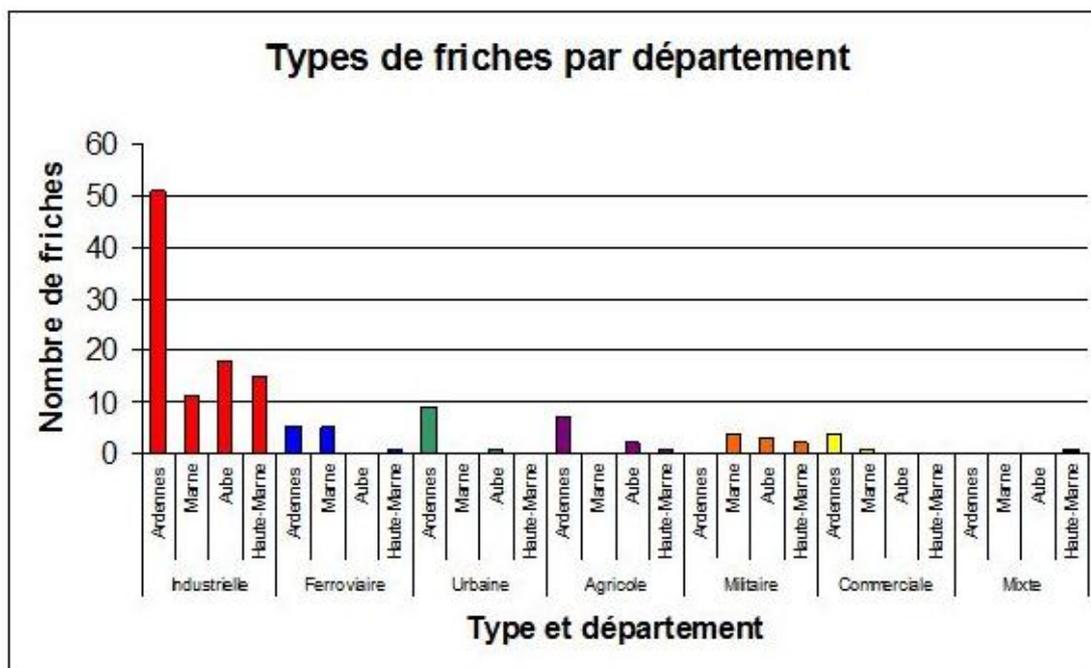


Carte 7 – friches 2006

Si certaines réhabilitations ont été réalisées avec succès sur le PO FEDER et le CPER 2007-2013 (9 friches ont été réhabilitées dans ce cadre, actualisant l'inventaire de 2006 à 132 friches : la reconversion de friches s'est notamment traduite par la création de nouvelles zones d'activités, la réhabilitation de bâtiments industriels ou artisanaux à destination d'entreprises, la mise à nu et la végétalisation de sites), de nombreux espaces délaissés existent encore pour de multiples raisons (procédures de mise en œuvre longues, problématique liée à la pollution des sites, coûts, difficultés juridiques, crise économique ne favorisant pas les investissements privés).

De nombreux acteurs (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, services de l'État, Départements) sont sensibilisés à cette problématique et la volonté de redynamiser ces espaces urbains est clairement identifiée. La fédération des différents acteurs a d'ailleurs permis de belles réussites en matière de reconquête par les collectivités des espaces délaissés.

Ces friches sont majoritairement de type industriel (95 friches sur 141)



Graphique 03 : friches par département

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Favoriser la réhabilitation de friches pour limiter la consommation d'espaces fonciers agricoles
- Reconquérir les sites et sols pollués en milieu urbain.

Cibles: friches industrielles, agricoles, commerciales ou artisanales, friches militaires, friches ferroviaires.

LES ACTIONS SOUTENUES

Les soutiens concerneront : la reconversion des friches qu'elles soient d'origine industrielle, ferroviaire, commerciale, militaire, urbaine, agricole...

Seront financés :

- la réalisation d'études notamment de faisabilité, de reconversion de friches ;

- l'acquisition de friches ;
- les travaux et les études de maîtrise d'œuvre permettant la simple mise à nu des friches et/ou la réhabilitation du bâti le rendant apte à assurer l'usage envisagé.

Types de bénéficiaires : collectivités locales et leurs groupements, sociétés d'économie mixte (SEM), investisseurs privés (liste non limitative)

Territoires spécifiques ciblés: Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la politique de la ville

PRINCIPES DE SELECTION

La synthèse régionale réalisée en 2006 par la Région en partenariat avec l'État permet d'identifier les friches prioritaires en Champagne-Ardenne. Si certaines friches sont d'ores et déjà identifiées (Friche Sernam à Reims, Friche La Macérienne à Charleville-Mézières, Friche agricole de Pont Sainte Marie...), c'est bien dans le cadre d'une stratégie urbaine intégrée qu'elles seront sélectionnées

Éligibilité

- Projet situé sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont un quartier au moins est concerné par la politique de la ville
- Intégration dans un projet de développement territorial intégré

Les principes directeurs de sélection

L'autorité de gestion sélectionnera les EPCI au titre de l'axe urbain intégré, dans le cadre d'un appel à candidatures

Les critères de sélections des EPCI s'articuleront autour de la cohérence globale du projet urbain, de la complémentarité des actions proposées et de critères liés à la prise en compte du développement urbain durable.

L'appel à candidatures définira les critères de sélection des opérations propre à chaque priorité d'investissement.

Les opérations seront sélectionnées par les EPCI retenus en appliquant les critères de sélection inscrits dans l'appel à candidatures, conformément à l'article 7§4 du règlement FEDER.

Les principes de sélection suivants seront appliqués :

- nature, âge de la friche et délai depuis la dernière activité connue
- importance de l'enjeu en matière de reconquête d'emprise foncière en milieu urbain, de développement économique ou d'aménagement du territoire, de recomposition urbaine de site (à destination d'équipement socio-culturel, logements, espaces verts, ...).
- qualification de la problématique environnementale
- impact en matière de redensification urbaine, de limitation de la consommation de sols agricoles et naturels
- approche globale dans le cadre d'un projet urbain global

Mode de sélection des opérations

La méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas adaptée pour cet OS.

En effet, les opérations de réhabilitation seront présentées par les communautés de communes ou d'agglomérations, dans le cadre de leur stratégie urbaine intégrée, qui seule fera l'objet d'une validation par l'autorité de gestion.

La liste des friches sera donc la compilation des propositions des communautés d'agglomérations et de communes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers pourront être utilisés en fonction des préconisations de l'étude d'opportunité de constitution d'instruments financiers, lancée début 2014, et dont les résultats sont attendus fin 2014.

Les subventions resteront néanmoins un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'axe.

Les indicateurs communs 3 et 7 seront, le cas échéant, intégrés dans le PO en fonction des résultats de l'évaluation ex ante

OS 5.3 AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LA REQUALIFICATION DES ESPACES URBAINS

CONSTATS

Les 34 quartiers sensibles retenus dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, dont la carte a été publiée le 17 juin 2014, sont situés dans 15 villes représentant 511 270 habitants.

Tableau 11 : les 34 quartiers sensibles retenus dans le cadre de la nouvelle politique de la ville (en attente de confirmation)

Intercommunalités	Villes	Quartiers politique de la ville
CA Charleville-Mézières/Sedan	Charleville-Mézières	Manchester, La Houillère, Ronde Couture, Centre sud
	Sedan	Le Lac, Torcy Cité, Torcy Cité 2
CC Pays Rethélois	Rethel	les Régions
CA Reims Métropole	Reims	Croix Rouge, Wilson – Chatillons, Orgeval, les Epinettes, Walbaum, Europe, Chalet Soférino
CC Epernay Pays de Champagne	Epernay	Bernon Vignes Blanches
CA Cités en Champagne	Châlons-en-Champagne	Orléans, la Bidée, Mont Saint Michel, Verbeau
CC Vitry Champagne et Der	Vitry-le-François	Le Hamois, Rome Saint Charles
	Troyes	Les Sénardes, les Chartreux, Point du Jour, Planche Clément, Jules Guesde, Centre gare
CA Grand Troyes	La Chapelle-Saint-Luc	Chantereigne
	Pont-Sainte-Marie	Debussy
	Saint André-les-Vergers	Maugout
CC Portes de Romilly	Romilly sur Seine	Les Lumières
CA Saint Dizier, Der et Blaise	Saint-Dizier	Le Vert Bois
CA Chaumont	Chaumont	Cavalier, Rochotte
CC Grand Langres	Langres	nouveaux quartiers

Ces quartiers se caractérisent par la concentration de difficultés socio-économiques, en particulier un revenu moyen bien plus faible que dans l'ensemble de la population et un taux de chômage bien plus élevé, notamment chez les jeunes.

Les services sociaux tels que les maisons de quartier, les salles de sport, les piscines, les médiathèques, les crèches, quand elles existent, y sont plus inadaptées et plus mal situées que dans le reste du territoire régional.

Face à cette situation, il apparaît indispensable de poursuivre l'effort entrepris pour enrayer la dégradation des quartiers défavorisés et permettre aux habitants de participer à la dynamique de régénération urbaine.

Il s'agit de permettre une évolution majeure des quartiers pour en faire des parties intégrantes de la cité. À ce titre, toutes les fonctions urbaines doivent coexister afin

d'être en cohérence avec le reste de la ville. Enfin, cette intervention doit contribuer à résoudre les difficultés sociales des habitants, notamment en matière d'offre d'activités et services culturels, de loisirs, de santé et d'éducation.

CHANGEMENTS ATTENDUS

- Faire des quartiers d'habitat social des quartiers attractifs
- Désenclaver les quartiers
- Améliorer les équipements et adapter les services aux modes de vie actuels et futurs des habitants
- Développer la vie associative et la participation de la population aux projets de quartiers.

LES ACTIONS SOUTENUES

Dans le cadre de projets urbains intégrés et notamment de programmes de renouvellement urbain (de type ANRU), les soutiens concernent :

- Les équipements socioculturels, culturels, sportifs, de santé et périscolaires
- La création, réhabilitation de locaux d'activités économiques (commerces, services, artisanat ...)
- L'aménagement des espaces publics, places, voiries, parcs, jardins familiaux
- Les actions de résidentialisation (aménagement des pieds d'immeubles pour une meilleure différenciation entre les espaces publics et privés, ...)
- Les hébergements d'urgence et l'accueil temporaire
- Les démolitions de logements
- Les acquisitions, améliorations de logements anciens dégradés.

Types de bénéficiaires : Collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte (SEM), bailleurs sociaux, associations ... (liste non limitative)

Territoires spécifiques ciblés: Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par la politique de la ville

PRINCIPES DE SELECTION

Éligibilité

- Projet situé sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont un quartier au moins est concerné par la politique de la ville
- Intégration dans un projet de développement territorial intégré
- localisation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (au sens de la loi du 13 février 2014)

Principes directeurs de sélection

L'autorité de gestion sélectionnera les EPCI au titre de l'axe urbain intégré, dans le cadre d'un appel à candidatures

Les critères de sélections des EPCI s'articuleront autour de la cohérence globale du projet urbain, de la complémentarité des actions proposées et de critères liés à la prise en compte du développement urbain durable.

L'appel à candidatures définira les critères de sélection des opérations propre à chaque priorité d'investissement.

Les opérations seront sélectionnées par les EPCI retenus en appliquant les critères de sélection inscrits dans l'appel à candidatures, conformément à l'article 7§4 du règlement FEDER.

Les critères de sélection spécifiquement liés aux opérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville seront principalement articulés autour des points suivants :

- poursuite d'un programme ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) préexistant ou d'une convention régionale de solidarité urbaine
- approches dans le cadre de conseils de quartiers ou autres initiatives de participation des habitants permettant une co-construction des projets urbains intégrés.

Méthode de sélection des opérations

La méthode de sélection des opérations par appels à projets n'est pas adaptée pour cet OS.

En effet, les opérations seront présentées par les communautés de communes ou d'agglomérations, dans le cadre de leur stratégie urbaine intégrée, qui seule fera l'objet d'une validation par l'autorité de gestion.

La liste des opérations sera donc la compilation des propositions des communautés d'agglomérations et de communes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet

AXE 6

DEVELOPPER LES COMPETENCES

ET LES QUALIFICATIONS

OS 6.1 AUGMENTER L'ACCES DES JEUNES, DES SENIORS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI AUX PARCOURS DE FORMATION QUALIFIANTS ET A L'ORIENTATION

CONSTAT

Le nombre d'actifs ayant un emploi baisse de 2,13% entre 2006 et 2011, alors qu'il progresse de 2,63% au plan national. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse de la démographie régionale, et d'autre part par la structure de l'économie régionale. En effet, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture ont un poids important dans les effectifs salariés : respectivement 16,7% et 5,7% contre 12,9% et 2,4% en France. Or, c'est dans ces deux secteurs que se concentre la baisse des effectifs, sans qu'elle puisse être compensée par la hausse de ceux du tertiaire.

L'augmentation des niveaux de qualification se poursuit : en 2011, 10,4 % des actifs de 25 à 54 ans sont des cadres et professions intellectuelles supérieures, soit 0,5 % de plus qu'en 2006. Mais la part des actifs à haut niveau de qualification progresse moins vite qu'au plan national. De même, le taux de scolarisation régional des 18-24 ans est en retrait par rapport à la moyenne nationale. Ce résultat est corrélé avec l'orientation marquée des jeunes bacheliers vers les filières courtes.

La récession a tendu le marché du travail : l'emploi s'est dégradé pour les seniors et les jeunes. Le taux d'emploi des seniors est inférieur à la moyenne nationale (37,8% contre 40,5 %). Comparés à l'ensemble des actifs en emploi, les seniors ont un plus faible niveau de formation. De même, la part des moins de 25 ans dans la demande d'emploi reste plus importante qu'au plan national. Ainsi, au 31/12/2013, elle était de 17,7%, contre 16,1% en France. Le chômage des jeunes reste d'autant plus préoccupant que le taux de jeunes demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés reste plus élevé qu'au plan national : 57,5% contre 54,8% au 31/12/2011.

RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit de permettre aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux seniors et aux « autres publics exclus du système de formation », de construire un projet professionnel réaliste, d'acquérir le socle commun de compétences, de développer leurs savoir-être et surtout d'accroître leurs qualifications. Les « autres publics exclus du système de formation » sont ceux qui ne disposent pas des pré-requis pour entrer en formation (illettrisme) ou qui en sont empêchés par leur situation temporaire (les détenus), ou en raison de leur éloignement physique des centres de formation.

Aussi, conformément au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, il convient de modifier les représentations des métiers, marquées par le salariat agricole et industriel, pour accompagner les reconversions des demandeurs d'emploi. Il nous faut donc leur proposer une vision à moyen terme, les inciter à se former sur les secteurs identifiés par la S3 et aux nouveaux secteurs émergents, et donc élever leur niveau de qualification (apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi). Une des conditions de réussite est l'adaptation de l'appareil de formation, par un effort sur la formation des formateurs.

Dans la mesure où les Conseils Généraux traitent des seniors, ce public ne constitue pas une priorité pour la Région. En revanche, de par leur situation particulière et les compétences dévolues aux Régions, les jeunes de moins de 25 ans constituent une priorité régionale.

Par ailleurs, la Région va assurer la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice (environ 600 personnes formées par an dans ce cadre). La Région juge opportun de rendre ces actions et ce public éligibles au FSE.

OS 6.1 Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation

LES ACTIONS SOUTENUES

Mise en place de dispositifs facilitant l'accès des personnes en recherche d'emploi à une formation ou un parcours de qualification adéquate

Exemples d'actions qui pourront être financées :

- Les actions de l'E2C (E2C=École de la 2nde chance) permettent à des jeunes en recherche d'emploi, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, exclus socialement, d'élaborer leur projet professionnel, d'acquérir des compétences clefs nécessaires pour entrer dans une formation formelle (apprentissage, emploi, formation qualifiante) et de leur donner l'appétence pour la formation professionnelle tout au long de la vie.
- Mise en place d'actions de rattrapage nécessaires sur les savoirs de base, notamment par la lutte contre l'illettrisme ;
- Actions permettant d'aider à définir ou à confirmer un choix professionnel ;
- Actions de formation préparatoires aux actions qualifiantes, permettant d'acquérir un premier niveau de culture et de technicité.

Groupes cibles :

- demandeurs d'emploi et plus particulièrement les publics spécifiques en difficultés : jeunes défavorisés de niveau V ou infra V (exclus socialement, souffrant d'une addiction ou de difficultés d'apprentissage), détenus ou anciens détenus, personnes handicapées, les femmes, les chômeurs de longue durée, les seniors.

Territoires spécifiques cibles : Toute la région

Type de bénéficiaires : Ces actions seront portées par le Conseil régional et/ou par des organismes de formations.

OS 6.2 ACCROITRE LE NIVEAU DE QUALIFICATION DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

CONSTATS

La région fait face à une forte augmentation du chômage. Le taux d'emploi des 20-64 ans en région Champagne Ardenne est de 66,4% (source Eurostat 2013) alors qu'il est de 69,5 % en France. Cette augmentation est liée notamment à la reconversion industrielle du territoire.

Dans le secteur de la métallurgie, qui représente près de la moitié de l'industrie, le volume annuel des départs en retraite est de 3 400 personnes, dont les 3/4 de postes devraient être pourvus par des recrutements. La politique de formation doit permettre de conforter les filières traditionnelles de l'économie pour pallier ces départs à la retraite.

L'offre de formation doit aussi s'adapter aux secteurs à fort potentiel : performance énergétique du bâtiment, TIC, logistique, etc., y compris ceux mentionnés dans la S3. Il y a également des gisements d'emplois dans l'économie de proximité, notamment en milieu rural, dans les métiers du « vieillissement », de l'aide à la personne, etc.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des formations à destination des publics en recherche d'emploi, adultes ou jeunes, dans le cadre du programme régional de formation professionnelle dont les orientations ont été définies : adaptation des compétences, accompagnement vers une montée en compétence et en qualification. Par ailleurs, en vertu de l'article 20 de la Loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la Région assurera la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice (environ 600 personnes formées par an dans ce cadre).

Ce programme est élaboré sur la base des besoins définis en concertation avec les branches professionnelles et les acteurs des territoires. Ces opportunités de formation permettront ainsi de développer de nouvelles compétences, permettant aux bénéficiaires de s'insérer plus durablement dans un marché du travail champardennais en pleine mutation.

RESULTAT ATTENDU

L'amélioration du niveau de formation permettra d'accroître la qualification des publics en recherche d'emploi contribuera à conduire vers une insertion professionnelle durable.

LES ACTIONS SOUTENUES

Mise en place de formations permettant la montée en compétence des publics en recherche d'emploi

L'objectif est de pouvoir former et qualifier des publics pour leur permettre de réintégrer le marché du travail rapidement et durablement. Il est donc indispensable que l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins de main d'œuvre du territoire notamment sur les secteurs en tension ou émergents par exemple dans le cadre de la S3.

Exemples d'actions qui pourraient être financées :

- Actions de formation d'acquisition d'un premier niveau de qualification variable en fonction des métiers
- Actions de développement des compétences par l'acquisition d'un niveau supérieur de qualification

Groupes cibles : demandeurs d'emploi et plus particulièrement les publics spécifiques en difficultés (jeunes, femmes, travailleurs reconnus handicapés, personnes sous main de justice, seniors, chômeurs de longue durée...)

Territoires spécifiques cibles : toute la région

Type de bénéficiaires : Conseil régional, organismes de formation...

PRINCIPES DE SELECTION

Critères de sélection:

- qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...)
- capacités et moyens du porteur
- prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, des chances et de non-discrimination.

Procédure de sélection:

- Appel à projets
- Mise en concurrence
- Initiative non récurrente de tiers.

OS 6.3 ACCROITRE LA QUALITE DU SYSTEME DE FORMATION ET D'ORIENTATION

CONSTATS

Les entreprises qui s'appuyaient sur des faibles niveaux de formation recherchent aujourd'hui des publics qualifiés pour maintenir leurs activités et leur compétitivité. L'offre de formation régionale doit anticiper les mutations économiques.

La qualité de l'offre de formations doit être améliorée. Ainsi l'apprentissage en Champagne-Ardenne souffre d'abandons récurrents des participants (taux de rupture de 20,80 % dans les deux mois de recrutement –source ASP - Agence de service et paiement) et d'une trop forte attractivité des élèves vers les formations ayant un faible taux de tension en matière d'emploi (coiffure, esthétique, métiers d'arts, employés de commerce (source Académie de Reims/SAIO - Service Académique d'Information et d'Orientation).

Les acteurs de l'orientation sont nombreux (+ de 300) mais ne sont pas suffisamment coordonnés. L'offre de service est donc peu lisible, la cohérence et sa complémentarité restent insuffisantes. Elle ne permet pas de changer la représentation des métiers et des formations. Les travaux de prospective sur l'évolution des métiers et des compétences sont rares et insuffisamment partagés pour permettre de transformer les pratiques d'orientation.

La mise en place d'un lieu unique de coordination des acteurs dans chaque bassin d'emploi, comme les Espaces métiers, facilite les échanges de pratiques sur la VAE (Validation des acquis de l'expérience) et l'élaboration de plans d'animation locale sur les métiers.

La labellisation des structures d'orientation au titre du Service Public d'Orientation (en cours) devrait permettre de construire un 1er niveau d'accueil coordonné et d'en évaluer la qualité.

De plus, la qualité de la formation pâtit d'un faible effort de formation des formateurs par les organismes de formation du fait de la multiplication de petits centres de formation continue (plus de 1000, source DIRECCTE). Les pratiques des formateurs ne prennent pas suffisamment en compte l'évolution des attentes des publics, des méthodes et des évolutions technologiques dans les secteurs en mutation.

RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit de permettre une amélioration qualitative en termes d'enseignement et d'adéquation au marché du travail. Ce changement doit permettre aux champardennais de mener leur formation à leur terme et ainsi obtenir une qualification leur permettant de faciliter leur intégration dans le marché du travail de façon durable. Les publics feront de véritables choix professionnels en fonction de leurs attentes et des réalités du marché.

LES ACTIONS SOUTENUES

Amélioration de la qualité du système de la formation notamment de l'apprentissage et de l'orientation

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique d'améliorer la qualité des formations (individualisation des parcours, mise en place de passerelles, soutien en enseignement général) pour permettre d'éviter les ruptures de contrats (gestion des conflits avec l'intervention de médiateurs, de conseillers...). Cela suppose également d'adapter les compétences des formateurs à ces nouvelles exigences.

Exemples d'actions :

- Actions permettant d'améliorer la qualité du système de formation, notamment en mettant en place les opérations telles que : mise en adéquation du niveau de compétences de l'apprenti avec le niveau de formation ciblé pour la poursuite d'études (soutien en maths, anglais, physique, français ...), mise en place de modules supplémentaires de formation, de passerelles (allongement de la durée de formation)
- Individualisation de la formation, personnalisation des parcours, pédagogie différenciée, FOAD (formation ouverte et à distance)
- Soutien à l'innovation pédagogique, par exemple jeux de rôle, visites de chantiers participatifs...
- Renforcement des actions de médiations et des relations entre l'apprenti, le centre de formation, l'employeur et la famille
- Professionnalisation des formateurs et formation/information des maîtres d'apprentissage, soutien pédagogique pour favoriser la mixité des publics.
- Assistance technique régionale à la coordination des structures de l'orientation
- Développement d'études prospectives sur l'évolution des métiers et des compétences
- Amélioration de la qualité des systèmes d'information et de communication sur les métiers et les formations

Groupes cibles: une attention particulière sera portée aux publics spécifiques tels que les jeunes en grande difficulté (difficultés sociales, scolaires, handicap, ...) pour lesquels le système de formation existant, notamment de l'apprentissage ne semble pas adapté.

Territoires spécifiques cibles : Toute la région

Type de bénéficiaires : Centres de formation des apprentis, structures de la professionnalisation des formateurs, centres et structures d'orientation

PRINCIPES DE SELECTION

Critères de sélection:

- qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...)
- capacités et moyens du porteur
- prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, des chances et de non-discrimination.

Procédure de sélection:

- Appel à projets
- Mise en concurrence
- Initiative non récurrente de tiers.

INNOVATION SOCIALE

Les actions du PO s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et de l'emploi pour 2014-2020 et dans la lignée de la Stratégie Europe 2020. Ces politiques visent à soutenir les actions sociales innovantes dans les domaines politiques, le secteur privé et le tiers secteur et à aider à la mise en réseau des différents acteurs et expériences. La contribution régionale aux objectifs de l'Union sur l'innovation sociale vise notamment le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'innovation sociale mobilise à la fois des fonds FEDER dans l'axe 1, 2, 3, 5 et le FSE dans l'axe 6.

L'ESS propose un modèle de développement qui replace l'humain au cœur de la création de richesses. Elle recouvre les statuts suivants: coopératives, mutuelles, fondations et associations. S'y ajoutent les entreprises solidaires.

En région, l'ESS représente 4 568 établissements et 11,1% de l'emploi salarié (CRESCA, 2011). Elle occupe une place significative dans l'économie régionale, à côté du secteur public et du secteur privé à but lucratif (respectivement 28,1% et 60,9% des emplois salariés).

L'objectif des actions du PO est d'augmenter la part de l'ESS dans l'économie régionale, en poids économique et en emplois.

L'ESS promeut l'insertion sociale et professionnelle et participe de l'égalité professionnelle homme/femme, de l'intégration des populations les plus éloignées de l'emploi, des emplois de qualité non délocalisables (coopératives par exemple).

L'enjeu est de sensibiliser aux opportunités (emplois/activités) développées par l'ESS, de favoriser l'entrepreneuriat social et de participer à la diffusion des valeurs de ce secteur.

L'image de l'ESS renvoie trop souvent à une économie de la réparation. L'ESS doit être reconnue comme un secteur compétitif, permettant la conservation d'emplois locaux de qualité et participant pleinement du développement économique régional.

L'ESS en région peut proposer un modèle économique reconnu au même titre que les entreprises « classiques » (reconnaissance par les institutions, partenaires, financeurs, acteurs socio-économiques des territoires, ...).

L'innovation sociale mobilise les fonds FEDER et FSE sur :

- l'Axe 1 - OT 3 consistant à renforcer la compétitivité des PME, avec une attention particulière au soutien à la création et à la transmission d'entreprises y compris des entreprises de l'ESS (de proximité ou innovantes). Il soutient l'amélioration de la compétitivité des PME y compris celles de l'ESS, par le soutien à leurs stratégies de développement (instruments financiers -fonds propres et quasi fonds propres-) et l'accompagnement du primo-développement. Leur développement au sein de l'économie régionale participe aux objectifs de la S3.
- l'axe 2 - OT 2- avec l'objectif d'augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques. Il privilégie la recherche de modèles économiques innovants basés sur la mutualisation de services et d'outils et sur l'association d'acteurs publics et privés ainsi que le développement d'une nouvelle culture numérique et de nouvelles pratiques en soutenant l'e- inclusion et les équipements à usage mutualisé nécessaires au développement des pratiques.
- L'innovation sociale a un rôle important à jouer dans la transition énergétique et sociale de l'économie régionale à travers les valeurs qu'elle porte. Dans le cadre de l'axe 3, l'intégration des énergies renouvelables et les compléments thermiques dans les programmes de construction et de réhabilitation du parc de logements sociaux contribue, au-delà de l'aspect environnemental, à redonner aux populations les plus fragiles du pouvoir d'achat.

- Sur l'axe 5, avec l'objectif de réhabiliter des friches pour répondre à des enjeux importants de développement économique et d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de projets d'accueil d'activités économiques. Il s'agit de poursuivre les efforts pour résoudre les difficultés sociales des habitants en matière d'offre d'activités culturelles, de loisirs, de santé et d'éducation.
- Sur l'axe 6, la mobilisation du FSE met l'accent sur le renforcement des compétences des publics en recherche d'emploi, l'amélioration de l'orientation et l'insertion. L'innovation sociale repose sur deux approches complémentaires :
 - L'offre de formation pour les demandeurs d'emploi résultera de la mobilisation des acteurs (branches professionnelles, champ de l'ESS, prescripteurs...), pour identifier les besoins les mieux adaptés au marché du travail. L'offre de formation sera par ailleurs enrichie de modalités pédagogiques innovantes pour faciliter l'accès des publics et l'acquisition des compétences (formation à distance ...)
 - Les formations des professionnels de l'accueil, de l'orientation, de l'accompagnement et de la formation des publics en difficulté mettront l'accent sur des méthodes pédagogiques innovantes (modularité des séquences de formation...).

COOPÉRATION TRANSNATIONALE

Les actions dans cet axe prioritaire concernent le renforcement des compétences et visent à apporter une réponse adaptée aux besoins en emplois et en qualifications de l'économie régionale, participant ainsi au développement économique.

Cet axe apporte des réponses aux besoins de qualification des entreprises régionales et contribue ainsi à améliorer leur capacité innover, se développer, s'internationaliser. Elles seront ensuite capables d'établir des coopérations avec leurs homologues d'autres régions européennes dans le cadre des programmes :

- INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen notamment dans le cadre de l'axe 1 « Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation » et de l'axe 2 « Accroître la compétitivité transfrontalière »
- INTERREG VB Europe du Nord-Ouest notamment dans le cadre de l'axe prioritaire « Améliorer la performance et la compétitivité par l'innovation »
- INTERREG Europe notamment dans le cadre de l'axe dédié à la recherche, au développement technologique et à l'innovation et celui dédié à la compétitivité des PME.

CONTRIBUTION DE L'AXE FSE AUX OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT)

L'axe FSE (axe 6) contribue à l'OT 1 car il renforcera les compétences dans les domaines porteurs d'innovation technique afin d'accompagner les entreprises régionales vers une croissance durable.

L'axe 6 contribue également à l'OT 2 car il soutiendra le développement de démarches de coordination, d'échanges de pratiques notamment à travers des actions d'amélioration de la qualité des systèmes d'information et de communication sur les métiers et les formations.

Il contribue à l'OT 3 car il permet de renforcer le potentiel d'innovation des entreprises, consolider et développer le tissu économique régional notamment au regard de l'adaptation des compétences.

Cet axe contribue à l'OT 4 car il soutiendra le développement d'emplois qualifiés locaux, non délocalisables, dans de nouvelles filières d'activité (production et distribution d'énergies renouvelables, etc.) et donc une création de valeur sur les territoires

AXE 7

INTEGRER LES JEUNES SANS

EMPLOI, QUI NE SUIVENT NI

ETUDES NI FORMATION, DANS LE

MARCHE DU TRAVAIL

OS 7.1 ACCROITRE L'ACCES A UN PREMIER EMPLOI DURABLE DES JEUNES SANS EMPLOI, QUI NE SUIVENT NI ETUDES NI FORMATION

CONSTATS

Les conditions de vie des jeunes champardennais sont plus précaires qu'au niveau national. Les « NEET » correspondent à la fois aux jeunes inactifs n'étant plus en études (6,2 % en région) et aux jeunes au chômage (13,1 %), en excluant parmi eux ceux qui poursuivent une formation (1,9 %). Ces 15 à 29 ans sont en situation de forte vulnérabilité : 17,4 % des jeunes de la région sont dans ce cas en 2010 donc sans emploi, hors du système scolaire et ne suivant aucune formation, contre 15,0 % en France métropolitaine.

Les jeunes champardennais sont également moins diplômés. Plus d'un tiers (34,1 %) ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 20,8 % ont pour dernier diplôme obtenu un BEP ou un CAP et 13,3 % un baccalauréat technique ou professionnel, soit respectivement 2,3, 3,4 et 1,3 point(s) de plus qu'en moyenne nationale. Globalement, 56,9 % ne sont plus en études, contre 54,3 % au niveau national.

Les jeunes occupent aussi plus souvent des emplois peu qualifiés : 31,9 % sont employés ou ouvriers, soit 3,2 points de plus qu'en métropole.

Les difficultés d'insertion professionnelle et sociale des 15-25 ans sans emploi, ni en études, ni en formation (NEET) sont particulièrement fortes.

En août 2013, la région comptait près de 22 000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en catégories ABC, soit 20,5% des demandeurs d'emploi, 69% n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Parmi ces 22 000 jeunes à la recherche d'un emploi :

- 54% ont un faible niveau de formation (niveau V et infra)
- 22% sont à la recherche d'un emploi depuis un an et plus
- une majorité recherche un poste d'employé : 65% (dont 61% d'employés qualifiés), contre 29% un poste d'ouvrier (dont près de moitié d'ouvriers qualifiés), 5% de techniciens/ agents de maîtrise et 1% d'ingénieurs ou de cadre.

Les principaux secteurs dans lesquels les jeunes recherchent un emploi sont : commerce, vente et grande distribution (24% des jeunes demandeurs d'emploi), BTP (13%), services à la personne et à la collectivité (12%), hôtellerie/restauration (9%). Cette situation est due au contexte économique national, aux fortes mutations industrielles en cours et au fort % de jeunes en grande difficulté de lecture : 6,5% des 16-17 ans en région, contre 4,5% en France (évaluations réalisées par le Centre du service national en 2009).

En outre, la propension de jeunes champardennais à être parents, en couple avec enfants (s) ou adultes en famille monoparentale est plus marquée qu'au niveau national (16,3 % contre 13,2%). La situation des jeunes selon leur âge (INSEE février 2014) montre le décalage des jeunes champardennais par rapport à la moyenne nationale des 18 ans jusqu'à 25 ans. Il existe toutefois une forte disparité de revenus des jeunes entre les territoires de la région.

L'adaptation au monde professionnel et au profil de ces jeunes implique d'améliorer l'accès et la qualité des dispositifs de formations pour accroître leur inclusion sociale et professionnelle. Cela suppose également d'identifier ces publics cibles et de transformer

qualitativement et quantitativement les programmes suivants : E2C, formations préparatoires, formations qualifiantes, apprentissage³⁰).

RESULTAT ATTENDU

Permettre à ce groupe cible d'accéder à une formation, ne pas abandonner son parcours et accéder à un premier niveau de qualification ou à un emploi.

LES ACTIONS SOUTENUES

Exemples d'actions:

- Améliorer la sécurisation des parcours de formation pour réduire les taux d'abandon, en renforçant le suivi des apprenants en cours de formation (E2C), notamment en renforçant l'accompagnement individualisé des jeunes les plus en difficulté et en développant des pédagogies innovantes relatives aux problématiques d'illettrisme, de manière à lever les blocages à l'entrée en formation qualifiante.
- Favoriser l'accès à un premier emploi des stagiaires par des actions de formation préqualifiantes et qualifiantes, en mettant l'accent sur les stages pratiques en entreprise qui favorisent l'accès à l'emploi.
- Favoriser l'accès des jeunes NEETS à l'apprentissage par la mise en place de développeurs-médiateurs de l'apprentissage, chargés de repérer à la fois les jeunes NEETS et les entreprises pour leur faire signer ensemble un contrat d'apprentissage, d'éviter les ruptures et de maintenir le contrat jusqu'à son terme.

Groupes cibles: actifs inscrits ou non inscrits à Pôle Emploi ou auprès d'une Mission locale, jeunes « NEET » sortis du système scolaire depuis moins d'un an, âgés de 15 à 25 ans. Certains rencontrent des difficultés particulières : illettrisme, handicap, mise sous main de justice.

Les actions prévues concerneront les jeunes NEET de la tranche d'âge 15 – 25 ans pour les raisons suivantes : 1) par cohérence avec le PO national. 2) par cohérence avec la législation française et les politiques de l'emploi (notamment d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle continue, ou encore d'accueil de mineurs en entreprise.)

Une attention particulière sera portée à ces groupes cibles exclus du système de formation continue ou initiale et ne pouvant accéder à un emploi durable.

Territoires spécifiques cibles : Toute la région

PRINCIPES DE SELECTION

Critères de sélection:

- qualité du projet (adéquation, intégration du partenariat, ...)
- capacités et moyens du porteur
- prise en compte des principes d'égalité hommes-femmes, d'égalité des chances et de non-discrimination

Procédure de sélection:

- Appel à projets
- Mise en concurrence

³⁰ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=13&ref_id=20784

Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail

- Initiative non récurrente de tiers

Conformément à l'accord de partenariat, et à l'accord État-Région sur les lignes de partage entre l'État et la Région, un Comité technique État-Région sera instauré afin de s'assurer de la coordination des actions inscrites dans le PON et le POR.

La contribution de l'axe 7 « IEJ » à l'innovation sociale, la coopération transnationale et aux objectifs thématiques 1 à 7 est la même que celle de l'axe 6 développé précédemment.

AXE 8

METTRE EN ŒUVRE UNE

ASSISTANCE TECHNIQUE ADAPTEE

AU PROGRAMME FEDER

OS 8.1 METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION DES FONDS EFFICIENT

L'article 59 du règlement général prévoit que les fonds ESI peuvent « soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit ».

Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ». Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures.

Eu égard à l'importance des moyens financiers mis en jeu, aux objectifs de performance à atteindre et aux difficultés qui ont pu être identifiées pendant la période de programmation précédente, des règles d'intervention et une organisation performante doivent être mises en place. Au-delà du pilotage et de la coordination, le suivi du programme requiert la mise en place de fonctions de gestion, depuis l'instruction, la sélection, jusqu'aux différentes phases de contrôles. Des outils et des procédures devront également être créés pour permettre un retour d'expérience en continu et apporter les adaptations nécessaires aux processus de gestion et de contrôle. Le suivi et l'évaluation du programme nécessiteront enfin des moyens adaptés.

Les moyens humains et matériels nécessaires doivent être prévus pour assurer une mise en œuvre efficiente du programme. En effet, il s'agit de donner aux agents en charge de la gestion et du suivi des programmes les compétences et outils adéquats pour fluidifier le traitement des dossiers, accompagner les porteurs de projet et maximiser ainsi l'efficacité et la plus-value des fonds européens sur le territoire.

LES ACTIONS SOUTENUES

L'assistance technique financée par le FEDER soutiendra l'ensemble des actions destinées à assurer une gestion efficace, rigoureuse et partenariale du PO régional. En particulier, la Région se dotera des moyens humains suffisants pour garantir la bonne mise en œuvre des missions d'instruction, de pilotage, d'évaluation et de contrôle. Certaines de ces missions pourront être externalisées.

Les conventions de mise à disposition puis le transfert des agents de l'État affectés à la gestion du programme opérationnel 2007-2013 permettront notamment à la Région de disposer de nouvelles ressources en lien avec les compétences transférées. Si celles-ci se révèlent insuffisantes, la Région procèdera aux recrutements nécessaires dans le souci d'un démarrage rapide du programme.

Au total, l'organisation prévue par la Région, dont le détail figurera dans le descriptif du système de gestion et de contrôle transmis à l'autorité d'audit nationale, vise à doter la collectivité des ressources humaines suffisantes tout au long de la programmation pour assurer notamment les tâches de :

- Gestion : veille juridique, gestion des dossiers dans leurs différentes phases (de l'instruction à la certification de service fait en passant par la programmation)
- Pilotage : suivi financier du programme, mise en place d'une méthode pour la sélection des projets, création de documents standardisés, suivi des contrôles
- Contrôle : mise en œuvre de procédures claires pour les différents types de contrôles et d'audit et respect de celles-ci.

Pour assurer la compétence des personnes affectées aux tâches de pilotage, de gestion, d'instruction, de contrôle et d'évaluation, la Région développera un plan de formation ciblé. Les formations pourront être assurées notamment par le Centre national de la

fonction publique territoriale (CNFPT), qui s'est fait fort de développer son offre dans ce domaine afin de répondre aux nouveaux besoins des Régions. La participation des agents aux réseaux nationaux constitués par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), voire à des réseaux européens, sera également un moyen de garantir la montée en compétence des agents en charge du programme. Les agents en charge du développement urbain en particulier participeront au réseau « Territorial » soutenu par le programme national d'assistance technique, ainsi qu'à différentes actions de réseautage et d'échange d'expériences.

La Région, de manière générale, veillera à ce que toutes les actions lancées par elle via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en œuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique inter fonds Europ'act 2014-2020.

C'est dans le cadre du Groupe Interfonds (GIF) piloté par le CGET que la question des lignes de partage entre le programme opérationnel Europ'Act et les autres programmes est vérifiée. Pour ce faire, le GIF s'appuie sur les travaux des Groupes de Travail Interfonds. C'est la composition de ces groupes, partenariaux (autorités de gestion, de certification, d'audit, ministères coordonnateurs et ministères compétents) et interfonds (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP), qui permettra de limiter le risque de chevauchement avec les actions d'assistance technique qui seront financées dans le cadre des différents programmes.

Enfin, pour assurer le suivi des résultats et de la performance du programme, qui constitue un enjeu fort pour cette période de programmation, la Région prévoit de créer un poste de chargé de mission dédié. En lien étroit avec le gestionnaire du système d'information et de suivi, cet agent aura notamment pour mission de garantir la qualité du renseignement des indicateurs, de suivre le cadre de performance, d'élaborer le plan d'évaluation et de piloter les différentes études d'évaluation tout au long de la programmation, ainsi que l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre.

Le déploiement du système d'information et de gestion des fonds FEDER et FSE, et son articulation avec les outils de gestion existants ou à venir de la Région, devront garantir la traçabilité des données et le suivi fin du programme. Le déploiement de cet outil suivra le calendrier national de mise à disposition des modules SYNERGIE.

La mise en œuvre du programme passe également par la mise en place d'instances partenariales de programmation et de suivi, qui seront réunies périodiquement tout au long de la période de programmation.

Les dépenses cofinancées par le FEDER seront donc de façon principale:

- les frais de personnel,
- les frais de formation,
- les frais d'études et de prestations externes,
- les frais d'équipement,
- les frais liés à l'organisation des instances de programmation et de suivi.

Les actions communes aux fonds ESI pourront être financées par l'axe assistance technique FEDER, conformément aux dispositions de l'article 119.2 du règlement portant dispositions communes.

OS 8.2 ASSURER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROGRAMME FEDER

L'information et la communication autour des opportunités offertes par le programme opérationnel sont primordiales dans l'optique d'assurer une programmation efficiente. L'émergence et la qualité des projets dépendent de la bonne information des porteurs de projet.

En fonction des besoins, un accompagnement spécifique de ces derniers pourra être envisagé en amont des dépôts de projets, pour consolider l'idée des porteurs, la faire évoluer et soutenir les porteurs dans leur démarche de préparation de candidature.

Il s'agit donc de promouvoir le programme auprès des acteurs potentiellement concernés par les possibilités du programme FEDER, mais aussi d'informer le grand public des réalisations permises par l'intervention du programme

LES ACTIONS SOUTENUES

Le déploiement des actions de communication et d'information se fera dans le cadre de la stratégie de communication approuvée par le comité de suivi du programme.

Un chargé de mission dédié assurera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie, avec le soutien de la Direction de la communication de la collectivité.

Le site internet du Conseil régional hébergera un nouveau site dédié à la programmation 2014-2020. Ce site s'adressera à la fois au grand public et aux porteurs de projets, en mettant en ligne des informations sur la stratégie Europe 2020, le PO régional, ses réalisations, mais aussi sur les appels à projets, les procédures et les contacts utiles. Il sera un outil central de l'information et de l'animation en direction des porteurs de projets, en offrant des possibilités de recherches thématiques, une foire aux questions, la rédaction de Newsletters, etc. Des liens avec le site national « L'Europe en France » seront également développés.

La dématérialisation des formulaires de demande ou le suivi en ligne de l'avancement des projets concourront également à l'amélioration de l'information des porteurs de projets.

Le développement de ce site ne supprimera pas la réalisation de supports imprimés, qu'il s'agisse de plaquettes de présentation du programme et de ses réalisations, ou de supports pour de la communication itinérante comme des panneaux d'exposition.

La Région organisera également des événements annuels pour assurer la promotion du programme auprès du grand public. Certaines actions en partenariat expérimentées pendant la période 2007-2013 pourront notamment être poursuivies et amplifiées, notamment avec le Centre d'Information Europe Direct Champagne-Ardenne et la DIRECCTE dans le cadre d'actions de communication plurifonds.

Pour assurer l'animation auprès des porteurs de projets, la Région mettra en place des actions de sensibilisation et de formation, en s'appuyant sur des documents pédagogiques. Ces actions seront évaluées et renouvelées autant que nécessaire pour garantir la qualité et le dynamisme de la programmation.

Les appels à projets feront également l'objet de communications dans les media, en particulier dans la presse quotidienne régionale.

Il est prévu enfin la réalisation d'un kit de publicité à destination des porteurs de projet.

Le cas échéant des actions interfonds pourront être financées dans le cadre du FEDER.

AXE 9

METTRE EN ŒUVRE UNE

ASSISTANCE TECHNIQUE ADAPTEE

AU PROGRAMME FSE

OS 9.1 METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION DES FONDS EFFICIENT

L'article 59 du règlement général prévoit que les fonds ESI peuvent « soutenir des actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit ».

Ces mêmes fonds peuvent soutenir « des actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données, et des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à administrer et à utiliser les fonds (...) ». Ces actions peuvent concerner des périodes de programmation antérieures et postérieures.

Eu égard à l'importance des moyens financiers mis en jeu et aux objectifs de compétitivité et d'emploi au niveau régional, des règles d'intervention et une organisation performante doivent être mises en place. Au-delà du pilotage et de la coordination, le suivi du programme implique des fonctions de gestion depuis l'instruction, la sélection jusqu'aux différentes phases de contrôles financiers et de certification. Les moyens humains et matériels nécessaires doivent être prévus pour assurer un déroulé efficace du programme. En effet, il s'agit de donner aux agents en charge de la gestion et du suivi des programmes les compétences et outils adéquats pour fluidifier le traitement des dossiers, accompagner les porteurs de projet et maximiser ainsi l'efficacité et la plus-value des fonds européens sur le territoire.

LES ACTIONS SOUTENUES

L'assistance technique, financée par le FSE, soutiendra l'ensemble des actions destinées à assurer une gestion efficace, rigoureuse et partenariale du PO régional.

En particulier, la Région se dotera des moyens humains suffisants pour garantir la bonne mise en œuvre des missions d'instruction, de pilotage, d'évaluation et de contrôle. Certaines de ces missions pourront être externalisées.

Les conventions de mise à disposition puis le transfert des agents de l'État affectés à la gestion du programme opérationnel 2007-2013 permettront notamment à la Région de disposer de nouvelles ressources en lien avec les compétences transférées. Si celles-ci se révèlent insuffisantes, la Région procédera aux recrutements nécessaires dans le souci d'un démarrage rapide du programme.

Au total, l'organisation prévue par la Région, dont le détail figurera dans le descriptif du système de gestion et de contrôle transmis à l'autorité d'audit nationale, vise à doter la collectivité des ressources humaines suffisantes tout au long de la programmation pour assurer notamment les tâches de :

- Gestion : veille juridique, gestion des dossiers dans leurs différentes phases (de l'instruction à la certification de service fait en passant par la programmation)
- Pilotage : suivi financier du programme, mise en place d'une méthode pour la sélection des projets, création de documents standardisés, suivi des contrôles
- Contrôle : mise en œuvre de procédures claires pour les différents types de contrôles et d'audit et respect de celles-ci.

Pour assurer la compétence des personnes affectées aux tâches de pilotage, de gestion, d'instruction, de contrôle et d'évaluation, la Région développera un plan de formation ciblé. Les formations pourront être assurées notamment par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui s'est fait fort de développer son offre dans ce domaine afin de répondre aux nouveaux besoins des Régions. La participation des agents aux réseaux nationaux constitués par le Commissariat général à l'égalité des

territoires (CGET), voire à des réseaux européens, sera également un moyen de garantir la montée en compétence des agents en charge du programme.

La Région, de manière générale, veillera à ce que toutes les actions lancées par elle via l'assistance technique s'articulent avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en œuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique inter fonds Europ'act 2014-2020.

C'est dans le cadre du Groupe Interfonds (GIF) piloté par le CGET que la question des lignes de partage entre le programme opérationnel Europ'Act et les autres programmes est vérifiée. Pour ce faire, le GIF s'appuie sur les travaux des Groupes de Travail Interfonds. C'est la composition de ces groupes, partenariaux (autorités de gestion, de certification, d'audit, ministères coordonnateurs et ministères compétents) et interfonds (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP), qui permettra de limiter le risque de chevauchement avec les actions d'assistance technique qui seront financées dans le cadre des différents programmes.

Enfin, pour assurer le suivi des résultats et de la performance du programme, qui constitue un enjeu fort pour cette période de programmation, la Région prévoit de créer un poste de chargé de mission dédié. En lien étroit avec le gestionnaire du système d'information et de suivi, cet agent aura notamment pour mission de garantir la qualité du renseignement des indicateurs, de suivre le cadre de performance, d'élaborer le plan d'évaluation et de piloter les différentes études d'évaluation tout au long de la programmation, ainsi que l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre.

Le déploiement du système d'information et de gestion des fonds FEDER et FSE, et son articulation avec les outils de gestion existants ou à venir de la Région, devront garantir la traçabilité des données et le suivi fin du programme. Le déploiement de cet outil suivra le calendrier national de mise à disposition des modules SYNERGIE.

La mise en œuvre du programme passe également par la mise en place d'instances partenariales de programmation et de suivi, qui seront réunies périodiquement tout au long de la période de programmation.

Les dépenses cofinancées par le FSE seront donc de façon principale:

- les frais de personnel,
- les frais de formation,
- les frais d'études et de prestations externes,
- les frais d'équipement,
- les frais liés à l'organisation des instances de programmation et de suivi.

Les actions communes aux fonds ESI pourront être financées par l'axe assistance technique FSE, conformément aux dispositions de l'article 119.2 du règlement portant dispositions communes.

OS 9.2 ASSURER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROGRAMME FSE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

L'information et la communication autour des opportunités offertes par les financements FSE sont primordiales dans l'optique d'assurer une programmation efficiente. L'émergence et la qualité des projets proviennent également du fait que les porteurs soient ou non informés.

En fonction des besoins, un accompagnement spécifique des porteurs de projets pourra être envisagé en amont des dépôts de projets, pour consolider l'idée des porteurs, la faire évoluer et soutenir les porteurs dans leur démarche de préparation de candidature.

Il s'agit donc de promouvoir le programme auprès des acteurs du territoire potentiellement concernés, mais aussi d'informer le grand public des réalisations permises par l'intervention du programme FSE.

LES ACTIONS SOUTENUES

Le déploiement des actions de communication et d'information se fera dans le cadre de la stratégie de communication approuvée par le comité de suivi du programme.

Un chargé de mission dédié assurera l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie, avec le soutien de la Direction de la communication de la collectivité.

Le site internet du Conseil régional hébergera un nouveau site dédié à la programmation 2014-2020. Ce site s'adressera à la fois au grand public et aux porteurs de projets, en mettant en ligne des informations sur la stratégie Europe 2020, le PO régional, ses réalisations, mais aussi sur les appels à projets, les procédures et les contacts utiles. Il sera un outil central de l'information et de l'animation en direction des porteurs de projets, en offrant des possibilités de recherches thématiques, une foire aux questions, la rédaction de Newsletters, etc. Des liens avec le site national « L'Europe en France » seront également développés.

La dématérialisation des formulaires de demande ou le suivi en ligne de l'avancement des projets concourra également à l'amélioration de l'information des porteurs de projets.

Le développement de ce site ne supprimera pas la réalisation de supports imprimés, qu'il s'agisse de plaquettes de présentation du programme et de ses réalisations, ou de supports pour de la communication itinérante comme des panneaux d'exposition.

La Région organisera également des évènements annuels pour assurer la promotion du programme auprès du grand public. Certaines actions en partenariat expérimentées pendant la période 2007-2013 pourront notamment être poursuivies et amplifiées, notamment avec le Centre d'Information Europe Direct Champagne-Ardenne et la DIRECCTE dans le cadre d'actions de communication plurifonds.

Pour assurer l'animation auprès des porteurs de projets, la Région mettra en place des actions de sensibilisation et de formation, en s'appuyant sur des documents pédagogiques. Ces actions seront évaluées et renouvelées autant que nécessaire pour garantir la qualité et le dynamisme de la programmation.

Les appels à projets feront également l'objet de communications dans les media, en particulier dans la presse quotidienne régionale.

Il est prévu enfin la réalisation d'un kit de publicité à destination des porteurs de projet.

**LES INDICATEURS DE RESULTAT,
DE REALISATION ET LE CADRE DE
PERFORMANCE**

NDLR : Compte tenu de son PIB/habitant, la région Champagne-Ardenne est classée dans les régions les plus développées.

FEDER : INDICATEURS DE RESULTAT SPECIFIQUES DU PROGRAMME, PAR OBJECTIF SPECIFIQUE

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2023	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Objectif spécifique 1.1 - Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3							
1.1.1	Montant de la dépense intérieure de R&D (DIRD)	euro	278 000 000	2011	300 000 000	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous- direction des systèmes d'information et des études statistiques)	Annuel (décalage de 2 à 3 ans entre les données et leur publication)
Objectif spécifique 1.2 - Augmenter le nombre d'entreprises développant des projets innovants							
1.2.1	Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)	euro	193 000 000	2011	210 000 000	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous- direction des systèmes d'information et des études statistiques)	Annuelle (décalage de 2 à 3 ans entre les données et leur publication)
Objectif spécifique 1.3 - Augmenter le nombre d'entreprises							
1.3.1	Taux de survie des entreprises à trois ans	%	71,20	2006	73,60	INSEE	Tous les 4 ans
1.3.2	Taux de création d'entreprises	pour mille	139	2013	142	Agence pour la création d'entreprises (APCE)	Annuelle
1.3.3	Nombre d'entreprises présentes sur le territoire régional	entreprises	56 054	2013	58 800	Agence pour la création d'entreprises (APCE)	Annuelle
Objectif spécifique 1.4 - Renforcer la compétitivité des PME et les accompagner vers une croissance durable							
1.4.1	Chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises régionales	euro	10 213 M€	2012	12 000 M€	Douanes	Annuelle
1.4.2	Évolution de l'emploi salarié	personnes	281 700	2013	281 700	INSEE	Annuelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2023	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Objectif spécifique 2.1 - Augmenter le taux de raccordement au Très Haut Débit pour favoriser l'économie numérique							
2.1.1	Taux de sites prioritaires raccordés au Très Haut Débit	%		2015	0	Système d'information Région SYNERGIE	Tous les trois ans (valeurs à fixer dans le cadre d'un plan d'action)
Objectif spécifique 2.2 - Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne							
2.2.1	Satisfaction en matière d'offre de téléservices en formation	%	0	2014	0	Enquête	Tous les trois ans (valeurs à fixer dans le cadre d'un plan d'action)
Objectif spécifique 3.1 - Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants							
3.1.1	Nombre de projets ayant donné lieu à des actions de valorisation	nombre	0	2013	2	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Objectif spécifique 3.2 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments							
3.2.1	Pourcentage de logements sociaux en classes E, F et G dans le parc social construit avant 1980	%	34	2011	29	ARCA (Union sociale de l'habitat Champagne-Ardenne)	Tous les trois ans
Objectif spécifique 4.1 - Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations							
4.1.1	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	personnes	500 000	2013	620 000	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Tous les trois ans
Objectif spécifique 4.2 - Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)							
4.2.1	Surface régionale préservée suite aux plans de gestion	hectare	2 928	2013	6 000	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Région	Annuelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Cible 2023	Source des données	Fréquence de communication de l'information
Objectif spécifique 5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)							
5.1.1	Utilisation des réseaux de transport public	voyageurs * km	310 000 000	2013	315 000 000	Autorités organisatrices de transport (agglomérations et SNCF)	Tous les deux ans
5.1.2	Gares accessibles aux personnes à mobilité réduite	nombre	4	2014	13	SNCF	Annuelle
5.1.3	Consommation intérieure de produits pétroliers	litre	13 421 600	2013	11 695 000	Douanes	Annuelle
Objectif spécifique 5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier							
5.2.1	Friches restant à réhabiliter dans les EPCI éligibles à l'axe urbain	nombre	47	2013	38	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Objectif spécifique 5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains							
5.3.1	Satisfaction des habitants au regard de leur cadre de vie	%	0	2016	0	Enquête	2016 et 2023 (valeur cible et valeur de référence feront l'objet d'un plan d'action)

FEDER : INDICATEURS DE REALISATION COMMUNS ET SPECIFIQUES, PAR PRIORITE D'INVESTISSEMENT

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			Homme	Femme	Total		
Priorité d'investissement 1a- Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation(R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen							
CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR			31 240 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein			80	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherches améliorées.	Équivalents temps plein			180	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises			80	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR			12 000 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco- innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales							
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises			40	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises			40	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Euros			12 000 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			Homme	Femme	Total		
CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR			11 000 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 3a- Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant l'éclosion de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises							
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises			1 500	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises			7 500	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises			160	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Euros			17 930 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation							
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises			530	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises			530	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Euros			36 740 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein			500	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises			10	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			Homme	Femme	Total		
Priorité d'investissement 2a- Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique							
2.1.2	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	Nombre			40	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle (valeur à affiner dans le cadre d'un plan d'action)
Priorité d'investissement 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)							
2.2.2	Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne	nombre			25	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 4a- Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables							
CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW			1,50	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs			1 500	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ₂ eq			120	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement							
CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages			5 400	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an			2 800 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ₂ eq			110	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			Homme	Femme	Total		
Priorité d'investissement 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe							
CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes			120 000	DREAL	Annuelle
Priorité d'investissement 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes							
CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares			4 000	DREAL et Région	Annuelle
Priorité d'investissement 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer							
5.1.4	Pôles d'échanges aménagés	nombre			3	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit							
CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares			8	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales.							
CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes			0	INSEE	Annuelle (valeur cible à fixer dans le cadre d'un plan d'action)
CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés			44 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés			6 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

FSE : INDICATEURS DE RESULTAT COMMUNS ET SPECIFIQUES, PAR PRIORITE D'INVESTISSEMENT

N°	Indicateur	Unité	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Valeur de référence (2013)			Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence
				Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
<p>Priorité d'investissement : 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises</p>											
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	%	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			68			70	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
S02	Participants suivant un enseignement ou une formation trois mois après le terme de leur participation	%				13			18	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
<p>Priorité d'investissement : 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage pulsais du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage</p>											
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	%	moins de 25 ans			80			81	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

FSE : INDICATEURS DE REALISATION COMMUNS ET SPECIFIQUES, PAR PRIORITE D'INVESTISSEMENT

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			HOMME	FEMME	TOTAL		
Priorité d'investissement 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises							
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 500	2 500	5 000	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO02	chômeurs de longue durée	Nombre	290	290	580	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO06	moins de 25 ans	Nombre	1 498	1 498	2 996	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO07	plus de 25 ans	Nombre	37	37	74	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CO16	participants handicapés	Nombre	63	62	125	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
Priorité d'investissement 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage pulsais du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage							
CO06	moins de 25 ans	Nombre	15 940	15 940	31 880	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
S01	nombre de connexions au portail ARIFOR	Nombre			5 355 230	ARIFOR	Annuelle

IEJ : INDICATEURS DE RESULTAT ET SPECIFIQUES - ANNEE DE REFERENCE = 2013

N°	Indicateur	Unité	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Valeur de référence			Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
				Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Priorité d'investissement : 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes(IEJ), en particulier ceux qui sont sans-emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse											
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	Proportion	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			78			80	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	Proportion	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			42			50	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Proportion	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			51			55	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	Nombre									
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	Nombre									
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Nombre									
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	Nombre									

N°	Indicateur	Unité	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Valeur de référence			Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
				Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	Nombre									
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Nombre									
CR10	Participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	%	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			12			17	Etude OPEQ	Annuelle
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	%	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			34			38	Etude OPEQ	Annuelle

IEJ : INDICATEURS DE REALISATION COMMUNS ET SPECIFIQUES (PAR PRIORITE D'INVESTISSEMENT)

N°	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
			HOMME	FEMME	TOTAL		
Priorité d'investissement 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes(IEJ), en particulier ceux qui sont sans-emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse							
7.1.1	Moins de 25 ans	Nombre			3 780	Système d'information Région SYNERGIE	Annuelle

CADRE DE PERFORMANCE DES AXES PRIORITAIRES PAR FONDS

N°	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure	Fonds	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible(2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur
					Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Axe prioritaire 1 - Renforcer le développement économique de la région Champagne-Ardenne par le soutien à la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises												
CO01	Réalisation	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER			815			2 070	Système d'information Région SYNERGIE	L'accompagnement des entreprises régionales est au cœur des actions cofinancées au titre de l'axe 1. Trois priorités d'investissement sur les 4 couvertes par l'axe sont concernées par cet indicateur ; ceci illustre bien que l'indicateur recouvre une majorité de projets soutenus au titre de cet axe.
CO24	Réalisation	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	FEDER			20			80	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur concerne la priorité d'investissement 1a, qui représente 40% des crédits FEDER alloués à l'axe 1. Combiné aux autres indicateurs retenus au titre du cadre de performance de l'axe (les indicateurs 01 et 26), il recouvre la majorité des actions soutenues au titre de l'axe 1.
CO26	Réalisation	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	FEDER			30			80	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur concerne la priorité d'investissement 1a, qui représente 40% des crédits FEDER alloués à l'axe 1. Combiné aux autres indicateurs retenus au titre du cadre de performance de l'axe (les indicateurs 01 et 24), il recouvre la majorité des actions soutenues au titre de l'axe 1.

N°	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure	Fonds	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible(2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur
					Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FEDER			67 686 355			265 638 000	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le montant total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).
Axe prioritaire 2 - Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne												
2.1.2	Réalisation	Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER	Nombre	FEDER			10			40	Système d'information Région SYNERGIE	Les montants consacrés à cette priorité d'investissement représentent plus de 77% de l'axe. NB: les valeurs intermédiaire et cible seront affinées dans le cadre d'un plan d'action.
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FEDER			14 005 453			54 965 000	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le coût total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).
Axe prioritaire 3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne-Ardenne												
CO30	Réalisation	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER			0,5			1,50	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur correspond à environ 24% de la maquette de l'axe 3.
CO31	Réalisation	Efficacité énergétique: Nbre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	FEDER			1 200			5 400	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur correspond à environ 73% de la maquette de l'axe 3.

N°	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure	Fonds	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible(2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur
					Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FEDER			28 060 593			110 125 000	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le coût total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).
Axe prioritaire 4 - Préserver les ressources et lutter contre les risques d'inondations												
CO20	Réalisation	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	FEDER			20 000			120 000	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Cet indicateur concerne une priorité d'investissement (PI 5b) représentant 57,14% des montants alloués à l'axe 4 (7 887 000 € sur 13 802 000 €).
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FEDER			7 033 685			27 604 000	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le coût total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).
Axe prioritaire 5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains												
CO38	Réalisation	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités	Mètres carrés	FEDER			10 000			44 000	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur correspond à environ 37% de la maquette de l'axe 5.
CO39	Réalisation	Développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés	Mètres carrés	FEDER			1500			6 000	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur correspond à environ 18% de la maquette de l'axe 5.
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FEDER			15 449 570			60 632 500	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le coût total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).

N°	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure	Fonds	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible(2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur
					Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Axe prioritaire 6 - Développer les compétences et les qualifications												
CO06	Réalisation	Moins de 25 ans	Nombre	FSE	11 505	11 505	23 010	17 438	17 438	34 876	Système d'information Région SYNERGIE	Cet indicateur, suivi pour les OS 6.1, 6.2 et 6.3, couvre la majorité des crédits de l'axe.
IF1	Financier	Coût total certifié	euro	FSE			17 523 938			68 815 966	Système d'information Région SYNERGIE	La valeur intermédiaire 2018 est basée sur le coût total certifié fin 2018 (dotation principale des années 2014 et 2015 en coût total).

ASSISTANCE TECHNIQUE : INDICATEURS DE REALISATION PAR AXE PRIORITAIRE

Identificateur	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible (2023) (facultatif)			Source des données
			Homme	Femme	Total	
Axe prioritaire 8 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FEDER						
8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique	équivalents temps plein			29	Système d'information Région SYNERGIE
8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens	nombre de participants			200	Système d'information Région SYNERGIE
8.2.1	Nombre d'événements publics d'information	nombre			20	Système d'information Région SYNERGIE
Axe prioritaire 9 - Mettre en œuvre une assistance technique adaptée au Programme FSE						
8.1.1	Agents cofinancés par l'assistance technique	équivalents temps plein			9	Système d'information Région SYNERGIE
8.1.2	Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens	nombre de participants			220	Système d'information Région SYNERGIE

TABLEAU DES VALEURS CIBLE DES INDICATEURS

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
FEDER			
AXE 1			
1a			
1.1.1 Montant de la dépense intérieure de R&D (DIRD)-M€-	300		
CO06 Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)-M€-		31,24	
CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien-ETP-		80	
CO25 Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherches améliorées.-ETP-		180	
CO26 Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche-Nbre-		80	
CO27 Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement-M€-		12	
1b			
1.2.1 Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)-M€-	193		
CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien-Nbre-		40	
CO02 Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions-Nbre-		40	
CO06 Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)-M€-		12	
CO27 Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement-EUR-		11 000 000	
3a			
1.3.1 Taux de survie des entreprises à trois ans-%-	73,6		
1.3.2 Taux de création d'entreprises-p 1000-	142		
1.3.3 Nombre d'entreprises présentes sur le territoire régional-Nbre-	58 800		
CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien-Nbre-		1 500	
CO04 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier-Nbre-		7 500	
CO05 Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien-Nbre-		160	
CO06 Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)-M€-		17,93	

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
3d			
1.4.1 Chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises régionales-M€-	12 000		
1.4.2 Évolution de l'emploi salarié-Nbre-	281 700		
CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien-Nbre-		530	
CO02 Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions-Nbre-		530	
CO06 Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)-M€-		36,74	
CO08 Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien-ETP-		500	
CO29 Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise-Nbre-		10	
Cadre de performance			
CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien-Nbre-			2 070
CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien-ETP-			80
CO26 Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche-Nbre-			80
IF1 Coût total certifié-M€-			265,64
AXE 2			
2a			
2.1.2 Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER-Nbre-		40	
2c			
2.2.2 Nombre de nouveaux services numériques mis en ligne-Nbre-		25	
Cadre de performance			
2.1.1 Taux de sites prioritaires raccordés au Très Haut Débit-%-	-		
2.1.2 Nombre de sites prioritaires raccordés au THD grâce à l'intervention du FEDER-Nbre-			40
2.2.1 Satisfaction en matière d'offre de téléservices en formation-%-	-		
IF1 Coût total certifié-M€-			54,97
AXE 3			
4a			
CO30 Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables-MW-		1,50	
CO33 Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents-Nbre-		1 500	
CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre-T de CO ₂ eq-		120	

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
4c			
CO31 Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré-Ménages-		5 400	
CO32 Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics-M kWh/an-		2,80	
CO34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre-T de CO ₂ eq -		110	
Cadre de performance			
3.1.1 Nombre de projets ayant donné lieu à des actions de valorisation-Nbre-	2		
3.2.1 Pourcentage de logements sociaux en classes E, F et G dans le parc social construit avant 1980-%-	29		
CO30 Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables-MW-			1,50
CO31 Efficacité énergétique: Nbre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré-Nbre-			5400
IF1 Coût total certifié-M€-			110,13
AXE 4			
6d			
CO23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation-hectare-		4000	
Cadre de performance			
4.1.1 Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations-Nbre-	620 000		
4.2.1 Surface régionale préservée suite aux plans de gestion-hectare-	6 000		
CO20 Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations-Nbre-			120 000
IF1 Coût total certifié-M€-			27,60
AXE 5			
4e			
5.1.4 Pôles d'échanges aménagés-Nbre-		3	
5b			
CO20 Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations-Nbre-		120 000	
6e			
CO22 Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités-hectare-		8	

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
9b			
CO37 Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées-Nbre-			-
CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines -m ² -		44 000	
CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines-m ² -		6 000	
Cadre de performance			
5.1.1 Utilisation des réseaux de transport public-M voyageurs * km-	315		
5.1.2 Gares accessibles aux personnes à mobilité réduite-Nbre-	13		
5.1.3 Consommation intérieure de produits pétroliers-M litre-	11,70		
5.2.1 Friches restant à réhabiliter dans les EPCI éligibles à l'axe urbain-Nbre-	38		
5.3.1 Satisfaction des habitants au regard de leur cadre de vie-%-	-		
CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités-m ² -			44 000
CO39 Développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés-m ² -			6 000
IF1 Coût total certifié-M€-			60,63
AXE 8			
Cadre de performance			
8.1.1 Agents cofinancés par l'assistance technique-ETP-		29	
8.1.2 Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens-Nbre-		200	
8.2.1 Nombre d'événements publics d'information-Nbre-		20	
FSE			
AXE 6			
10iii			
CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée-Nbre-		5 000	
CO02 chômeurs de longue durée-Nbre-		580	
CO06 moins de 25 ans-Nbre-		2 996	
CO07 plus de 25 ans-Nbre-		74	
CO16 participants handicapés-Nbre-		125	
CR03 participants obtenant une qualification au terme de leur participation-%-	70		
S02 Participants suivant un enseignement ou une formation trois mois après le terme de leur participation-%-	18		

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
10iv			
CO06 moins de 25 ans-Nbre-		31 880	
CR03 participants obtenant une qualification au terme de leur participation-%-	81		
S01 nombre de connexions au portail ARIFOR-Nbre-		5 355 230	
Cadre de performance			
CO06 moins de 25 ans-Nbre-			34 876
IF1 Coût total certifié-M€-			68,82
AXE 9			
Cadre de performance			
8.1.1 Agents cofinancés par l'assistance technique-ETP-		9	
8.1.2 Actions pour renforcer la capacité des bénéficiaires pour gérer les fonds européens-Nbre-		220	
IEJ			
AXE 7			
8ii			
7.1.1 Moins de 25 ans-Nbre-		3 780	
CR01 participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme-%-	80		
CR02 participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation-%-	50		
CR03 participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation-%-	55		
CR04 participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme-Nbre-			
CR05 participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation-Nbre-			
CR06 participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation-Nbre-			
CR07 participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme-Nbre-			
CR08 participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation-Nbre-			

Tableau des indicateurs par fonds, axe et PI	Valeur cible des indicateurs (2023)		
	Résultat	Réalisation	Performance
CR09 participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation-Nbre-			
CR10 Participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation-%-	17		
CR11 participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation-%-	38		

APPROCHE TERRITORIALE

INTEGREE

Pour la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement territorial, la région Champagne-Ardenne a fait le choix d'un axe prioritaire dédié aux problématiques urbaines. L'axe dédié constitue un outil simple à mobiliser pour les territoires et adaptable à leurs besoins. Cet axe 5 intitulé « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains » a vocation à soutenir le développement des territoires des 11 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comportant 15 communes et 34 quartiers éligibles à la nouvelle politique de la ville de l'État (cf. Tableau 10 page 42).

Ces territoires urbains, outre les difficultés qu'ils rencontrent sur leurs quartiers (problèmes de cohésion sociale et de qualité de vie) sont confrontés à des situations particulières de stratégies foncières et de réhabilitation d'espaces dégradés (régénération de l'environnement et des ressources sur des friches d'origine diverses), de connexions des dispositifs de transport, de déplacement et de mobilité.

Un appel à candidatures (AAC) sera lancé aussitôt que possible après l'adoption du PO, à destination des 11 EPCI visés par le périmètre géographique de la politique de la ville. Cet AAC sera lancé de façon à déclencher l'élaboration des stratégies urbaines intégrées des EPCI.

Cet AAC décrira les typologies d'actions éligibles à l'axe 5 du PO et les conditions dans lesquelles elles seront mises en œuvre, notamment la gouvernance en matière de sélection et d'instruction des opérations intégrées de développement urbain durable de même que la dotation FEDER au titre de l'axe urbain faisant l'objet de cet AAC.

Les territoires concernés devront présenter une stratégie urbaine faisant le lien entre ces différentes problématiques intégrant les différentes échelles territoriales (dimensions sociales, urbaines, économiques, environnementales) et les liens villes-campagne. Ces stratégies urbaines durables impliquent l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de cohésion urbaine et sociale.

La conformité de ces stratégies par rapport à l'AAC, à la Loi sur la politique de la ville, au contenu du PO et à la réglementation de l'UE sera validée par l'autorité de gestion. Chaque EPCI concerné deviendra alors organisme intermédiaire (OI) au sens de l'article 123(6) du règlement (UE) n° 1303/2013.

Chaque OI préparera pour son territoire, et sur la base des principes directeurs figurant dans le PO, les critères de sélection et la sélection des demandes de subventions FEDER au titre de l'axe urbain qui seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion;

L'autorité de gestion pourra réunir, autant que de besoin et sous la forme d'un Comité de coordination de l'axe urbain, dont elle aura la présidence, les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe prioritaire.

Le Comité régional de programmation sera chargé de la programmation des projets et le Comité de suivi du PO informé des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

Les OI transmettront chaque année à l'Autorité de gestion les informations requises pour la préparation du rapport annuel de mise en œuvre du PO.

Le Tableau 12 de la page 166 apporte une vision synthétique de l'axe urbain.

LES ACTIONS INTEGREES DE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Toutes les actions prévues au sein de l'axe 5 s'inscrivent dans une démarche de développement urbain durable puisqu'elles ont vocation à intervenir dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et d'un développement humain équilibré. À ce titre, l'axe 5 mobilise l'objectif thématique 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs », l'objectif thématique 6 « Préserver et protéger l'environnement et

encourager une utilisation rationnelle des ressources » et l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et la discrimination ».

Tableau 12 : vision synthétique de l'axe urbain

PO FEDER - FSE 2014 - 2020
Axe V "accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains"
Territoires concernés

Territoires concernés	Villes concernées	Population	OT 4 intermodalités / interconnexions Opérations potentielles	OT 6 friches Opérations identifiées	OT 9 quartiers prioritaires (liste à stabiliser)
C-A Charleville-Mézières / Sedan	Charleville-Mézières	51 250	oui	aciéries de Charleville, aciéries de Mohon, Arcadie, archives CRAM, Grandy, Ardennaise des forges, forges St Charles, site des sources, Tréflé, Macérienne	Manchester La Houillère Ronde couture Centre Sud
	Sedan	19037	oui	Lombard	Torcy Cité Torcy Cité 2 Le lac
C-C Pays Rethélois	Rethel	8 139	oui		Les régions
	Sault-les-Rethel	1926		Sault : Perrier	-
C-A Reims Métropole	Reims	184 652	oui	Sernam, Jacob Delafond, Colbert, faisceau Tir aux pigeons	Croix rouge Wilson - Chatillons Orgeval Les Epinettes Europe Walbaum Chalet Solférino
	Betheny	6 458		faisceau ferroviaire	-
	Cormontreuil	5999		friches commerciales	-
C-C Epernay, Terres de Champagne	Epernay	24 600	oui	site forage schiste	Bernon Vignes Blanches
C-A Cités en Champagne	Châlons-en-Champagne	46 476	oui	Haute mère dieu, abords gare	Orléans - la Bidée - Mont Saint-Michel Verbeau
	Fagnières	4350		sucrierie	-
C-C Vitry, Champagne et Der	Vitry-le-François	13 542	oui	Bois Le Gras	Le Hamois Rome Saint-Charles
C-A Grand Troyes	Troyes	61 657	oui	Boloré ,Fra For, T02, Pole éch. Gare	Les Sénardes Les Chartreux Point du jour Jules Guesde Centre Gare Planche Clément
	La Chapelle Saint Luc	12 880		gare routière, Vignette, Prés de Lyon	Chantereigne
	Saint André les Vergers	11 557			Maugout
	Pont-Sainte Marie	5006		Prairie, Moulinet	Debussy
C-C Portes de Romilly	Romilly sur Seine	13 947	oui	Olympia, SCARM, SOROTEX	Les Lumières
C-A Saint-Dizier, Der et Blaize	Saint-Dizier	25 871	oui	Japy, Maillys, POMONA, Champagne céréales, Cochev, Le Beurlant	Le Vert-Bois
C-A Pays Chaumontais	Chaumont	24 142	oui	Kremlin Viralu, abords gare	Cavalier Rochotte
C-C Grand Langres	Langres	8 514	oui	Turenne	Nouveaux quartiers

La mobilisation de ces trois objectifs thématiques permettra à l'axe urbain de contribuer à la réalisation de trois objectifs spécifiques à savoir :

- **OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1 : DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN PAR L'INTERMODALITE ET LE DEVELOPPEMENT DE LIEUX D'INTERCONNEXION ENTRE RESEAUX (URBAINS, INTERURBAINS, ITINERAIRES CYCLABLES...)**
- **OBJECTIF SPECIFIQUE 5.2 : RECONVERTIR LES FRICHES**
- **OBJECTIF SPECIFIQUE 5.3 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LA REQUALIFICATION DES ESPACES URBAINS**

L'intervention du volet urbain du PO FEDER/FSE/IEJ s'intégrera dans le cadre de projets de territoire et de la politique de contractualisation régionale avec les autorités concernées (Cf. page 173 pour les territoires de la politique de la ville). Elle donnera lieu à un ou plusieurs appels à projets sur la période 2014-2020.

Tableau 13 : actions intégrées en faveur du développement urbain durable - montants indicatifs du soutien du FEDER et du FSE

Fond	FEDER et FSE (indicative) en €	% de l'allocation totale du fonds
Total FSE	0,00	0,00%
Total FEDER	26 619 000,00	14,66%
TOTAL FEDER + FSE	26 619 000,00	11,67%

LES MODALITES DES ACTIONS INTERREGIONALES ET TRANSNATIONALES, AVEC DANS LE PROGRAMME OPERATIONNEL, DES BENEFICIAIRES ETABLIS DANS AU MOINS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE

La Région Champagne-Ardenne n'entend pas faire usage de la possibilité ouverte à l'article 96§3 d) du règlement général d'introduire dans son programme opérationnel des actions interrégionales et transnationales impliquant au moins un État membre. En effet, ces actions peuvent être soutenues par les programmes de coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale INTERREG, de même que par les programmes sectoriels européens.

**BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES
GEOGRAPHIQUES LES PLUS
TOUCHEES PAR LA PAUVRETE OU
DES GROUPES CIBLES LES PLUS
MENACES DE DISCRIMINATION OU
D'EXCLUSION SOCIALE**

LA PAUVRETE EN CHAMPAGNE-ARDENNE³¹

Du fait de la crise économique de 2008, la pauvreté s'aggrave dans les quatre départements de Champagne-Ardenne : les Ardennes et la Haute-Marne, déjà les plus pauvres en 2008, sont les plus affectées en 2009. En 2009, 191 000 champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,6% de la population, constituant le 6ème taux le plus élevé de France.

Dans les Ardennes, département le plus en difficulté, le taux de pauvreté est passé de 17,4% en 2008 à 18,6% en 2009, soit une hausse de 1,2 point, hausse la plus élevée des départements de France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis.

Comme pour les Ardennes, la crise a aggravé et amplifié la pauvreté en Haute-Marne, touchant 15,4% de la population.

Des quatre départements de la région, la Marne est le seul département où le niveau de vie médian a augmenté entre 2008 et 2009 (+0,3 %). Mais pour les plus modestes, la situation se dégrade, dans des proportions toutefois moindres que dans le reste de la région ou au niveau national. En termes de pauvreté, l'Aube a été relativement moins affectée par la crise puisqu'elle reste un des départements de la région les plus proches des moyennes de France de province (= hors Ile-de-France).

Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté puisqu'en 2009, plus d'un jeune champardennais sur cinq réside dans un ménage disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (21,6% pour les moins de 19 ans et 20,8% pour ceux de 20 à 24 ans). Comparé au niveau France de province, la pauvreté des Champardennais est plus prégnante à chaque tranche d'âge excepté chez les personnes d'au moins 65 ans. De plus, en 2010, la progression du nombre de personnes couvertes par le RSA ne présage pas d'une réduction de la pauvreté à court terme.

Tableau 14 : taux de pauvreté de la population

unités : % et point	2008	2009	Évolution
Ardennes	17,4	18,6	+1,2
Aube	13,7	14,2	+0,5
Marne	12,1	12,5	+0,5
Haute-Marne	14,5	15,4	+0,9
Champagne-Ardenne	13,9	14,6	+0,7
France de province	13,2	13,8	+0,5
France métropolitaine	13,0	13,5	+0,5

Source : Insee, revenus disponibles localisés

LA PROBLEMATIQUE DU CHOMAGE DES JEUNES

Avec un taux de chômage de 25,7% pour les jeunes de moins de 25 ans (contre une moyenne régionale de 11,2%), les jeunes champardennais sont fortement touchés par la montée du chômage depuis 2008. Par ailleurs, la proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (sans emploi et qui ne suivent pas de formation) est de 19,7% en moyenne contre 16,2% au niveau national. Face à cette difficulté, la région Champagne-Ardenne s'inscrit dans les territoires éligibles à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes qui permettra de

³¹ source: INSEE, Flash Champagne-Ardenne n°141, février 2012)

mettre en place des actions destinées notamment aux jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation).

LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN CHAMPAGNE-ARDENNE³²

La nouvelle politique de la ville, en Champagne-Ardenne, va s'organiser autour des 15 villes retenues par l'État, situées dans 11 EPCI et concernant 34 quartiers (cf. Tableau 11 page 105) en cours de confirmation :

- Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan
- Communauté de communes du pays Rethélois
- Communauté d'agglomération Reims métropole
- Communauté d'agglomération de Châlons en Champagne
- Communauté de communes d'Épernay, pays de Champagne
- Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der
- Communauté d'agglomération Grand Troyes
- Communauté de communes des portes de Romilly sur seine
- Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise
- Communauté d'agglomération de Chaumont
- Communauté de communes du grand Langres

Malgré sa relative faible concentration urbaine (39% des Champardennais résident en dehors d'une unité urbaine, contre 22,8% en moyenne en France métropolitaine), la Champagne-Ardenne se place dans les premières régions métropolitaines, du point de vue de la part de sa population habitant dans un quartier prioritaire.

La Champagne-Ardenne est également la seule région française dont toutes les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont impliquées dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Si le Département de la Marne compte globalement le plus de nouveaux quartiers prioritaires, c'est l'agglomération troyenne dans le Département de l'Aube qui compte le plus de quartiers en difficultés (9) répartis dans 5 communes de la communauté d'agglomération.

Afin d'éviter la dispersion des crédits, l'autorité de gestion concentrera l'intervention du FEDER sur 11 EPCI au maximum.

³² source : INSEE, Flash Champagne- Ardenne N°169, avril 2013

STRATEGIE VISANT A REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHEES PAR LA PAUVRETE OU GROUPES CIBLES LES PLUS MENACES DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE ET, LE CAS ECHEANT, CONTRIBUTION A L'APPROCHE INTEGREE DEFINIE DANS L'ACCORD DE PARTENARIAT

Le Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ œuvrera sur tout le territoire champardennais. Néanmoins, conformément à l'accord entre l'ARF (Association des Régions de France) et l'État, les actions dédiées à la politique de la ville seront notamment concentrées sur les quartiers prioritaires dans lesquels les inégalités et la pauvreté sont par ailleurs les plus fortes.

L'action du FEDER sur les quartiers prioritaires s'inscrira dans le cadre des contractualisations de la politique de la ville, notamment via les établissements de coopération intercommunale (EPCI) abritant les quartiers prioritaires tels qu'ils résulteront de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Elle permettra de soutenir des démarches innovantes à différentes échelles impliquant quartiers, villes et agglomérations en mobilisant plusieurs axes du Programme opérationnel, notamment sur les thématiques suivantes :

- **Le développement de l'usage des transports en commun par l'intermodalité** : il s'agit de soutenir les quartiers qui, en plus des problématiques de pauvreté, cumulent également les difficultés d'accès et de mobilité notamment vers les pôles d'activités et d'emploi. Ces actions permettront de désenclaver ces quartiers en privilégiant les modes de transports en commun.
- **La reconversion des friches**: si toutes les friches champardennaises ne sont pas uniquement concentrées dans le périmètre des zones prioritaires de la politique de la ville, la réhabilitation de ces espaces dans ces secteurs en difficulté est primordiale dans un objectif d'inclusion active et de lutte contre la pauvreté.
- **La requalification des espaces urbains**: le besoin en équipements et espaces publics est particulièrement important dans ces quartiers prioritaires dans la mesure où ils permettent de favoriser le lien social et le développement d'initiatives citoyennes au bénéfice des habitants souvent confrontés aux difficultés sociales et professionnelles.
- **La réduction la consommation énergétique des bâtiments**: les actions prévues ont pour vocation de soutenir la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments notamment des logements du parc social dont les zones prioritaires de la politique de la ville sont principalement dotées. Ces actions permettront également de réduire la précarité énergétique des ménages les plus pauvres de la région.
- **L'accès aux dispositifs de formation**: une attention particulière sera portée aux problématiques spécifiques d'accès à l'emploi des publics résidant dans ces quartiers prioritaires. Ces derniers sont souvent confrontés au chômage de longue durée notamment du fait d'un faible niveau de qualification ; cela concerne en particulier les jeunes. Le soutien aux dispositifs tels que les écoles de la 2ème chance est destiné à remédier à ce problème spécifique (cf. axe 6 page 109 et axe 7 page 121).

En complémentarité avec l'intervention du volet urbain du PO FEDER/FSE/IEJ (axe 5), la politique du FEDER sur les quartiers prioritaires donnera lieu à plusieurs appels à projets sur la période 2014-2020. Ces appels à projets s'inscriront dans le cadre des stratégies de développement intégré de la politique de la ville.

Tableau 15 : actions pour répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté des groupes / cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale

Groupe cible/zone géographique	Principaux types d'actions prévues dans le cadre de l'approche intégrée	Axe prioritaire	Fonds	Priorité d'investissement
Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires	Réduire la consommation énergétique des bâtiments	3 - Soutenir la transition énergétique de la Champagne- Ardenne	FEDER	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
EPCI comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires	Développement de l'usage des transports en commun par l'intermodalité	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	FEDER	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
EPCI comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires	Reconversion des friches	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	FEDER	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Quartiers prioritaires	Requalification des espaces urbains: équipements publics, aménagement d'espaces publics	5 - Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains	FEDER	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires	Dispositifs d'accès à la formation, qualité et offre de formation qualifiante	6 - Développer les compétences et les qualifications	FSE	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises
NEETs	Dispositifs d'accès à la formation, qualité et offre de formation qualifiante	7 - Intégrer les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, dans le marché du travail	IEJ	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**AUTORITES ET ORGANISMES
CHARGES DE LA GESTION, DU
CONTROLE ET DE L'AUDIT, ET
ROLES DES PARTENAIRES
CONCERNES**

AUTORITES ET ORGANISMES COMPETENTS

Tableau 16 : Autorités et organismes compétents

Autorité/organisme	Nom de l'autorité/l'organisme, et du service ou de l'unité	Responsable de l'autorité/l'organisme (titre ou fonction)
Autorité de gestion	Conseil régional de Champagne-Ardenne	M. le Président du Conseil régional
Autorité de certification	Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne	M. le directeur régional
Autorité d'audit	Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)	M. le Président
Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements	Conseil régional de Champagne-Ardenne	M. le Président du Conseil régional

PARTICIPATION DES PARTENAIRES CONCERNES

Le règlement (article 5 du règlement général) définit les partenaires comme étant « les autorités urbaines et autres autorités publiques compétentes », « les partenaires économiques et sociaux » et « les organismes pertinents représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination ». L'article 4 du règlement délégué n° 240/2014 apporte des précisions sur la composition minimale de ce partenariat.

Pour sélectionner les partenaires associés à la préparation du programme régional, il a été tenu compte des partenariats précédemment établis dans la mise en œuvre des fonds européens, de la représentativité des partenaires et de leur degré d'implication dans les problématiques couvertes par le FEDER et le FSE. Certaines institutions, comme le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), ont par ailleurs vocation à assurer la représentation de nombreux organismes régionaux. Les 3 collèges du CESER sont en effet composés de représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, des organisations syndicales de salariés et des organismes participant à la vie collective de la région.

La liste des partenaires concernés figure en page 205.

Dans le cadre du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens, l'État et la Région ont travaillé de concert à l'élaboration de ce programme opérationnel en définissant ensemble un calendrier et une méthodologie commune. La construction de ce programme repose sur la collaboration de tous les acteurs représentatifs du territoire (cf. liste des partenaires page 205) conformément à l'article 8 du règlement 240/2014.

1. ASSOCIATION DES PARTENAIRES A L'ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL ET A L'IDENTIFICATION DES BESOINS

Un premier travail, sous pilotage de l'État et avec l'implication du Conseil régional, a été réalisé fin 2011 afin de lancer la réflexion sur la gouvernance des programmes. Cette mission a porté sur les enseignements à retirer de l'exécution du programme opérationnel FEDER 2007-2013 ainsi que sur les leviers pour améliorer l'organisation et faciliter l'émergence de projets.

Cette réflexion a été suivie au printemps 2012 par une démarche initiée sous pilotage de l'État avec l'implication continue du Conseil régional qui a permis de poser les bases d'un diagnostic régional partagé à l'aide :

- d'une « note sur les grands enjeux actuels et les tendances d'évolution observées » destinée à constituer l'ébauche du diagnostic territorial stratégique (lui-même intégré au chapitre relatif à la stratégie de contribution du Programme Opérationnel en page 7)
- d'une feuille de route pour la rédaction des programmes 2014-2020 et leur mise en œuvre destinée à constituer une proposition de méthode pour la rédaction des programmes.

Ce travail piloté par le SGAR a été confié par marché public au cabinet EDATER.

De son côté, le Conseil régional a missionné le cabinet Ernst & Young pour une étude prospective « Champagne-Ardenne 2020 : quels développements pour l'avenir ? » et le Comité économique, social et environnemental régional (CESER) a missionné le cabinet SEMAPHORE pour une étude prospective sur les secteurs d'activité intitulée « La Champagne-Ardenne à 10-20 ans ».

La construction du diagnostic territorial s'est effectuée à partir d'une analyse documentaire (exploitation de toutes les études prospectives existantes), d'interviews d'acteurs et de conférences téléphoniques, complétées par :

- Un séminaire « État », sur la journée du 6 juin 2012, à l'ENSAM (Châlons-en-Champagne). Ce séminaire, présidé par M. le Préfet de région, a réuni une

soixantaine de participants (Préfets de départements, Sous-préfets, secrétaires généraux, Directeurs régionaux, DG de l'ARS, Recteur, Administrateur général de la DRFiP, Délégués régionaux, commissaire à la réindustrialisation, directeurs départementaux des DDT et DDCSPP). Il a permis de dégager le regard de l'État sur le diagnostic du territoire, les enjeux et orientations à l'horizon 2020.

- Un séminaire « Conseil régional » sur une demi-journée, le 5 juin 2012, réalisé dans un cercle plus restreint (Direction générale des Services, Directeurs).
- Quatre ateliers partenariaux composés d'acteurs au-delà des services de l'État et du Conseil régional (Conseils généraux, agglomérations, Chambres consulaires, agences de développement, fédérations professionnelles, parcs naturels régionaux, Parc national...). Ces quatre réunions de travail thématiques ont eu un vif succès puisque chaque atelier a enregistré une participation comprise entre 50 et 70 personnes, pour un total de 160 personnes différentes. L'implication des participants dans les débats a été très bonne. Les discussions ont apporté des précisions et compléments au diagnostic, aux enjeux et aux orientations.
- Le fruit de cette démarche a été compilé dans le diagnostic territorial stratégique, adressé fin 2012 à la DATAR par la Préfecture de région.

Suite à ce travail entre services de l'État et de la Région, il a été convenu d'adopter un mode partenarial et collaboratif dans la rédaction des programmes. Cette donnée a été introduite d'emblée dans la méthode de travail. Ceci a induit une vision conjointe de l'État et du Conseil Régional, tant sur le planning que sur la méthode.

À noter qu'en parallèle à la rédaction du programme opérationnel FEDER/FSE, et sur la base des travaux menés en 2008 sur la stratégie régionale d'innovation, une mission d'appui à la construction de la stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 a été conduite.

2. ASSOCIATION DES PARTENAIRES A LA DEFINITION DES PRIORITES ET DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

La réunion du 21 décembre 2012 a été un « temps fort » dans le processus de préparation du contenu des contractualisations 2014-2020 : il s'agissait du premier rassemblement des acteurs régionaux mobilisés pour la rédaction des programmes 2014-2020 permettant de :

- rassembler les acteurs régionaux susceptibles de participer aux groupes techniques mis en place pour l'écriture des programmes,
- les mobiliser en vue de leur implication dans les groupes techniques,
- les aider à appréhender les principales évolutions entre les périodes 2007-2013 et 2014-2020,
- les convaincre de la nécessité de co-construire des contenus efficaces, pouvant être rapidement concrétisés.

Le périmètre des invitations a été celui des ateliers de septembre 2012 (cf. liste en page 205) :

- Toutes les directions régionales de l'État
- ARS, Rectorat, Commissaire au redressement productif, Préfectures de départements, DDT
- Le Président du Conseil régional, les conseillers régionaux et les Directeurs des services du Conseil régional, le CESER
- Les Présidents de Conseils généraux, les PNR et parc national

2. Association des partenaires à la définition des priorités et des objectifs spécifiques

- Les présidents des Communautés d'agglomérations
- Les agences d'urbanisme de ces agglomérations
- La Caisse des dépôts et Consignations
- Les chambres consulaires.

Suite à la réunion de lancement du 21 décembre 2012, neuf groupes techniques thématiques se sont réunis à trois ou quatre reprises (avec souvent une déclinaison en sous-groupes). Plus de 700 participants ont été enregistrés, soit entre 50 et 130 inscrits par groupe.

Pour assurer la préparation et le suivi de ces travaux thématiques, un extranet dédié (<https://portailrca/sites/Prog2020>) a été développé par la Région, dont l'accès a été ouvert à l'ensemble des partenaires. L'ensemble des informations ont ainsi pu être partagées pendant toute la durée des travaux.

Les neuf groupes thématiques, dont les thèmes étaient largement inspirés des propositions d'objectifs thématiques, étaient les suivants :

- Recherche, développement, innovation
- TIC
- Compétitivité des PME
- Mutation vers une économie à faible teneur en carbone
- Environnement, développement durable, transports
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- Territoires

Ces groupes ont élaboré des propositions d'orientations stratégiques (axes d'intervention souhaités) et d'objectifs stratégiques qui leur sont associés, déclinés de manière opérationnelle en mesures et intitulés d'actions.

Ces éléments, composant le socle stratégique plurifonds et la version « zéro » du programme opérationnel FEDER/FSE, ont été présentés et validés par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, lors du comité de pilotage du 9 avril 2013.

Un séminaire « territoires » s'est en outre tenu le vendredi 3 mai 2013 à Châlons-en-Champagne. Il a permis de franchir une nouvelle étape, en élargissant la concertation à des acteurs régionaux jusque-là non sollicités tels que les communautés de communes, les villes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 000 habitants, les Pays, les Présidents des Conseils de développement. 150 personnes ont participé à ce séminaire. Il avait pour objectifs de mobiliser les participants sur la mise en œuvre du futur PO, de recueillir leurs réactions sur les changements attendus et également prendre connaissance de leurs attentes afin de faire évoluer les premiers travaux sur la V0.

Tant le diagnostic que la stratégie régionale ont donc été élaborés dans le cadre d'une association étroite du partenariat.

Le second semestre de l'année 2013, davantage consacré à la rédaction proprement dite du programme opérationnel, a été marqué par une nouvelle présentation au partenariat du projet de PO le 14 octobre 2013.

Enfin, le même partenariat a été tenu informé des derniers développements lors d'un séminaire régional, le 17 janvier 2014 à Châlons-en-Champagne.

À l'issue de ces deux réunions, destinées à informer le partenariat sur l'avancement des travaux relatifs au PO, et à recueillir ses questions et observations, tous les documents ont été mis en ligne sur le site Internet du Conseil régional (<https://www.cr-champagne-ardenne.fr>). Une adresse mail spécifique (europa@cr-champagne-ardenne.fr) a également été créée et présentée au partenariat le 17 janvier 2014, de façon à permettre l'expression des remarques et des questions de l'ensemble des partenaires.

La plupart des recommandations, dès lors qu'elles étaient compatibles avec les objectifs de concentration et les priorités d'investissement définies par les règlements, ont été prises en compte lors de la préparation du programme et ses modifications (les TIC, la biodiversité et la lutte contre les inondations en sont notamment des exemples).

Outre les partenaires institutionnels, le grand public a également pu faire entendre sa voix à l'occasion de la mise à disposition du public du projet de PO dans le cadre de la consultation publique environnementale. Celle-ci s'est déroulée du 3 mars au 4 avril 2014, par voie numérique (sur le site web du Conseil régional de Champagne-Ardenne) et par mise à disposition des documents dans les quatre maisons de la Région ainsi qu'au siège du Conseil régional. La mise à disposition du public n'a donné lieu à aucune contribution.

3. ROLE DES PARTENAIRES DANS LA REALISATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Le partenariat (cf. liste en page 205) sollicité durant l'élaboration du Programme Opérationnel sera également impliqué dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme opérationnel suivant les modalités suivantes.

3.1 Réalisation

Afin d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'intervention des différents fonds (FEDER, FEADER, FSE) et la bonne information du partenariat, une instance unique de programmation est mise en place : le Comité de programmation. Certains des partenaires listés en page 205 pourront être invités à y participer.

Le Comité de programmation émet, avant la décision de l'Autorité de gestion, un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Le Comité de Programmation se réunit régulièrement, en tant que de besoin. Il est coprésidé par le président du Conseil Régional et par le préfet de Région. La décision finale de programmation des opérations est prise par le Président du Conseil régional en tant que responsable de l'Autorité de gestion.

Afin d'assurer la sélection des dossiers des différentes thématiques soutenues par la stratégie régionale, des comités thématiques pourront se réunir à raison d'un comité par axe du programme opérationnel. Ces comités thématiques ont vocation à permettre aux services instructeurs et aux partenaires associés d'échanger sur les dossiers à programmer, notamment les plus complexes, et à suivre l'état d'avancement financier et physique de chaque axe du PO.

Le comité de coordination régional interfonds, créé pour assurer le suivi des lignes de partage avec le PON FSE et le PON IEJ, sera également un lieu d'échange entre les partenaires concernés.

3.2 Suivi

Conformément à l'article 47 du règlement général, un comité chargé du suivi de la mise en œuvre du programme doit être institué. Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds, il est envisagé un comité de suivi unique pour le programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ et le PDR. Le comité de suivi conduit un examen des programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs.

Les partenaires du programme seront membres du comité de suivi et pourront, à ce titre, faire entendre leur voix quant à la réalisation du programme. En particulier, conformément à l'article 15 du règlement délégué 240/2014, les partenaires seront associés à l'examen des performances du programme et à la préparation des rapports annuels de mise en œuvre.

3.3 Évaluation

Les partenaires, en tant que membres du comité de suivi, participeront également aux travaux d'évaluation du programme, puisque le règlement général (article 56) prévoit que toutes les évaluations réalisées pendant la période de programmation doivent être examinées par le comité de suivi. Cela répond en outre aux exigences figurant à l'article 16 du règlement délégué 240/2014.

**COORDINATION ENTRE LES FONDS,
LE FEADER, LE FEAMP ET
D'AUTRES INSTRUMENTS DE
FINANCEMENT DE L'UNION OU
NATIONAUX, AINSI QU'AVEC LA BEI**

Au niveau régional, la coordination sera assurée de la façon suivante :

1. COORDINATION AVEC LES AUTRES FONDS ESI

La Région Champagne-Ardenne, autorité de gestion pour le FEDER, le FEADER et le volet régional du FSE, a pu mener une réflexion d'ensemble dans l'élaboration de ces programmes. La 1^{ère} étape a consisté à concentrer les crédits sur un nombre limité d'objectifs thématiques et de priorités d'investissement, ce qui a évité les chevauchements. Toutefois, certains domaines contiennent, par nature, des zones de chevauchement. Des lignes de partage claires qui ne s'appuient pas sur le seul critère financier ont été définies pour déterminer l'instrument financier le plus pertinent.

Tableau 17 : ligne de partage et de complémentarité entre les Fonds ESI

	FEDER	FSE/IEJ	FEADER
OT1	a) Soutien aux projets d'investissements matériels des filières relevant de projets collaboratifs de R&D structurants pour l'économie régionale. Source: section 8	Renforcement des compétences dans les domaines porteurs d'innovation technique (OT10) Source: axe 6	DP 1A et 1B : informations, conseils et transfert de connaissance par la coopération
OT2	a) Soutien aux infrastructures c) Soutien à des projets d'usages structurants.	Amélioration de la qualité des systèmes d'information et de communication sur les métiers et les formations (OT 10) Source: axe 6	
OT3		Adaptation des compétences (OT10) Source: axe 6	Soutien aux filières agro-industrielles pour améliorer leur structuration, développer et promouvoir les circuits de proximité et les produits locaux de qualité. Source: section 8
OT4	a) Projets innovants de valorisation des productions locales d'EnR, notamment la géothermie, l'hydroélectricité, la méthanisation HORS SECTEUR AGRICOLE, le bois énergie, l'éolien... et leurs modalités d'intégration dans le réseau, au travers d'aides aux études et aux investissements. Source: section 8 e) Voies vertes dans les agglomérations de Reims et Troyes. Source: AMT	Formations et augmentation des qualifications dans de nouvelles filières d'activité (production et distribution d'EnR...) (OT 10) Source: axe 6	Projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Source: section 8
OT5	b) prévention, la gestion du risque et la préservation de la fonctionnalité des milieux		Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui seront mises en œuvre sur les surfaces agricoles présentant des enjeux en matière de biodiversité, d'eau et/ou de sol.
OT6	d) Actions de protection, connaissance, préservation de la biodiversité. Rédaction des documents de gestion des sites ni agricoles ni forestiers (Natura 2000 et autres réserves naturelles) et leur animation. Source: axe 8		Interventions sur des aspects de <i>qualité de l'eau</i> liés aux pollutions par les surfaces agricoles ou forestières grâce à des investissements non-productifs (études, actions de prévention). Accompagnements via les MAEC qui seront mis en œuvre sur les surfaces agricoles qui présentent des enjeux en matière de qualité de l'eau. Mesures de gestion ou de compensation vers les propriétaires ou gestionnaires (contrats Natura 2000 forestiers) qui peuvent résulter des actions d'animation co-financées par le FEDER. Actions de création ou de mise à jour des DOCOB Natura 2000. Source: section 8
OT9			Petites infrastructures d'itinérance en zone rurale. Source: AMT
OT10		Accès des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants. Source: section 8	DP 1C : Renforcement de la formation et du transfert de compétences vers les actifs dans les secteurs agricoles ciblées sur les problématiques du PDR. Source: section 8

Pour les programmes nationaux FSE et IEJ, relevant d'une procédure nationale, la Région travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et les partenaires régionaux et nationaux afin d'éviter les recoupements entre les programmes. Un accord régional entre l'État et la Région précise les lignes de partage entre programme régional

et volets déconcentrés des programmes nationaux FSE et IEJ. Il fera l'objet d'un suivi particulier, les éventuelles modifications devant être soumises au Comité régional de suivi.

Le comité de programmation unique traitera de l'intégralité des dossiers sollicitant des fonds européens y compris ceux relevant des programmes nationaux (cf. page 184).

Un comité de suivi interfonds sera coprésidé par le Président et le Préfet de la Région (cf. page 184).

La complémentarité entre fonds répond à une approche fondée sur la finalité de l'intervention :

RECHERCHE ET INNOVATION+ PEI

Concernant certains besoins identifiés relevant de la recherche (notamment le besoin « Soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines agricoles »), le FEDER interviendra dans le soutien des actions, le FEADER ne permettant pas un effet de levier suffisant. En effet, la recherche en matière d'agriculture, d'agronomie, d'agroressources et d'agroalimentaire pourrait bénéficier de fonds FEDER dans le cadre de l'axe 1. Ces thématiques sont présentes dans les trois domaines « intégrateurs » d'innovation stratégique retenus par la stratégie de spécialisation intelligente (comme notamment le développement de la bioéconomie) et dans les axes transverses de la S3.

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le FEADER soutiendra le renforcement du transfert des connaissances vers les producteurs dans les secteurs agricoles sur les problématiques ciblées du PDR (enjeux de développement et d'innovation (stratégie d'entreprise, économies d'énergies, d'intrants, circuits courts...). Il s'agira d'une part de renforcer le lien entre l'amont et la recherche et d'autre part de créer les conditions du transfert des connaissances vers le secteur de la production (notamment du point de vue du conseil).

Le FSE quant à lui, dans l'axe 6 du PO régional, se concentre sur l'accès aux parcours de formation qualifiants des demandeurs d'emploi, mais également d'autres publics spécifiques (jeunes, femmes, travailleurs handicapés). Dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (axe 7), ces actions pourront faire l'objet d'une concentration sur les jeunes NEET.

SOUTIEN AUX FILIERES

Si le FEADER concentre son intervention au service des filières agro-industrielles pour améliorer leur structuration, développer et promouvoir les circuits de proximité, rechercher une plus grande valeur ajoutée et promouvoir et valoriser les produits locaux de qualité, le FEDER, quant à lui, pourra être mobilisé sur les projets d'investissements matériels des filières relevant de projets collaboratifs de recherche et développement structurants pour l'économie régionale. Ces projets peuvent inclure l'ensemble des thématiques retenues par les domaines de spécialisation intelligente.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Le FEADER n'incluant pas de soutien aux technologies de l'information et des communications en milieu rural, la problématique du développement des TIC relève du FEDER.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LIMITATION DE LA PRODUCTION DE GES

Le FEDER financera les projets innovants de valorisation des productions locales d'énergies renouvelables, notamment la géothermie, l'hydroélectricité, la méthanisation hors secteur agricole, le bois énergie, l'éolien... et leurs modalités d'intégration dans le réseau.

Le FEADER financera les projets de méthanisation portés par des agriculteurs.

PROTECTION DES RESSOURCES ET BIODIVERSITE

Le FEDER financera les actions de protection, connaissance, préservation de la biodiversité, ainsi que la mise en réseau des acteurs régionaux.

Pour les sites Natura 2000, le FEDER financera les actions d'animation ainsi que les « contrats » ni agricoles ni forestiers (investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole).

Le FEADER financera les mesures de gestion ou de compensation vers les propriétaires ou gestionnaires (« contrats » Natura 2000 forestiers (Mesure 7-6 du cadre national), qui peuvent résulter des actions d'animation cofinancées par le FEDER) ainsi que les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) mises en œuvre sur les surfaces agricoles présentant des enjeux en matière de biodiversité. Les zonages priorisant l'action de la Mesure 10-1 (MAEC) seront établis notamment au vu des territoires Natura 2000.

APPROCHES TERRITORIALES

Le PO FEDER/FSE/IEJ (axe 5) pourra, accompagner le développement et l'aménagement durable de 11 EPCI (incluant les 15 villes identifiées par l'État au titre de la politique de la ville). Les territoires seront sélectionnés par un appel à candidatures et sur la base de projets urbains durables intégrés. Le FEDER sera mobilisé pour soutenir :

- le développement de l'usage des transports en commun (intermodalité et interconnexions des réseaux) ;
- la reconversion des friches pour limiter la consommation d'espace foncier ;
- la requalification des espaces urbains (quartiers).

Le PDR, dans sa priorité 6, prévoit la promotion du développement local dans les zones rurales par le soutien à :

- la création d'activités ;
- le maintien, le développement et la modernisation des services à la population ;
- la valorisation du patrimoine.

La mise en œuvre de la priorité du PDR se fera largement par la démarche LEADER puisqu'un objectif de 15 GAL (appel à candidatures) a été défini.

GESTION DE L'EAU

La préservation de la qualité de la ressource en eau relève uniquement du FEADER tandis que le FEDER se concentre sur les flux/les débits d'eau via son objectif spécifique de lutte contre les risques d'inondation (objectif spécifique 4.1).

COORDINATION AVEC LE PON FSE

Le PON finance des actions en faveur des salariés relevant de l'OT 8 « promouvoir l'emploi et la mobilité », visant « l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs », tous domaines d'activité confondus, hors actifs du monde agricole, à l'exception des formations visant la reconversion vers une activité non agricole.

Le FSE régional se limite donc à intervenir sur les champs de compétences du Conseil Régional en conformité avec les lignes de partage effectuées avec le PON.

Sur la création d'entreprises, le PON pourra ouvrir des mesures spécifiques d'appui aux têtes de réseau au niveau national ; le PO FEDER/FSE/IEJ quant à lui, intervient sur la

création d'entreprise sur son territoire par la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des créateurs d'entreprises (Axe 1, objectif spécifique 1.3).

COORDINATION AVEC LE PON IEJ

A l'instar de la ligne de partage entre le FSE régional et le PON FSE, l'intervention de l'IEJ au niveau régional s'inscrit dans le cadre des compétences du Conseil Régional. Il s'agira pour l'IEJ régionale de veiller à ce que les actions menées dans le cadre du FSE se déclinent particulièrement pour le type de publics visé, les jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, notamment en adaptant la pédagogie et/ou les dispositifs. Le PON IEJ aura vocation à agir à la fois plus en amont, en repérant ces jeunes en difficultés par le biais de l'enseignement national, mais également plus en aval, en mettant en place des dispositifs d'insertion professionnelle.

COORDINATION AVEC LES PROGRAMMES DE COOPERATION TERRITORIALE

Pour la période 2014-2020, outre le programme européen de coopération interrégionale INTERREG Europe, la région Champagne-Ardenne fait partie de deux zones de coopération territoriale du programme INTERREG :

- le programme transfrontalier France-Wallonie-Vlandereen (FWV)
- le programme transnational « Europe du Nord-Ouest »

En complément du PO, le Programme FWV soutient la coopération transfrontalière en recherche et innovation (axe 1) ; la collaboration entre entreprises en vue d'accroître la compétitivité transfrontalière des PME (axe 2) ; la protection et la valorisation de l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières (axe 3) ; la promotion de la cohésion et de l'identité commune des territoires transfrontaliers (axe 4).

Le programme « Europe du Nord-Ouest » se répartit en 3 axes prioritaires : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (axe 1), Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (axe 2), Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources (axe 3).

Mécanismes et modalités de coordination concernant les programmes de coopération:

- La Région, partenaire du programme FWV, est membre des comités de pilotage et de suivi et est consultée sur l'ensemble des projets. Elle identifie les nouvelles actions, et suit la mise en œuvre des projets sélectionnés. La Région dispose d'une des 5 antennes de l'Équipe technique INTERREG.
- Dans le cadre d'INTERREG « Europe du Nord-Ouest », la Région est membre du pré-comité national du programme. Elle participe également aux actions d'animation et d'information.

2. COORDINATION AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS DE L'UNION EUROPEENNE

Une meilleure coordination sera recherchée avec les autres programmes communautaires, dont ceux en lien avec les priorités du PO, afin de créer une synergie entre les différents outils. Les complémentarités entre les programmes seront encouragées.

Lorsque des projets auront été réalisés avec le soutien d'un programme sectoriel, la Région pourra apporter un soutien financier à la valorisation des résultats sur le territoire régional. Elle s'attachera à communiquer sur ces projets, en utilisant notamment son site Internet.

SYNERGIES PO / HORIZON 2020

L'axe 1 du PO FEDER/FSE, dans les domaines prioritaires de la S3 peut soutenir des projets qui transforment en innovation les résultats des projets Horizon 2020.

L'axe 1 du PO FEDER/FSE/IEJ assure une bonne préparation de la future participation des acteurs régionaux à Horizon 2020 via l'amélioration de leurs capacités de recherche et d'innovation (infrastructures, RH...).

L'axe 1 du PO vise également à faciliter le montage de projets H2020 qui renforcent les avantages compétitifs à la base de la S3 (infrastructures, compétences, partenariats). Par nature, les projets H2020 requièrent la mise en œuvre de partenariats à l'échelle européenne, tandis que l'axe 1 du PO FEDER/FSE/IEJ relève de partenariats régionaux, qui peuvent néanmoins être élargis si nécessaire.

COSME

Le PO vise à soutenir la création et la transmission d'entreprises en complément du programme COSME qui fait la promotion de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale au sens large et propose l'initiative « Erasmus pour les jeunes entrepreneurs ».

LIFE

Il s'agit pour le PO (objectif 4.2) de soutenir les actions d'acquisition de connaissances sur la biodiversité champardennaise permettant par la suite d'envisager des dossiers Life sur des thématiques particulières identifiées par les données collectées.

ERASMUS+

L'axe 6 du PO s'attache à développer des actions favorisant l'accès à la formation qualifiante ainsi que l'acquisition de compétences permettant une élévation du niveau de qualification. Il intervient donc en amont et en complémentarité d'Erasmus + pour les publics les plus éloignés de l'emploi, tels que les publics en difficultés, les jeunes. Ces derniers pourront inscrire un projet de mobilité européenne dans leur projet de retour durable vers l'emploi.

3. COORDINATION AVEC LES INSTRUMENTS NATIONAUX PERTINENTS

L'intervention du FEDER, du FSE et de l'IEJ sera articulée avec les politiques de la Région.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION

La nouvelle génération du CPER partage les grands objectifs et les grandes orientations stratégiques des programmes européens. Les 5 priorités suivantes ont été définies, qui rejoignent celles du PO :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- les filières d'avenir et l'usine du futur
- la mobilité multimodale
- la couverture du territoire en THD et le développement des usages numériques
- la transition écologique et énergétique.

Une part significative des actions qui seront contractualisées dans le CPER 2015-2020 constituera une contrepartie nationale aux FESI.

Coordination entre les fonds, le FEADER, le FEAMP et d'autres instruments de financement de l'union ou nationaux, ainsi qu'avec la BEI

4. COORDINATION AVEC LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI est un partenaire incontournable de la Région Champagne-Ardenne. Ainsi, plusieurs partenariats ont été conclus sur la période de programmation 2007-2013 (350 millions d'euros) notamment les chantiers autoroutiers A-4, ainsi que les projets du secteur énergétique du syndicat Sena, EDF Revin et Gaz de France.

De nouvelles initiatives communes entre la Région et la BEI pourraient voir le jour sur la prochaine génération de programmes, sans être déterminées à ce stade.

**REDUCTION DE LA CHARGE
ADMINISTRATIVE DES
BENEFICIAIRES**

La simplification de la mise en œuvre des programmes européens constitue un enjeu important, tant pour les bénéficiaires des fonds européens que pour l'autorité de gestion. Les porteurs de projets ont ainsi régulièrement fait part des lourdeurs administratives lors du processus d'élaboration du programme FEDER/FSE/IEJ 2014-2020. Ces lourdeurs peuvent être sources de découragement à solliciter les fonds européens, voire de scepticisme. Pour l'autorité de gestion, la simplification de la gestion doit lui permettre de consacrer davantage de temps à l'accompagnement des porteurs de projets et à avoir une approche plus qualitative.

Par ailleurs, la programmation 2007-2013 a mis en évidence les principaux problèmes suivants largement partagés aux niveaux national et européen :

- l'existence de règles différentes selon les fonds mobilisés (FEDER, FSE, FEADER) et leur instabilité, génératrice d'insécurité pour les bénéficiaires et les services instructeurs ;
- la lourdeur et la longueur des procédures d'instruction et de paiement ;
- la difficulté, pour certains porteurs de projet, de déterminer les points de contact ;
- les contrôles qui paraissent trop nombreux, souvent disproportionnés au regard des montants engagés et sans harmonisation préalable entre les différents niveaux d'exercice, tant sur le choix de dossiers que sur leurs lignes de partage ;
- l'application difficile de certains points de réglementation compte tenu de leur complexité, notamment les règles en matière d'aides d'État et l'application des règles sur les projets générateurs de recettes.

La simplification de la mise en œuvre du programme FEDER/FSE/IEJ pour la période 2014- 2020 en Champagne-Ardenne s'appuiera au niveau régional notamment sur les dispositifs suivants que l'autorité de gestion s'efforcera de mettre en œuvre :

- la mise en place d'un **guichet unique** créé par l'Autorité de gestion pour l'accueil des porteurs de projet, l'enregistrement des dossiers et l'orientation vers le service instructeur pertinent ;
- la création d'une **procédure de pré-projets** pour certaines actions sélectionnées ayant par nature un grand nombre de bénéficiaires potentiels (appui aux PME,...). Cette procédure permet aux porteurs de projet et aux services instructeurs d'éviter des délais très longs et des démarches très coûteuses en ressources humaines. Il s'agit ainsi de créer une étape préalable au dépôt de candidature, par le dépôt d'une fiche de projet synthétique rédigée par le porteur de projet et permettant au service instructeur de vérifier rapidement que la proposition remplit les principales conditions d'éligibilité (objectifs, délais, actions, budget prévisionnel, plan de financement...). Le pré-projet constitue une phase préalable au dépôt d'un dossier de candidature complet.
- la mise en ligne, sur le site du Conseil régional, d'un formulaire permettant à tout porteur de projet de se faire connaître et de faire enregistrer son projet en vue d'un éventuel soutien des fonds européens, une fois le programme validé. Cette procédure est d'ores et déjà effective.
- la mise en œuvre **d'appels à manifestation d'intérêt ou à candidature** en amont des appels à projets afin de n'adresser de dossier complet à renseigner par le porteur que dans la mesure où l'opération est potentiellement éligible.
- l'application systématique d'un **dossier unique et d'une instruction unique** du dossier déposé, lorsqu'un cofinancement est apporté par la Région (les services instructeurs seront responsables à la fois de la programmation des crédits européens et des crédits Région associés) ;

4. Coordination avec la Banque Européenne d'Investissement

- la mise au point d'un dossier de demande de subvention unique, facilement renseignable (seront principalement utilisés et adaptés les modèles issus du groupe de travail national sur les trames communes des documents de gestion) ;
- la réalisation et la mise à disposition d'un **guide du porteur de projet**, précis et didactique, de fiches techniques thématiques autant que de besoin et de documents types, en veillant à leur actualisation régulière et à leur bonne diffusion. L'objectif est que ce guide soit disponible dès le lancement du programme, y compris en version numérique, dans la mesure du possible.
- le renforcement de **l'accompagnement des porteurs de projet**, en organisant des sessions régulières d'information tout au long de la vie du programme permettant la compréhension des dispositifs et des règles de mise en œuvre et en fournissant une assistance aux porteurs de projets tout au long du processus, du dépôt au paiement final ;
- la **simplification des budgets et des justifications de dépenses**, en particulier via l'utilisation des nouvelles possibilités de forfaitisation des coûts indirects et de coûts standards unitaires (calculés au moyen de l'application de barèmes standards) prévues par les règlements, lorsque cela est pertinent. L'intérêt de l'usage des coûts simplifiés sera expertisé en relation avec les travaux menés sur cette question au niveau national.
- la mise à disposition sur l'espace web dédié aux fonds européens de l'ensemble des documents d'information ;
- le renforcement de l'utilisation des instruments financiers, en fonction des résultats de l'évaluation prévue à l'article 37 du règlement général.

Un point particulièrement important concerne la transmission électronique de données entre l'autorité de gestion et les bénéficiaires (article 122 §3 du règlement général) : conformément aux dispositions de l'accord de partenariat (section 4.1), le nouveau système d'information SYNERGIE, qu'utilisera également la Région Champagne-Ardenne, devrait permettre le dépôt de demande de subvention en ligne à partir de décembre 2014. Le système d'information dans son ensemble devrait être opérationnel fin 2015, soit dans le délai imparti par le règlement.

L'ensemble de ces dispositions prises au niveau régional seront d'autant plus efficaces qu'elles pourront être soutenues par des démarches convergentes et mutualisées aux niveaux national et communautaire, en particulier en matière d'allègement des contrôles et de mise à disposition de règles normatives claires et stabilisées. À ce titre, l'autorité de gestion poursuivra, dans la continuité de son investissement sur les programmes antérieurs et sur la phase préparatoire à la période 2014-2020, son implication dans l'ensemble des travaux nationaux qui seront conduits dans le cadre du programme national d'assistance technique. Cette veille active lui permet d'échanger des bonnes pratiques avec l'ensemble des autorités de gestion, transférables sur son propre territoire et de renforcer son expertise sur l'ensemble des phases de la procédure, et ainsi le conseil aux bénéficiaires.

Il reviendra enfin à l'ensemble des échelons de favoriser, dès le démarrage des programmes, une compréhension partagée des réglementations et de maintenir un dialogue constructif pendant toute leur durée.

PRINCIPES HORIZONTAUX

DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 8 du règlement général, le développement durable est un principe horizontal de la prochaine programmation FEDER/FSE/IEJ. Le PO s'inscrit dans cette logique et au regard des documents stratégiques régionaux comme le Plan Climat Air Énergie régional.

Une attention particulière sera portée aux impacts des actions financées afin d'en limiter la portée négative.

Certains OS sont directement concernés :

OS 3.1 : Augmenter la production et la distribution d'énergie renouvelable par le biais d'expérimentations de modes innovants

L'ambition est d'agir directement sur le développement durable puisqu'il s'agit de valoriser et soutenir les projets innovants de production et de distribution d'énergies renouvelables (réduction des émissions de GES et diversification des ressources énergétiques en favorisant leur utilisation rationnelle).

OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments

L'ambition est de favoriser l'utilisation rationnelle de la ressource énergétique (projets de soutien à la rénovation et la réhabilitation énergétique de bâtiments). C'est une des réponses à la lutte contre le changement climatique.

OS 4.1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations

Il s'agit de soutenir les actions permettant d'augmenter la résilience de la région aux inondations (art. 8 du règlement général).

OS 4.2 : Préserver, restaurer et gérer le patrimoine naturel (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)

En privilégiant l'acquisition de connaissances et la préservation de la biodiversité, cet objectif contribue aux principes de développement durable (mieux connaître et préserver le patrimoine naturel et la continuité écologique).

OS 5.1 : Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité

Le soutien aux actions de développement de l'offre multimodale et à l'aménagement de voies douces contribuent à réduire les émissions de GES afin d'atteindre les objectifs européens et régionaux de la Stratégie UE 2020 en matière de développement durable.

OS 5.2 : Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier

Les projets de réhabilitation des friches permettront de préserver le foncier agricole et naturel existant. Les réhabilitations permettront de stopper la diffusion des pollutions dans le sol.

L'évaluation environnementale stratégique a montré que certains OS pouvaient avoir des impacts négatifs sur l'environnement que les principes directeurs de sélection des opérations veilleront à limiter.

OS 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3

Le développement de l'excellence des infrastructures de recherche devra satisfaire aux exigences d'amélioration de performance énergétique et ne devra pas se faire au détriment d'une utilisation rationnelle du foncier.

OS 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

Une attention particulière sera portée à la prise en compte de l'optimisation du foncier disponible afin de limiter l'artificialisation de terres agricoles.

Dans la mise en œuvre du PO, la Région veillera à :

- Mesurer l'impact des actions sur les finalités du développement durable
- Mesurer l'impact environnemental du PO via des indicateurs dédiés.
- Rappeler la nécessité de la prise en compte du développement durable (actions de sensibilisation, d'information et de communication sur le PO).
- Produire les documents du PO en accord avec les principes du développement durable.
- Prendre en compte, dans la mesure du possible, les recommandations de l'évaluation environnementale stratégique, reprises dans l'évaluation ex ante du programme.

A- L'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE S'ARTICULERA AUTOUR DE 2 TYPES D'ACTIONS :

La sensibilisation et la formation des acteurs du PO au développement durable et aux enjeux environnementaux régionaux.

Cette formation sera organisée notamment autour d'un outil commun d'analyse en adéquation avec les principes horizontaux de la Commission.

La diffusion auprès des bénéficiaires d'informations sur le développement durable :

- une plaquette sur les enjeux nationaux et régionaux et les outils d'appropriation de la démarche ;
- un guide du porteur de projet sur le dispositif des éco-conditions.

Cette démarche est incitative et permettra aux bénéficiaires d'apprécier l'impact des différentes options techniques de leurs projets, et de les adapter si besoin.

B - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation stratégique environnementale a mis en évidence quelques impacts potentiellement négatifs sur l'environnement.

Certaines recommandations ont déjà été prises en compte : par exemple, l'impact des projets de construction sur la consommation foncière a conduit à privilégier la réhabilitation plutôt que la construction neuve (cf. évaluation ex ante).

La plupart de ces impacts sont déjà pris en compte par la réglementation nationale (procédure d'autorisation administrative, études d'impacts, mesures compensatrices, ...).

Lorsque la réglementation nationale ne permet pas de contrôler les impacts négatifs d'un projet, l'AG mettra en place des critères de sélection spécifiques.

À titre d'exemple, pour les constructions ou les infrastructures lourdes, des critères de sélection tels que l'adhésion à une charte de chantier propre ou vert, seront intégrés. Une attention particulière sera également portée à la réduction des consommations de fluides de ces opérations.

ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION

Les objectifs de prévention de toute forme de discrimination et, spécifiquement, d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, énoncés à l'article 7 du règlement général, seront poursuivis à plusieurs niveaux dans le PO.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel, les services instructeurs veilleront dès le dépôt du projet au respect de ces principes quelle que soit la thématique du projet.

Une attention particulière sera portée sur la prise en compte de l'accessibilité aux personnes en situation de handicaps pour toutes les actions relevant des objectifs spécifiques suivants :

- OS 2.2 : Augmenter les usages TIC en permettant le développement de nouvelles pratiques en Champagne-Ardenne
- OS 3.2 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments
- OS 5.3 : Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains

Dans le cadre des axes FSE et IEJ, des actions devront pouvoir concerner les publics rencontrant le plus de difficultés pour accéder à la formation tout au long de la vie (les personnes souffrant d'illettrisme, les personnes détenues et sous main de justice, les personnes handicapées, les jeunes sans emploi qui ne suivent ni étude ni formation – NEET (*Neither in Employment, nor in Education or Training*) :

- OS 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
- OS 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue
- OS 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance
- OS 7.1 : Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation

La situation des femmes sera traitée dans le cadre de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes (cf. point suivant).

De plus, la Région Champagne-Ardenne, en tant qu'autorité de gestion veillera à :

- Sensibiliser les services instructeurs à l'égalité des chances et à la lutte contre toute forme de discrimination.
- Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d'égalité des chances et de non-discrimination notamment lors des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur le programme.
- Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d'égalité des chances et de non-discrimination, notamment à travers un guide du porteur de projet.
- Produire une partie des documents du programme en respectant les normes d'accessibilité aux personnes handicapées, dans la mesure du possible.
- Inviter les organismes en charge de la lutte contre les discriminations (DRJSCS) ainsi que les associations représentatives des personnes handicapées (Association des Paralysés de France...) à participer aux travaux du comité de suivi.

ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'égalité entre les hommes et les femmes est depuis de nombreuses années une préoccupation de la Région Champagne-Ardenne, qui s'est vue formalisée par la signature en 2008 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Dans ce cadre, il s'agit pour la Région de prendre en compte, de manière transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des actions de la collectivité régionale dans une démarche participative, de veiller à ce que les objectifs des différents projets mis en place par la collectivité n'aillent pas à l'encontre de l'égalité et d'exploiter les données et les statistiques selon le contenu référencé au sexe chaque fois que cela est possible.

À cet effet, un Observatoire Régional de l'égalité a été mis en place.

Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est d'atteindre un taux d'emploi chez les 20 -64 ans de 75%, dont 70% chez les femmes. Ainsi afin d'atteindre cet objectif et conformément à l'article 7 du règlement général, la Région Champagne-Ardenne a choisi de traiter le principe d'égalité hommes-femmes suivant une double démarche :

- Une démarche ciblée, à travers le soutien du programme à des actions ciblant spécifiquement les femmes, afin de remédier aux inégalités de fait dont elles font l'objet;
- Une démarche transversale afin que toutes les actions soutenues par le programme intègrent systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que principe de sélection.

En effet de manière ciblée, une attention particulière sera portée sur les objectifs spécifiques suivants:

- OS 1.1 : Accroître les capacités de la recherche publique et privée champardennaise dans les domaines de la S3
- OS 1.3 : Augmenter le nombre d'entreprises
- OS 6.1 : Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
- OS 6.2 : Accroître la qualité du système de formation continue
- OS 6.3 : Accroître la qualité du système de formation par alternance
- OS 7.1 : Accroître l'accès à un premier emploi durable des jeunes sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation

En effet, sur ces opérations, il pourrait être envisagé de lancer de manière ponctuelle des appels à projets ciblés sur le public féminin afin d'initier des projets innovants ayant pour objectif d'accroître la participation des femmes dans le secteur de la recherche et l'innovation, en ce qui concerne la création et la transmission d'entreprises, ainsi que dans l'accès à la formation tout au long de la vie.

De plus, la Région Champagne-Ardenne, en tant qu'autorité de gestion veillera à :

- Sensibiliser les services instructeurs à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Retenir dans les critères de sélection des projets, des éléments permettant de mesurer le degré de prise en compte par les porteurs de projet de la dimension « égalité des genres » dans leurs projets.
- Prévoir dans l'évaluation des actions des critères sexués permettant de mesurer l'impact de chaque action (cf. indicateurs des axes FSE et IEJ, ventilés par genre page 148).
- Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d'égalité homme-femme notamment lors des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur le programme.
- Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d'égalité homme-femme, notamment à travers un guide du porteur de projet.
- Inviter les organismes en charge de la promotion de l'égalité hommes-femmes (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité) à participer aux travaux du comité de suivi.

LE PARTENARIAT

Les partenaires ayant participé à l'élaboration du programme sont les suivants (nomenclature inspirée de l'article 4 du règlement délégué (UE) 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014) :

1. Autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes:

- Préfecture de région et préfectures de département ;
- Services déconcentrés de l'État (DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DIRECCTE : direction régionale de l'économie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, DRRT : délégation régionale à la recherche et à la technologie, Rectorat de l'académie de Reims, Agence régionale de santé, Commissariat au redressement productif...);
- Conseils généraux des quatre départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne) ;
- Communautés d'agglomération de Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Chaumont ;
- Communautés de communes ;
- Associations de maires ;
- Parcs naturels régionaux de la forêt d'Orient, des Ardennes et de la Montagne de Reims ;
- GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne ;
- Université de Reims Champagne-Ardenne ;
- Université de technologie de Troyes ;
- École centrale de Paris ;
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (« AgroParisTech »).

2. Partenaires économiques et sociaux:

- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;
- Comité régional du tourisme (CRT) ;
- Agence régionale pour la recherche et l'innovation (CARINNA) ;
- Agence régionale de développement économique (CADEV) ;
- Agence régionale de la construction et de l'aménagement durables (ARCAD) ;
- Office régional culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) ;
- ARD (Agro-industrie Recherches et Développements) ;
- Pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (pôle IAR) ;
- Pôle de compétitivité Matériaux et procédés (pôle Materialia) ;
- Centre régional d'innovation et de transfert de technologie – Matériaux, dépôts et traitements de surfaces (CRITT-MDTS) ;
- Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- Bpifrance (Banque publique d'investissement) ;
- Chambres de commerce et d'industrie ;

- Chambres des métiers et de l'artisanat ;
- Chambres d'agriculture ;
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ;
- Fédération régionale des travaux publics ;
- Union régionale interfédérale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (URIOPSS) ;
- Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) ;
- Confédération paysanne ;
- Club des industries agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles de Champagne-Ardenne (Club I3A) ;
- Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) ;
- Union professionnelle des artisans ;
- Valeur Bois ;
- Office national des forêts (ONF) ;
- Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- Voies navigables de France (VNF) ;
- Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) ;
- Syndicat général des vignerons de la Champagne ;
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Champagne-Ardenne (CRESCA) ;
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM).

3. Organismes représentant la société civile :

- Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ;
- Conservatoire botanique naturel du bassin parisien ;
- Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne ;
- Comité régional olympique et sportif de Champagne-Ardenne ;
- Conseil des chevaux de Champagne-Ardenne ;
- Centre régional de la propriété forestière ;
- Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD DE L'INNOVATION

**Tableau de bord
régional INNOVATION
2012**

*Un engagement collectif pour faire de
l'innovation le premier facteur de
compétitivité de la Région
Champagne-Ardenne*

Janvier 2014

NOTE DE SYNTHÈSE

 *Les indicateurs régionaux relatifs à la recherche et l'innovation
Un outil de pilotage continu de la stratégie régionale
Des travaux soutenus par un financement européen FEDER*











Opérateur pour la mise à jour





Sommaire

COMITE DE PILOTAGE.....	3
CONTEXTE	4
EFFECTIFS R&D EN REGION.....	6
INTENSITE DE LA RECHERCHE.....	8
GRANDS PROJETS DE R&D.....	9
PROPRIETE INTELLECTUELLE	10
R&D COLLABORATIVE REGIONALE	11
INTENSITE DU LIEN PUBLIC/PRIVE	12
EXTERNALISATION DE LA R&D.....	14
LES JEUNES CHERCHEURS	14
SOUTIEN DE LA R&D ET DE L'INNOVATION EN ENTREPRISE	15
GOVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INNOVATION	16
INNOVATION DANS LES ENTREPRISES.....	18
JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES	20
SENSIBILISATION A LA DEMARCHE D'INNOVATION.....	21
DYNAMISME DE L'INDUSTRIE REGIONALE	22
METHODOLOGIE ET REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE ENTREPRISE	22

Comité de Pilotage

Les travaux relatifs au tableau de bord régional de l'innovation ont été réalisés en 2013 sous la direction d'un comité de pilotage constitué de :

- la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie pour la Champagne-Ardenne, représentée par Monsieur Jean-Marc Chourot ;
- la Région Champagne-Ardenne, représentée par Madame Catherine Quintallet pour la Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation ;
- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, représentée par Madame Arline Desrumaux ;
- Bpifrance Champagne-Ardenne, représenté par Monsieur Reynald Rennesson ;
- L'Agence pour la Recherche et l'Innovation en Champagne Ardenne, CARINNA, représentée par Monsieur Vincent Steinmetz.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué, par la fourniture de données, au renseignement de ce tableau de bord, et qui se sont engagées sur le long terme à sa mise à jour annuelle.

Contexte

La méthodologie de réalisation du tableau de bord régional de l'innovation a été construite en 2007 par le cabinet Erdyn. Cette méthodologie fait l'objet d'un document de référence intitulé « Mise en place d'un tableau de bord régional de l'innovation - Méthodologie de collecte des indicateurs - Rapport Phase 2 ».

La méthodologie indique que les indicateurs sont calculés à partir des données issues d'enquêtes auprès des entreprises, des établissements publics de recherche, des structures publiques et/ou subventionnées; de bases de données; d'informations communiquées par les financeurs et autres partenaires régionaux de l'innovation.

La première version du tableau de bord régional de l'innovation, réalisée pour l'année 2007 a été le fruit, en plus de la méthodologie décrite, d'une étude approfondie et comparative des indicateurs avec les données nationales. Elle a servi à élaborer des scénarii de référence, dont les valeurs pourront être révisées à l'issue des travaux relatifs à la définition de la stratégie régionale pour l'innovation. La définition détaillée des indicateurs, ainsi que sa relation avec les mesures de pilotage, sont reprises dans l'édition 2007 du tableau de bord. Depuis 2008, la mise à jour des indicateurs de la recherche et de l'innovation en Champagne Ardenne a été confiée à l'Agence pour la Recherche et l'Innovation en Champagne Ardenne, CARINNA. Cette note de synthèse reprend l'évolution des indicateurs pour l'année 2012.

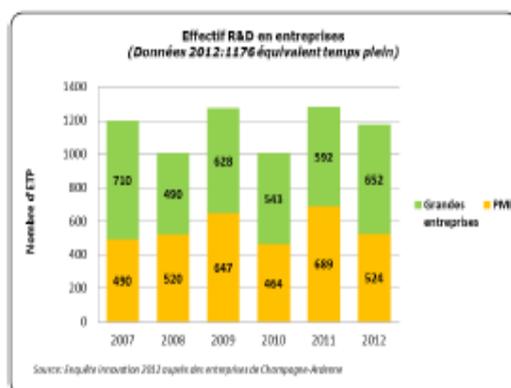


Effectifs R&D en Région

L'activité de recherche est reconnue comme précurseur de l'innovation. L'existence de potentiels humains en termes de recherche est par ailleurs un élément d'attractivité pour la région. C'est à ces deux titres que son évolution mérite d'être surveillée.

L'effectif de recherche se trouve, d'une part dans les établissements publics, d'autre part dans les entreprises. Dans le premier cas, la définition de chercheur ne laisse pas place à l'interprétation car correspondant à des grades établis par les différentes tutelles. Dans le cas des entreprises, les rôles et fonctions peuvent être moins bien définis. Pour ce tableau de bord nous nous sommes rapportés à la définition proposée par le Crédit Impôt Recherche (CIR) afin de déterminer les dépenses de personnel éligibles, référentiel connu et admis des acteurs privés (personnel R&D) : la fourchette est donc plus large que la notion de « chercheurs » du public. La donnée « effectif R&D dans le privé » est issue de l'enquête réalisée auprès des entreprises. L'estimation des effectifs R&D est réalisée par extrapolation. Les coefficients de correction ont été établis par ERDYN sur la base des dépenses de R&D déclarées pour 2007 et la structure régionale de la DIRDE (Dépense Intérieure de Recherche et de Développement dans les Entreprises). Au fil des années on observe une grande variabilité dans le calcul des effectifs de R&D privé à partir de cette méthodologie, il est donc important de corroborer les résultats de cette enquête par les données nationales qui sont parues jusqu'en 2011.

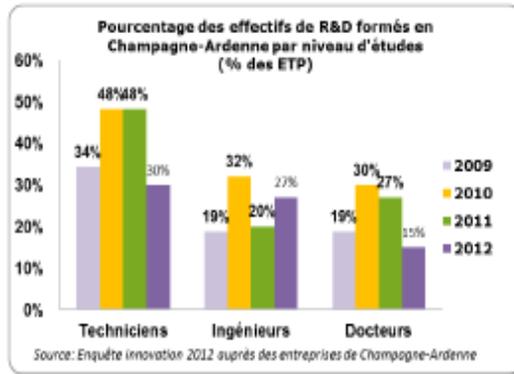
Effectifs de personnel R&D dans le privé



D'après l'enquête réalisée auprès des entreprises, l'effectif R&D dans le privé est estimé à 1 176 ETP en 2012, ce qui est inférieur à 2011. L'estimation indique une baisse des effectifs R&D dans les PME et, à contrario, une augmentation des effectifs R&D dans les groupes.



En 2012, la répartition des effectifs de R&D par niveau d'études est différente de la moyenne des cinq années précédentes. Les techniciens ne représentent plus que 41% des effectifs de recherche. Cette évolution mériterait d'être corroborée par les résultats de l'enquête TBRI de l'année 2013. A l'inverse, la part des ingénieurs et docteur dans les effectifs de recherche a augmenté.

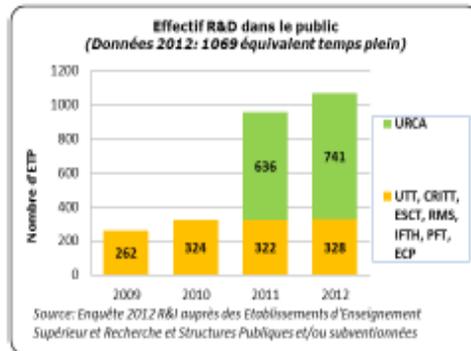


En 2012, on observe une baisse des effectifs R&D formés en Champagne-Ardenne, tout particulièrement pour le niveau technicien. Cette baisse peut s'expliquer notamment par :

- * la situation géographique (en « bordure de région ») de certaines entreprises qui ont répondu à cette question.
- * les secteurs d'activités des entreprises et thématiques des projets qu'elles mènent qui nécessitent des profils spécifiques.

Après une baisse en 2011, le pourcentage d'entreprises prévoyant des recrutements dans des postes de R&D pour les 12 mois a quasiment retrouvé son niveau de 2010. **36% des entreprises interrogées pour 2012 prévoient des recrutements** (contre 30% en 2011 et 38% en 2010). Ce pourcentage monte à 38% parmi les entreprises aidées (contre 34% en 2011 et 40% en 2010) et à 29% pour les entreprises miroirs (contre 20% en 2011 et 30% en 2010).

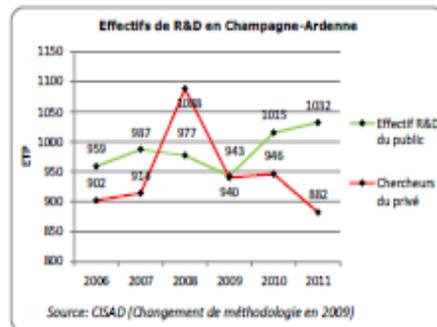
Effectifs de personnel R&D dans le public



En 2012, les établissements ayant répondu à l'enquête ont déclaré un effectif R&D global de 1069 équivalents temps plein. Plus de 2/3 de ces effectifs sont présents à l'URCA, qui a fortement augmenté ses effectifs recherche par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par :

- * une augmentation effective des personnels en CDD pour répondre à certains appels à projet
- * une augmentation « artificielle » des effectifs liée à une réaffectation dans les bases de données de l'URCA. Cette évolution liée à la refonte du système d'information de l'université devrait se poursuivre en 2013.

Données nationales

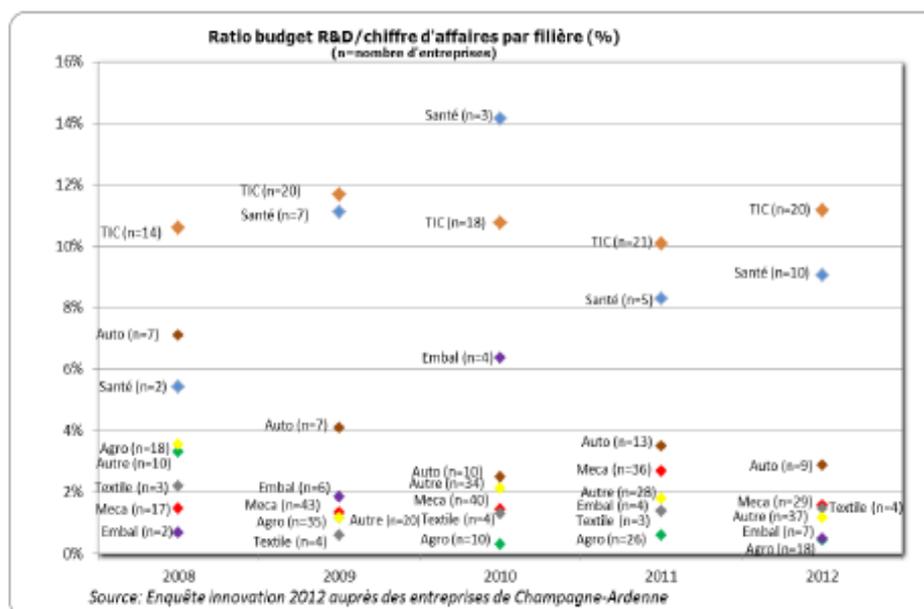


D'après les données nationales du CISAD, la tendance à la hausse des effectifs R&D du public, observée depuis 5 ans, se confirme en 2011. Inversement, en 2011, le nombre de chercheurs du privé est en baisse. Les données de l'année 2012 permettront de préciser si c'est une tendance pérenne ou s'il s'agit, comme en 2008, d'effets individuels d'entreprises.

Intensité de la recherche

L'intensité de la recherche correspond au pourcentage du PIB investi dans la recherche. La DIRDE (Dépense Intérieure de Recherche et de Développement dans les Entreprises) est l'indicateur qui reprend les dépenses allouées par les entreprises à la recherche et au développement. La DIRDA (Dépense Intérieure de Recherche et de Développement dans les Administrations) est l'indicateur qui reprend la ressource globale des activités de recherche dans les organismes et services publiques.

Dépenses de R&D dans le privé



Pour estimer l'évolution des dépenses de recherche en entreprise on ramène la dépense au chiffre d'affaires. La donnée brute de l'indicateur pourcentage de chiffre d'affaires consacré à la R&D dans les entreprises a légèrement baissé en 2012. Il est passé de 1.9% en 2011 à 1.6% en 2012. Les données sont très variables selon les filières. De plus et, contrairement aux données des effectifs, la méthodologie donnée par le cabinet ERDYN, ne prévoit pas de corriger ces données par la représentativité de l'échantillon. De ce fait, la composition de l'échantillon a un fort impact sur le résultat. C'est pourquoi une analyse qualitative par secteur d'activité est réalisée.

Après une augmentation en 2011, le pourcentage de chiffre d'affaires consacré en 2012 à la R&D pour les secteurs automobile et mécanique a retrouvé son niveau de 2010. Depuis 5 ans, le pourcentage de chiffre d'affaires consacré à la R&D est le plus stable dans le secteur des TIC où il fluctue entre 10 et 12% (11% en 2012).

Le secteur des Agro-ressources et agro-industries est un secteur qui, même avec un fort investissement en montant en R&D, a un faible ratio R&D/CA : 0.4% en 2012.

En complément, il faut noter que, pour 2012, 77% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir un budget R&D stable ou en hausse. Ce chiffre est inférieur aux années précédentes (84% en 2011, 92% en 2010 et 83% en 2009). Ceci s'explique par une baisse du pourcentage d'entreprises

ayant un budget R&D stable. A l'inverse, il y a une augmentation à la fois du pourcentage d'entreprises ayant un budget R&D en hausse et celui des entreprises ayant budget R&D en baisse.

Dépenses de R&D dans le public

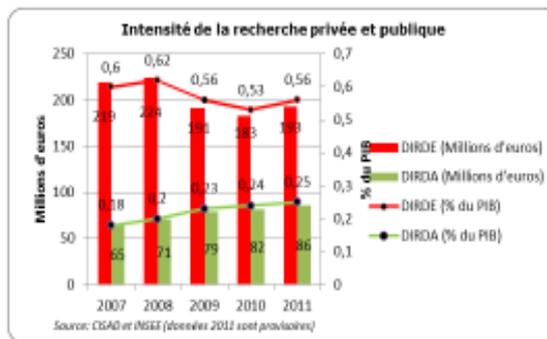
Pour mesurer l'évolution des dépenses de R&D dans le public, le montant des ressources de recherche indiqué par les établissements répondant à l'enquête a été repris.



En 2012, les établissements ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir 24,5 millions d'euros de ressources financières (publique et privée) pour la recherche.

Par rapport à 2011, on observe une baisse, tout particulièrement au sein de l'URCA et de l'UTT. La principale explication est la réduction des ressources engagées au niveau national et territorial (notamment dans le cadre de recherche pour l'URCA)

Données nationales



D'après le CISAD, on observe, en 2011, une augmentation de l'intensité de la recherche dans le public comme dans le privé en Champagne-Ardenne. Ces tendances corroborent les résultats des enquêtes innovation entreprises.

Grands projets de R&D

Les grands projets de R&D sont considérés comme tel, quand l'accès à leur financement passe par une compétition nationale ou européenne, ainsi qu'à une évaluation de leur contenu scientifique par un comité externe à la région. L'objectif est de mesurer l'attractivité des activités de recherche (publiques et privées) sur la base de critères d'excellence scientifique et de compétitivité en regards de référentiels nationaux et européens. Les appels à projets étant nombreux, il est impossible d'être exhaustif sur ce critère. Pour une comparaison annuelle, il est décidé d'intégrer dans cet indicateur, les projets européens (Interreg IV et PCRD), ANR et FUI (en nombre et en montants engagés).

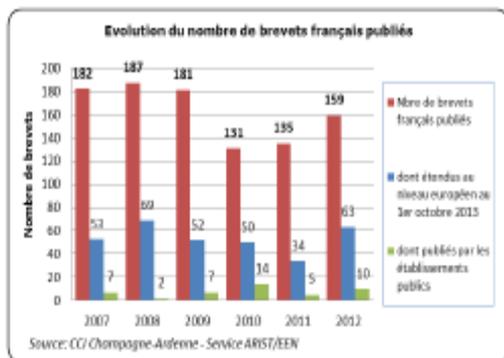
L'indicateur « nombre de grand projet de R&D actifs » n'a pu être calculé en 2012. En effet, la donnée transmise par l'URCA était partielle (uniquement les projets engagés en 2012) et n'a pas été complétée suite à la demande d'information complémentaire. A noter que pour les autres structures (UTT, CRITT MDTs, IFTH et entreprises) participants à des grands projets de R&D, le nombre de projets actifs est globalement stable (55 en 2012 vs 53 en 2011).

Les établissements publics de recherche ont indiqué qu'en 2012, 24% de leurs ressources financières viennent des grands projets de R&D.

Propriété Intellectuelle

La propriété intellectuelle a pour intérêt de mesurer l'activité régionale relative à la pratique de publication de brevets, ainsi que la création de valeur directe générée par la licence d'éléments de propriété intellectuelle régionale. L'activité en termes de PI peut être considérée comme un résultat d'activités de R&D menées plus de trois ans avant le dépôt effectif.

En complément, le choix du critère de l'extension de la publication du brevet au niveau européen (dont le coût du dépôt et du maintien constitue un filtre naturel) permet de différencier l'activité de dépôt de brevet « pour le dépôt » d'une véritable stratégie de valorisation. Cette donnée est publiée avec un décalage dans le temps qui peut aller jusqu'à 18 mois. **C'est pourquoi les données 2012 sont encore indiquées à titre provisoire.** Elles correspondent au nombre de brevets français publiés en 2012 qui ont demandé l'extension européennes jusqu'à septembre 2012. Elles sont donc susceptibles d'évoluer. De plus, on a différencié les publications de brevets français privés et publics. Les données de propriété intellectuelle ont été communiquées par la CCI Champagne-Ardenne, service ARIST/EEN.



Le nombre de brevets français publiés en Champagne-Ardenne en 2012 est en augmentation par rapport à 2011. Cette augmentation concerne à la fois les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche et les entreprises. Pour ces dernières, il y a eu une augmentation des publications de brevets dans tous les départements à l'exception de la Haute-Marne (qui avaient doublé ses publications de brevets en 2011).

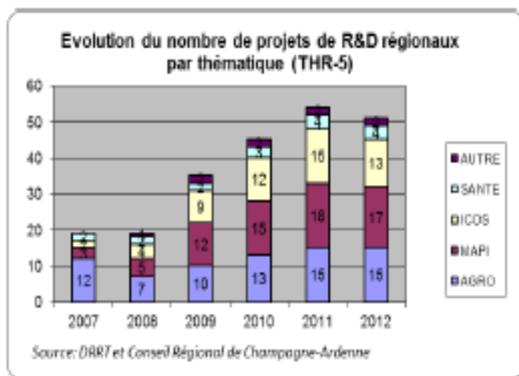
Rq : En 2012, les publications de brevets français du CERA ont légèrement augmenté pour atteindre le même niveau que 2010.

R&D collaborative régionale

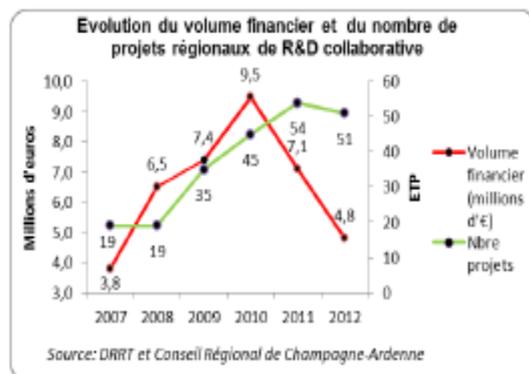
Le financement de projets de recherche collaborative est généralement utilisé dans les politiques régionales d'innovation afin de renforcer la collaboration entre les différents acteurs régionaux et développer des savoirs faire communs à une filière. En 2007 et 2008, les projets de R&D collaborative recensés dans cet indicateur concernaient les projets soutenus par les financeurs régionaux dans le cadre du volet recherche du CPER. Depuis 2009 sont intégrés également les projets de R&D collaborative financés par la Région Champagne-Ardenne et cofinancé par des fonds européens (FEDER). Ces projets sont catégorisés selon 5 thématiques de recherches correspondant aux équipes de recherche régionales nommées THR-5 : Agro-ressources, MAPI (Matériaux Avancés et Procédés mécaniques Innovants), ICOS (information, Communication, Organisation et Sécurité des systèmes), Santé et Autre. La catégorie Autre comprend notamment le domaine des sciences humaines et sociales.

La recherche collaborative régionale est mesurée au travers de 3 indicateurs :

- Le nombre de projets soutenus
- Le volume financier investi annuellement par les financeurs sur ces outils
- Le volume de ressources humaines dédiées sur l'année à la conduite de ces projets. Ce dernier indicateur n'a pas été calculé faute d'information sur les projets CPER.



51 projets de recherche collaborative sont accompagnés en région en 2012. Ce nombre est légèrement inférieur à 2011. Certains projets sont arrivés à échéance.



En 2012, le volume financier engagé pour les projets de R&D collaboratifs régionaux a poursuivi sa baisse. Elle s'explique par une baisse des crédits engagés dans les projets CPER qui touchent à leur fin. Les soutiens financiers de ces projets ont été engagés les années précédentes.

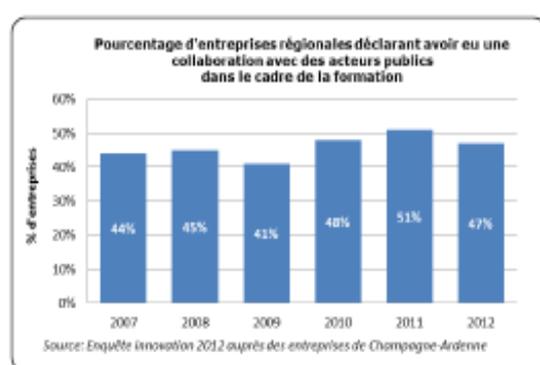
Intensité du lien public/privé

L'intensité du lien entre le public et le privé est mesurée au travers de 2 indicateurs :

- Le nombre de collaborations avec les acteurs publics déclaré par les acteurs privés dans le domaine de la formation
- Le nombre d'entreprises régionales soutenues annuellement par au moins un financement en direction de l'innovation impliquant une collaboration régionale avec un établissement public de recherche ou un centre de compétence (CRT...)

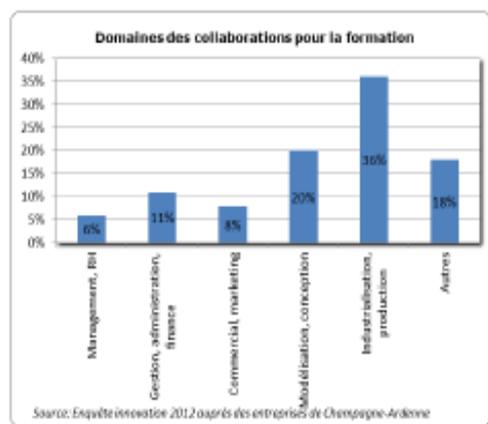
Ces données sont collectées par enquêtes directes auprès des entreprises et des financeurs.

Relations public/privé dans le cadre de la formation



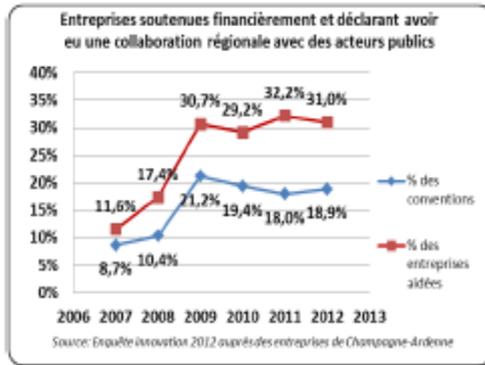
Le pourcentage d'entreprises régionales déclarant avoir eu une collaboration avec un établissement public dans le cadre de la formation est stable d'une année sur l'autre. En 2012, 47% des entreprises ont déclaré collaborer avec des acteurs publics pour la formation. Ces collaborations sont pour moitié des stages et pour un tiers de la formation en alternance.

Pour 2012, il est important de noter que, ces collaborations se sont davantage mises en œuvre avec des établissements d'enseignement champardennais, tout particulièrement pour les niveaux Master/ingénieur. 81 % des collaborations, pour les niveaux Bac +2, se sont faites avec des établissements de la région (vs 77% en 2011). 63% des collaborations, pour les niveaux Bac+5, se sont faites avec des établissements de la région (vs 51% en 2011). 45% des collaborations, pour le niveau doctorat, se sont faites avec des établissements de la région (vs 43% en 2011).

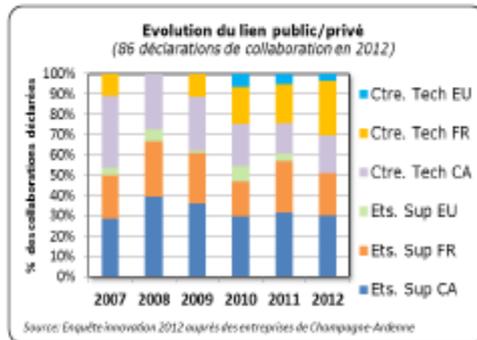


En 2012, les collaborations de formation continuent à être mises en place majoritairement pour les fonctions de production et de conception.

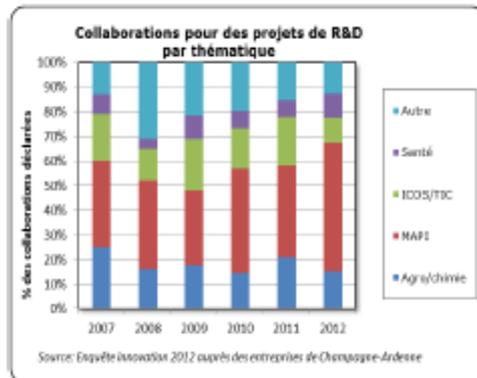
Relations public/privé dans le cadre de projets de R&D



Depuis 2009, les collaborations entre les entreprises et les structures publiques pour la recherche et le transfert de technologie régionales restent stables. 31% des entreprises aidées qui ont répondu à l'enquête ont indiqué avoir eu une collaboration avec un acteur public de Champagne-Ardenne.



Plus largement, avec 86 déclarations de collaborations avec des acteurs publics, on note une progression constante de cette donnée. Il y a tout d'abord eu un doublement des collaborations en 2009, (année de mise en place des appels à projets de recherche collaborative en Champagne-Ardenne). Depuis, en moyenne, 5 déclarations de collaborations supplémentaires sont enregistrées annuellement.

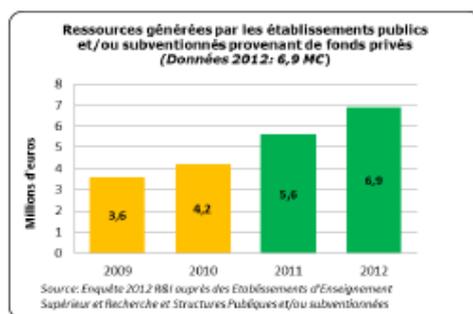


En 2012, il y a une forte augmentation des déclarations de collaborations sur les thématiques mécaniques et matériaux (MAPI). Les thématiques des 2 pôles de compétitivité régionaux représentent, en 2012, plus de 60% des déclarations de collaborations.

Externalisation de la R&D

Longtemps considérée comme une activité internalisée, notamment pour des raisons de propriété intellectuelle, l'externalisation de la R&D est une tendance forte observée à travers un ensemble d'indicateurs internationaux. Plusieurs raisons sous-tendent cette tendance, allant de l'internationalisation des entreprises, au développement d'une R&D dans des entreprises qui n'étaient pas structurées pour cette activité (ex: PME), en passant par la prise de conscience de la nécessité de collaboration afin de réduire les risques financiers et disposer de compétences pointues.

L'indicateur de pilotage est le chiffre d'affaires généré par les laboratoires de recherche publique et les centres techniques subventionnés provenant de fonds privés (prestation, valorisation, etc.).



En 2012, les établissements publics et/ou subventionnés ont générés 6,9 millions d'euros de chiffre d'affaires provenant de fonds privés. Ces ressources sont en augmentation dans tous les établissements à l'exception de l'UTT.

A noter qu'en 2012, les données de l'IFTH et du site de Bazancourt de l'Ecole Centrale Paris sont présentes pour la 1^{ère} fois (l'IFTH a davantage détaillé ses ressources recherche et l'ECP a répondu pour la 1^{ère} année à l'enquête). Pour ces

2 établissements, cela correspond à un peu moins de 600 K€ de ressources provenant de fonds privés.

Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (URCA, UTT et ECP), ces fonds privés représentent 16% de leur « budget recherche », soit 5 points de plus qu'en 2011.

Les jeunes chercheurs

La France se démarque en Europe et dans le monde par une faiblesse de la valorisation du diplôme de doctorat. De ce fait, un nombre important de docteurs a été amené au cours des précédentes années à s'expatrier. Conscient de cet état de fait préjudiciable, notamment à l'attractivité en France des formations doctorales, les différents pouvoirs publics ont cherché à établir un contexte qui soit plus favorable à l'embauche des docteurs en France. Dans ce contexte, la caractérisation de l'activité en matière de formation est un élément important de l'appréciation de l'attractivité régionale en matière de positionnement R&D sur le marché du travail.

L'indicateur de pilotage est le flux d'entrée annuel des docteurs sur le marché du travail, qui est calculé par le nombre de doctorants diplômés



En 2012, 109 doctorants ont été diplômés dans les 2 écoles doctorales de Champagne-Ardenne. En moyenne, les ¾ de ces doctorants sont diplômés de l'URCA et ¼ de l'UTT.

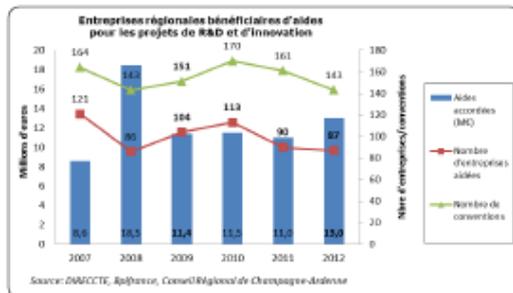
Soutien de la R&D et de l'innovation en entreprise

Le processus d'innovation comporte différentes étapes, allant de la sensibilisation à l'accompagnement individuel sous la forme de subventions ou d'avances remboursables. Ces aides, si elles ne font pas l'innovation, sont des accompagnements incitatifs majeurs pour contribuer au développement de la culture de l'innovation dans les PME. En amont, le soutien à la R&D permet de consolider le terreau nécessaire pour la transformation en innovation. On peut considérer un décalage moyen de 3 ans entre le démarrage d'un programme de R&D et sa transformation en résultat valorisable.

Les 2 indicateurs de pilotage pour le soutien à la R&D et à l'innovation concernent les volumes financiers accordés au travers de 2 données :

- Le nombre total de conventions signées annuellement
- Le volume financier global engagé

Afin de compléter ces 2 données, le nombre d'entreprises aidées (par la Région Champagne-Ardenne, OSEO, le FEDER via les grands projets de R&D privés), ainsi que leur secteur d'activité sont repris dans l'analyse. Les aides des autres collectivités territoriales ne sont pas intégrées dans cet indicateur.



En 2012, 87 entreprises ont porté des projets de recherche, développement et innovation soutenus par des fonds publics. Avec 13 millions d'euros, le montant des aides accordées pour des projets de R&D&I en entreprises a significativement augmenté par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par la réalisation de grand projet de R&D privé en 2012, et surtout par l'augmentation des montants engagés par la Région.

En 2012, moins de projets ont été engagés, mais ils étaient plus ambitieux.



L'utilisation du Crédit Impôt Recherche continue à progresser. 62% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont indiqué avoir bénéficié du Crédit Impôt recherche au cours des 3 dernières années (vs 59% en 2011). Pour la 1^{ère} année, les entreprises qui ne sont pas aidées ont moins eu recours au Crédit Impôt Recherche.

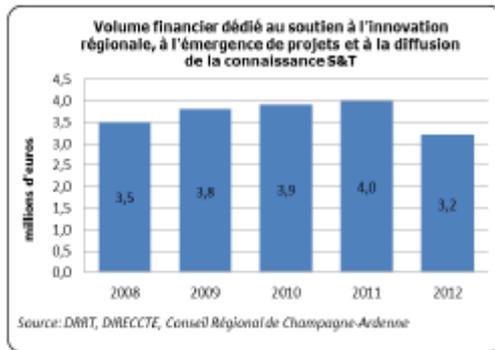
Gouvernance de la politique d'innovation

Le système régional d'innovation est un « écosystème » d'acteurs et de réseaux de connaissances qui s'insère dans un ensemble national et mondial. L'analyse en termes de système amène à structurer les acteurs de la région en sous-ensembles et à décrire les mécanismes de l'innovation comme un phénomène interactif entre les acteurs appartenant à ces différents sous-ensembles. Chaque élément de cet écosystème doit être considéré pour son effet levier sur l'ensemble de la dynamique de l'innovation régionale. En particulier, la densité des réseaux de connaissance est un facteur collectif de performance économique et un des axes les plus importants des politiques modernes d'innovation. De fait, un rôle premier des autorités publiques au niveau régional est de mettre en œuvre les politiques appropriées pour que les réseaux sectoriels et transversaux de l'économie de la connaissance se développent et soient les plus efficaces possibles.

Les 2 indicateurs de pilotage pour la gouvernance de l'innovation sont :

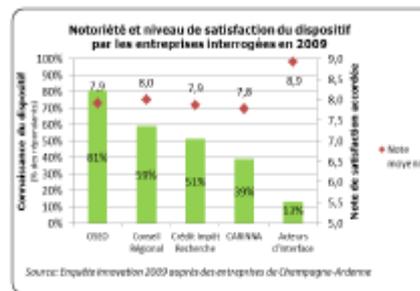
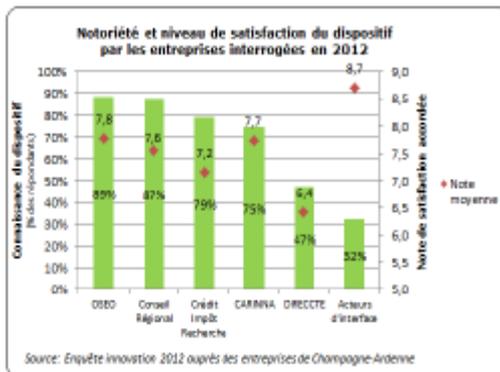
- Le volume financier dédié au soutien à l'innovation régionale, à l'émergence de projets et à la diffusion de la connaissance S&T. Cet indicateur a été mis en place en 2009, avec une recherche des données pour 2008. Il reprend les accompagnements financiers apportés par la Région Champagne-Ardenne, la DRRT, la DIRECCTE, OSEO ainsi que les co-financements FEDER associés sur les actions de soutien à l'innovation (CARINNA, les 2 pôles de compétitivités, Accustica + CSTI, les actions collectives).
- Le niveau de satisfaction par les entreprises des structures et dispositifs, mesure qualitative obtenue par l'enquête entreprise.

Volume financier engagé pour le soutien à l'innovation régionale, à l'émergence de projets et à la diffusion de la connaissance S&T



Le volume financier engagé pour le soutien à l'innovation, à l'émergence de projets et à la diffusion de connaissance S&T a baissé en 2012. Cette baisse est liée à la baisse des financements engagés pour les actions collectives.

Evolution du niveau de satisfaction par les entreprises des dispositifs et structures



La connaissance de l'ensemble des dispositifs par les entreprises de la région continue sa progression, entamée depuis 2008, mais à un rythme plus faible. Les notes de satisfaction sont globalement stables

Innovation dans les entreprises

L'activité d'innovation des entreprises régionales peut se mesurer au travers de l'engagement des entreprises dans des projets relatifs à l'innovation au cours des trois dernières années. En termes d'innovation, il est admis que 3 grandes catégories coexistent :

- l'innovation de produits et services. C'est la plus aisée à identifier, car souvent liée à une évolution technologique.
- l'innovation de procédés. Elle est par essence plus secrète car associée à une recherche de performance en regard des concurrents.
- l'innovation organisationnelle. Elle présuppose un niveau déjà élevé de développement de la culture stratégique au sein des entreprises.

Pour évaluer l'innovation dans les entreprises, deux grandes variables sont analysées :

- Le nombre d'entreprises régionales qui s'engagent dans des démarches d'innovation. Deux indicateurs sont calculés :
 - o Le nombre d'entreprises régionales qui bénéficient d'aides à l'innovation, issu des données des financeurs
 - o Le pourcentage d'entreprises qui déclarent s'engager dans des projets d'innovation, issu de l'enquête
- Les effectifs «innovation» au sein des entreprises, au travers de deux indicateurs :
 - o La part de l'emploi régional dans les entreprises de hautes et moyennes technologies. Ces données étaient issues de la base de données UNISTATIS jusqu'en 2010. Cette base de données n'est plus mise à jour depuis cette date (pour des raisons de changement de mode de collecte de l'information qui ne leur permet plus de calculer de façon fiable les données sur l'emploi par code NAF). A ce jour, aucune autre base de données pouvant fournir une information comparable n'a été recensée. Cet indicateur ne sera donc pas calculé en 2012 (comme en 2011)
 - o Le nombre de thèses CIFRE dans les entreprises de Champagne-Ardenne, issu des données de la DRRT



Avec 82% des entreprises qui indiquent s'être engagées dans des projets d'innovation au cours des 3 dernières années, on observe un maintien de la recherche en entreprise en 2012.

Tableau : Nombre d'entreprises selon l'évolution du nombre de projets de R&D actifs entre 2009 et 2010

Type d'entreprises	Evolution du nbre de projet de R&D entre 2011 et 2012				Total
	En hausse	Stable	En baisse	Sans réponse	
Aidée	31	39	5	16	91
Miroir	6	11	2	18	37
Total	37	50	7	34	128

En 2012, le nombre de projet de R&D en cours dans les entreprises est majoritairement stable ou en augmentation. A noter qu'en 2012, près de 40% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont indiqué avoir un nombre de projets en hausse (vs 33% en 2011, 40% en 2010 et 27% en 2009).

Tableau: Entreprises ayant introduit des innovations au cours des 3 dernières années

Catégories d'innovation	Nombre d'entreprises	Qui a développé ces innovations ?			Gains estimés
		entreprise seule	entreprise + partenaire	partenaire seul	
Produits/services	93	71%	29%	0%	+ 15 % de chiffre d'affaires en moyenne
Processus/procédés	60	52%	46%	2%	+ 23 points de productivité/rentabilité en moyenne
Organisation/marketing	40	72%	28%	0%	Amélioration de la qualité des produits/services Baisse temps de réponse aux clients/fournisseurs

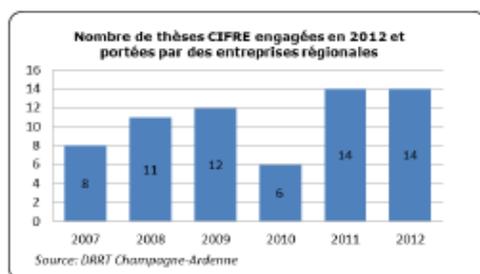
L'analyse de ces tableaux sur ces 4 dernières années montre que les entreprises ont tendance à recentrer leurs innovations sur les produits et services. Ces dernières représentaient 43% des innovations en 2008. En 2012, elles représentent maintenant 48% des innovations.

Tableau: Entreprises ayant lancé puis abandonné des innovations au cours des 3 dernières années

Catégories d'innovation	Nombre d'entreprises	Causes de l'abandon du projet (en pourcent)							
		Coût de développement	Disponibilité en personnel	Problème technologique	Problème commercial	Marché non mature	Organisation interne	Recherche partenariales	Autre
Produits/services	29	17%	15%	19%	19%	11%	7%	9%	4%
Processus/procédés	12	10%	15%	30%	5%	20%	10%	20%	0%
Organisation/marketing	9	10%	29%	0%	12%	0%	23%	12%	0%

En 2012, le pourcentage d'entreprises ayant déclaré avoir lancé puis abandonné des innovations au cours des trois dernières années continue de baisser. Comme pour les années précédentes, on n'observe pas de cause dominante d'abandon des projets d'innovation.

Thèses CIFRE



Avec 14, le nombre de thèses CIFRE engagées dans les entreprises de Champagne-Ardenne en 2012, est similaire à 2011. Une tendance à la hausse est attendue pour 2013.

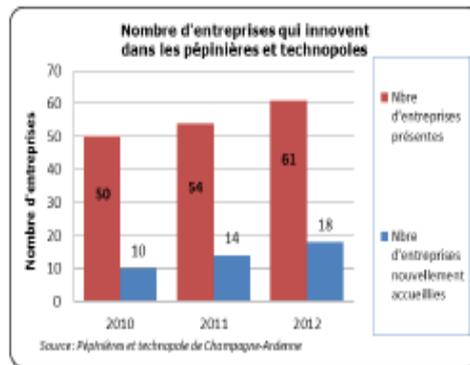
Jeunes entreprises innovantes

L'activité des jeunes entreprises positionnées sur des secteurs traditionnellement enclin à l'innovation se mesure au travers de 2 indicateurs :

- Le nombre de projets entrant en incubation. Il permet de comptabiliser les porteurs ayant un projet de création d'entreprise en lien avec les établissements publics de recherche.
- Le nombre d'entreprises ayant des activités d'innovation présentes dans les pépinières et technopoles de la région. Cet indicateur a été calculé pour la première fois en 2009. Afin de le préciser et de mesurer le dynamisme de la création d'entreprises innovantes, il est complété en 2010 par le nombre d'entreprises avec des activités d'innovation nouvellement accueillies dans les pépinières et technopoles. L'ensemble des structures présentes dans le réseau CAPT (pépinières et technopole de Champagne-Ardenne) a été interrogé.
- Pour la première année en 2011 on a estimé parmi les entreprises présentes dans les pépinières et technopoles, celles qui ont des activités de R&D significatives (soit plus de 15% de R&D par rapport à leur chiffre d'affaires), qu'elles aient ou non le statut de JEI.



Le nombre de projets entrant en incubation en région Champagne-Ardenne est en baisse. En 2012, 5 projets sont entrés en incubation.



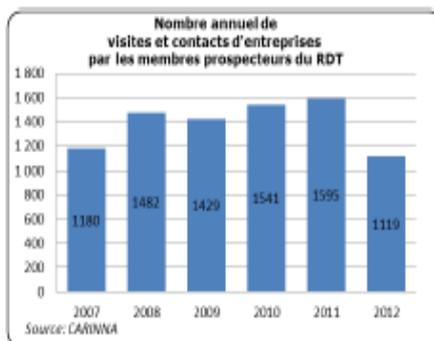
En 2012, 61 entreprises hébergées par les pépinières et technopole de la Région, réalisent des activités d'innovation. Cette hausse s'explique, entre autre, par la mise en œuvre de projets d'innovation dans des entreprises déjà présentes dans les pépinières ou technopole en 2011.

Parmi les 61 entreprises présentes dans les pépinières et technopole de Champagne-Ardenne en 2012, on estime que 30% ont eu des activités de R&D significatives leur permettant d'avoir (ou de se rapprocher) du statut de JEI.

Sensibilisation à la démarche d'innovation

Le guide de la DGE relatif au diagnostic des systèmes régionaux de l'innovation estime que « la densité des réseaux de connaissances est un facteur collectif de performance économique et un des axes les plus importants des politiques modernes d'innovation ».

Un des indicateurs possibles pour l'analyser est le nombre de visites et contacts en entreprises qui permettent à la fois une meilleure connaissance du tissu productif régional par les acteurs du système régional de l'innovation et la diffusion auprès des entreprises de l'information relative à la politique de soutien à l'innovation et à la recherche. Cette donnée correspond aux visites des membres prospecteurs du RDT/RRI.



En 2012, le nombre de visites réalisées par les membres du RRI/RDT et enregistré dans la base OMER est de 1119. A noter qu'en 2012, la méthodologie d'enregistrement des visites et contacts par les membres a évolué. Priorité a été donnée à la saisie des visites qualifiées.

En complément, on peut qualifier les visites selon 3 critères :

- Fidélité:** 40% des entreprises sont suivies d'une année sur l'autre.
- Renouvellement:** 55% de primo-entrants chaque année
- Intensité:** Plus de 4 interactions dans l'année < 4%

Dynamisme de l'industrie régionale

Cette grappe d'indicateurs a pour objectif de mesurer l'évolution du tissu productif régional, notamment dans les filières étant identifiées comme prioritaires (FCA7). Mise en regard des efforts consentis par les financeurs, l'évolution corrélée de cette grappe d'indicateurs fournit des informations sur l'impact à moyen terme de l'innovation sur le développement de la compétitivité régionale. Toutefois, il faut garder à l'esprit que de nombreux facteurs interviennent dans l'évolution de cette grappe d'indicateurs, en premier lieu l'état général de l'économie nationale.

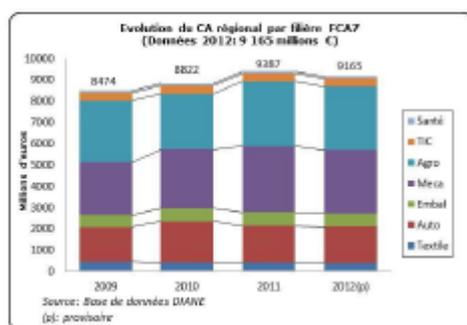
Le dynamisme de l'industrie régionale, ainsi que sa compétitivité, peut être mesuré au travers de deux indicateurs complémentaires qui sont :

- d'une part le chiffre d'affaire des entreprises
- d'autre part l'emploi.

Ces deux données sont issues des bases de données DIANE et UNISTATIS. La donnée emploi ne sera pas présentée dans cette note de synthèse, les données 2011 et 2012 n'ayant pas été mises en ligne sur le site UNISTATIS.

A noter que plusieurs biais existent dans la collecte de ces données, tout particulièrement pour le chiffre d'affaires. En effet, les résultats des entreprises ayant leurs sièges ou leurs établissements secondaires hors région peuvent ne pas refléter l'activité réalisée en Champagne-Ardenne.

Jusqu'en 2008, les résultats ont été collectés avec l'ancienne classification des codes NAF par ERDYN. La comparaison des résultats de 2008 avec les années suivantes est donc impossible, c'est pourquoi 2008 n'est pas intégré dans le graphique.



Entre 2011 et 2012 on peut noter une légère baisse du chiffre d'affaire dans les filières FCA7.

Méthodologie et représentativité de l'enquête entreprise

L'enquête entreprise a été réalisée entre avril et juillet 2013 auprès d'un échantillon de 466 entreprises de Champagne-Ardenne, réparties comme suit

- Toutes les entreprises aidées entre 2010 et 2012
- Les entreprises miroir (une entreprise miroir pour une entreprise aidée)
- Tous les grands groupes

Cet échantillonnage a pour objectif d'établir des indicateurs permettant d'apporter un regard sur l'impact de la stratégie régionale d'innovation. Il n'est en aucun cas représentatif de l'industrie régionale.

En 2012, 131 entreprises ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse de 28%.

Les tableaux présentés ci-dessous ont pour objectif d'apprécier la représentativité de l'échantillon et surtout de permettre une meilleure analyse des indicateurs et de leurs évolutions.

Tableau: Composition de l'échantillon et taux de réponse

	2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Tx réponse						
Toutes entreprises	508	32% (164)	498	29% (142)	499	29% (147)	466	28% (131)
Entreprises aidées	256	42% (108)	244	42% (102)	234	44%(102)	217	42%(91)
Entreprises "miroir"	252	22% (56)	253	16% (40)	265	17% (45)	248	16% (40)
dont grands groupes	45	38% (17)	45	20% (9)	44	18% (8)	43	23% (10)

En 2012, le nombre d'entreprises enquêtées était nettement inférieur à 2011. Ceci s'explique par une baisse du nombre d'entreprises aidées entre 2010 et 2012.

Le taux de réponse global (28% en 2012) et en légère baisse (29% en 2011); malgré un plan de relance des entreprises plus important. Comme les années précédentes il y a, parmi les entreprises qui répondent, environ 2/3 d'entreprises aidées et 1/3 d'entreprises miroirs.

Tableau: Taux de réponse des entreprises par département

Département	Entreprises	
	Nombre	Taux réponse
Ardennes	84	15% (13)
Aube	122	29% (35)
Marne	193	28% (55)
Haute-Marne	63	39% (25)
Autres	4	
Total	466	28% (131)

Comme en 2011, le taux de réponse est le plus faible dans les Ardennes. En 2012, le taux de réponse est le plus élevé en Haute-Marne (pour les entreprises aidées, comme pour les entreprises miroir).

Tableau: Taux de réponse des entreprises selon leurs effectifs

Tranche d'effectifs	Entreprises	
	Nombre	Taux réponse
0 à 5	180	30% (54)
6 à 19	79	16% (13)
20 à 49	72	26% (19)
50 à 99	51	31% (16)
100 à 249	29	41% (12)
250 et plus	55	31% (17)
Total	466	28% (131)

En 2012, le taux de réponse des entreprises est inférieur de 1 point par rapport à 2011. Cette baisse du taux de réponse concerne les entreprises entre 6 et 99 salariés. A l'inverse le taux de réponses des TPE de moins de 5 personnes et les grandes entreprises (plus de 100 personnes) est supérieur à 2011.

Tableau: Répartition de l'échantillon des entreprises ayant répondu au regard de leurs secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Entreprises aidées	Entreprises "miroir"	Total	
			Nombre	Pourcentage
Agro	16	4	20	15%
Auto	5	4	9	7%
Emballage	6		6	4%
Méca	21	9	30	22%
Santé	9	1	10	7%
Textile	2	1	3	2%
TIC	15	4	19	14%
Autre	25	13	38	28%
Total	99	36	135	100%

Parmi les filières FCA7, les entreprises du secteur de la mécanique représente plus d'une entreprise sur cinq des « répondants » à l'enquête innovation.

Certaines entreprises peuvent avoir plusieurs secteurs d'activité

ANNEXE 2 STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE



**STRATEGIE DE SPECIALISATION
INTELLIGENTE**

**PROGRAMMATION
DES FONDS EUROPEENS 2014-2020**

CONTEXTE

L'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en Champagne Ardenne s'inscrit dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2014-2020. En effet, si les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 mettaient déjà l'accent sur l'innovation et ont conduit les régions françaises à adopter des stratégies régionales d'innovation, la priorité donnée à l'innovation se trouve renforcée pour la période 2014-2020 dans le cadre de la **Stratégie Europe 2020** pour une croissance intelligente, durable et inclusive. La stratégie Europe 2020 a été complétée par l'adoption des « lignes directrices intégrées » et des « initiatives phares » qui définissent le cadre stratégique de référence pour la politique de cohésion 2014-2020. Dans ce cadre, le soutien de la Commission européenne visera à favoriser :

- une plus forte concentration de l'intervention des fonds structurels, autour d'un nombre réduit de thématiques définies par la Stratégie Europe 2020 ;
- une concentration accrue des fonds sur l'innovation à travers le **concept de « spécialisation intelligente »**, prenant appui notamment sur les clusters, grappes d'entreprises, réseaux d'entreprises et pôles de compétitivité.

Les PO s'articuleront donc, au niveau régional et au niveau national, avec la valorisation des potentiels spécifiques par des "stratégies de spécialisation intelligente (S3)", condition ex ante des futurs règlements. Les régions devront consacrer une part significative du PO à la compétitivité des PME et à la recherche et l'innovation, en assurant une continuité entre recherche/formation et entreprises, axée vers les marchés et la réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux qui se posent à l'Europe, aux Etats-membres et aux régions.

De même, le programme de financement de la recherche et de l'innovation, *Horizon 2020*, qui fait suite au 7^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique (PCRD), se concentrera plus particulièrement sur le développement technologique, les activités de démonstration à grande échelle, les bancs d'essais et laboratoires vivants, prototypage et validation de produits dans les lignes pilotes. Une attention particulière sera portée à une approche intégrée (multi-technologies clés). Les partenariats public-privé seront favorisés. À travers Horizon 2020, la Commission propose d'organiser le programme-cadre 2014-2020 autour de trois priorités : l'excellence scientifique, le "*leadership*" industriel et les défis sociétaux.

Il intègre également les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La S3 Champagne-Ardenne est en phase avec l'**accord de partenariat 2014-2020** signé entre la France et l'Europe, lui-même cohérent avec le Programme National de Réforme transmis par les autorités françaises à la Commission européenne en avril 2013.

Les priorités de "la nouvelle France industrielle" ont été présentées le 12 septembre 2013. Ce travail a été mené en lien avec les pôles de compétitivité et les comités stratégiques de filières. Ces priorités, au nombre de trois, sont convergentes avec les objectifs assignés aux S3 :

- Se situer sur un marché de croissance, ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale.
- Se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement ainsi que sur l'industrialisation d'une offre industrielle nouvelle.
- Occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders, ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel permettant d'y occuper une place forte.

Cette nouvelle France industrielle s'appuiera sur des dispositifs initiés ou soutenus par l'État : le Plan d'investissements d'avenir, la Banque publique d'investissement (BPI France), la Caisse des dépôts, les pôles de compétitivité et les travaux du Conseil national de l'industrie qui aide les grandes filières industrielles à collaborer et à se restructurer autour d'enjeux identifiés en commun. Les écosystèmes locaux seront également mobilisés. Cette stratégie doit permettre de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer ainsi des emplois nouveaux.

Dans son rapport remis le 11 octobre 2013 au président de la République, la Commission innovation propose, autour d'un principe d'innovation, de concrétiser **sept ambitions**³³ dans les domaines scientifiques, industriels, médicaux ou bien sociétaux qui pourront assurer à la France prospérité et emploi sur le long terme. Elles se trouvent à la confluence de marchés majeurs portés par des besoins sociétaux pour lesquels existent des compétences distinctives françaises. Elles nécessitent des innovations de rupture et prennent en compte des évolutions technologiques massives comme la révolution numérique ou l'impact des nouveaux matériaux avec des propriétés avancées.

Enfin, "**une nouvelle donne pour l'innovation**"³⁴ fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation. Fondée sur 40 mesures transverses, elle complète et renforce la démarche sectorielle des **34 plans de reconquête industrielle**³⁵.

Sur le plan législatif, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", a été promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte permet de "décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle 1" (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) qui a déterminé les objectifs du gouvernement dans le domaine environnemental". Cette loi impacte les régions à travers :

- Le climat et l'énergie : les régions élaborent leurs schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie fixant les grandes orientations en matière de réduction de la consommation énergétique et de prévention des émissions de gaz à effet de serre.
- La préservation de la biodiversité : dans ce cadre-là, un certain nombre de mesures visent à réguler l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.

D'autres lois viennent impacter les régions (exemple de la loi sur le handicap de 2005). Il en est de même des évolutions réglementaires qui impacteront de plus en plus le développement des secteurs industriels. Ainsi, REACH, règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, entré en vigueur le 1er juin 2007, a pour objectifs principaux d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances au sein du marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation. REACH fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente de la région Champagne-Ardenne qui doit mobiliser l'ensemble des fonds structurels en faveur de la recherche et de l'innovation par l'adoption de modèles de développement adapté aux atouts de la région. Elle s'appuie sur des concepts clés : la

³³ <http://www.redressement-productif.gouv.fr/commission-innovation-sept-ambitions-pour-france-2025>

³⁴ <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/l-innovation-facteur-cle-de-la-montee-en-gamme-de-notre-economie>

³⁵ <http://www.redressement-productif.gouv.fr/nouvelle-france-industrielle>

“découverte entrepreneuriale”, le rôle des technologies génériques et l'importance des coopérations.

BILAN DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INNOVATION EN CHAMPAGNE-ARDENNE DE 2008

La Région Champagne Ardenne a initié en 2007 une démarche partenariale visant à élaborer la stratégie régionale d'innovation. Celle-ci, définie en 2008, a permis de construire des axes prioritaires de développement sur la base d'un diagnostic partagé de l'innovation en région. Parmi les lignes de force identifiées, la SRI visait en particulier à :

- Renforcer l'impact économique des pôles de compétitivité.
- Appuyer les thématiques de recherche émergentes à fort potentiel de développement.
- Pérenniser l'enseignement supérieur et la recherche académique.
- Accompagner efficacement les entreprises dans une démarche intégrée et professionnalisée d'innovation.
- Valoriser les compétences et les pratiques entrepreneuriales.

Un diagnostic précis des enjeux régionaux en matière d'innovation a été présenté à l'occasion des 4^{èmes} Assises Recherche & Entreprises organisées par la Région en mars 2009. Il était décidé de faire dans les dix ans de la Champagne-Ardenne une région clairement identifiée au niveau européen dans le domaine de la valorisation des **agroressources** et des **matériaux**, en s'appuyant notamment sur les deux pôles de compétitivité présents sur le territoire : le Pôle Industries et Agro-Ressources (IAR)³⁶ et Materialia³⁷.

Des enjeux stratégiques ont été définis au regard des atouts et faiblesses enregistrés ; des fiches actions permettant de mesurer les avancées, tant qualitativement que quantitativement, ont été rédigées et d'importantes avancées ont été constatées depuis la mise en place de la SRI.

Des domaines émergents, à explorer, avaient par ailleurs été identifiés sur les nanomatériaux, la longévité/vieillesse, l'environnement/énergie, la sûreté/sécurité des systèmes et l'innovation sociale. CARINNA avait été missionné pour réaliser une étude sur chacun de ces domaines. C'est ainsi qu'à la suite de l'étude prospective longévité/vieillesse réalisée en 2010, est ressorti le fait que la Champagne-Ardenne était un territoire pertinent pour développer la **domomédecine**, dispositif qui favorise la prise en charge et le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées et/ou malades, en recourant aux technologies de l'information et de la communication. Mis en œuvre par CARINNA et regroupant une quarantaine de partenaires politiques, économiques, académiques et médicaux, un **consortium domomédecine** a été constitué. Les premiers projets ont vu le jour en 2012, en particulier le **programme Picado** ayant pour objectif de suivre à distance et en temps réel des patients atteints de différentes pathologies (maladies chroniques contre le cancer, maladies cardiovasculaires, diabète et maladies neuro-dégénératives). Ce projet permet aujourd'hui de faire travailler différents acteurs (chercheurs, entreprises, élus, associations, financeurs et usagers) autour du thème du **vieillesse actif**.

L'appui aux mutations des secteurs « traditionnels » se traduit dans la filière métallurgique régionale notamment par un plan de soutien et de développement pour

³⁶ <http://www.iar-pole.com/>

³⁷ www.materialia.fr

les métiers de la forge et un plan de progrès des fondeurs champardennais. Récemment, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) et Materalia ont créé un cluster dédié à la **fabrication additive**, le FabAdd, à Charleville-Mézières (Ardennes). Le FabLab Smart Materials, de l'URCA, labellisé par Materalia, vient d'être sélectionné par le Ministère du Redressement Productif dans le cadre de l'appel à projets FabLab. La structure R&D, qui a vu le jour fin 2013, devrait réunir une douzaine de partenaires. Elle regroupera l'Institut de formation technique supérieur, deux départements d'IUT, des laboratoires et centres techniques dont le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie spécialisé dans les matériaux (CRITT MDTs). Le lien entre le développement de la chaîne numérique, le transfert technologique et l'innovation s'affichent à travers cet exemple.

La SRI a permis également à ces derniers, à travers l'appui aux stratégies d'alliances des établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, d'intégrer des programmes de très grande envergure, notamment dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et d'y apporter leurs compétences spécifiques.

Avec le concours des fonds européens, la Région a lancé trois appels à projets de recherche collaborative sur la période 2007-2013, afin de favoriser les partenariats entreprises – laboratoires de recherche publique ; ce nouvel outil a été plébiscité par l'ensemble des acteurs régionaux, et une quarantaine de projets ont été accompagnés.

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE ET PROSPECTIF DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE

Dans un contexte de crise économique profonde dont les conséquences sont mesurables sur l'emploi, le tissu économique et la démographie, l'exécutif régional a décidé de mener à partir de mai 2012, une démarche d'élaboration d'une étude prospective « Champagne-Ardenne 2020, quels développements pour l'avenir ? » afin de s'interroger sur les enjeux à l'horizon 2020.

Un diagnostic territorial stratégique partagé avec les acteurs du territoire a porté à la fois sur les facteurs d'influence externes à la région et sur les constats propres au territoire. Il vient alimenter les éléments de diagnostic décliné ci-dessous.

Le diagnostic socio-économique

- La Champagne-Ardenne : un territoire contrasté, bénéficiant d'une localisation stratégique au carrefour de plusieurs grandes zones.
- Une dynamique démographique impactée par le solde migratoire et un vieillissement important de sa population.
- Des destructions d'emplois préoccupantes avec en corollaire un chômage élevé.
- Un tissu productif marqué par la présence d'une agriculture puissante et d'une industrie soumise à de fortes pressions.
- Un territoire engagé dans une dynamique entrepreneuriale, avec un taux de croissance de création d'entreprises élevé depuis plusieurs années.
- Une économie exportatrice en grande partie grâce au champagne.

La nécessaire consolidation du tissu académique

L'intensité de la R&D est faible, mais en augmentation. Ainsi que le souligne STRATER³⁸, « la région Champagne-Ardenne est classée pour un certain nombre d'indicateurs socio-économiques parmi les dernières régions métropolitaines en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ». La DIRD (Dépenses Intérieures

³⁸ Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, MESR

en Recherche et Développement) est la plus faible de France à 0,8 % du PIB en 2009 contre 2,2 % en France métropolitaine. Toutefois, une dynamique de rattrapage est engagée en matière de R&D, en particulier au niveau de la recherche publique : la DIRD publique est en constante progression depuis 2006, en moyenne plus de 5 % par an.

Peu de grands organismes de recherche, de type INRA (Institut national de la recherche agronomique), CNRS (Centre national de recherche scientifique), INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ou encore INRIA (Institut national de recherche et informatique et automatique... sont présents en région.

Le manque de coopération et de concertation entre les unités de recherche ne favorise pas la cohérence de l'offre et les synergies inter-établissements.

Depuis plusieurs années est conduite une politique volontariste pour soutenir l'arrivée de nouveaux établissements. Ainsi se sont implantés : l'ECP (École Centrale de Paris), AgroParisTech, EPF (École Polytechnique Féminine), l'Institut d'Études Politiques Sciences Po Paris.

Sur le plan de la productivité scientifique, la région Champagne-Ardenne se situe au-delà de la moyenne nationale au regard de son poids quantitatif dans le paysage national. Ce bon résultat relatif concerne aussi bien la publication d'articles scientifiques (essentiellement par les chercheurs du secteur public) que le dépôt de brevets européens (majoritairement par les entreprises). La liaison est néanmoins encore trop faible entre le potentiel de recherche publique et privée et le tissu économique régional, ce qui se traduit par un poids relatif de la région en termes de dépôts de brevets, de contrats de recherche, de recrutement de cadres de recherche-développement inférieur au poids du PIB régional (2,5 % du PIB français).

L'enjeu de la structuration du tissu économique régional

Le tissu économique régional est caractérisé par la prédominance des secteurs économiques traditionnels peu porteurs d'innovation ainsi que par une surreprésentation des TPE/PME qui font peu appel à la recherche et l'innovation car elles ne disposent pas de ressources en interne pour la mobiliser et/ou ne sont pas prêtes culturellement. Elles ont besoin d'être accompagnées dans des démarches d'innovation afin d'en découvrir les bienfaits. Ainsi, les actions qui encouragent les entreprises à se tourner vers des démarches innovantes (généralement des actions collectives) permettent d'enclencher des dynamiques d'innovation, recherche et développement. L'accompagnement financier apparaît indispensable dans une logique de fonds d'amorçage, sous réserve que le temps de portage d'un projet permette à l'innovation de produire tous ses effets. On observe par ailleurs une sous-représentation du secteur tertiaire et des services de haute technologie qui induit un déficit de valeur ajoutée par rapport à la moyenne nationale.

Les deux pôles de compétitivité, Industries et Agro-Ressources (IAR) et Materalialia, jouent un rôle moteur sur le tissu économique ; ils stimulent les capacités de R&D et contribuent au développement de la R&D via le recours aux appels à projets. Leur caractère interrégional diminue toutefois quelque peu leur effet levier sur le territoire et il s'avère nécessaire d'ancrer davantage leur action en Champagne-Ardenne (notamment pour Materalialia). L'IRT M2P est également concerné par cette nécessité d'ancrage.

En dehors de ces deux pôles, les autres secteurs stratégiques régionaux sont peu structurés et manquent d'appui technique. L'enjeu de structuration et d'approche collective de l'innovation est donc fondamental pour décupler les forces champardennaises.

Synthèse du diagnostic territorial

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement d'une partie des activités de recherche sur des domaines porteurs et innovants (valorisation des agroressources, nanotechnologies, TIC : sécurité et imagerie ...) • Recherche privée plus forte qu'en moyenne nationale • Développement d'activités de recherche en relation avec le tissu économique en reconversion (ex : coutellerie et industrie orthopédique) ou les secteurs de pointe (ex : sécurité et TIC) • Qualité des résultats de recherche et leur valorisation (brevets et transfert) au regard du potentiel scientifique existant • Développement de partenariats publics/privés, en particulier sur des sites géographiques propices à fédérer des activités de recherche (Pomacle- Bazancourt...) • Existence de 2 pôles de compétitivité inter- régionaux : IAR (Industries et agroressources) et MATERIALIA (matériaux innovants et procédés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à attirer ou à créer des entreprises innovantes (la culture d'entrepreneuriat est peu développée) • Faible présence des grands organismes nationaux de recherche • Nombre encore insuffisant d'actions de transfert technologique vers l'industrie • Offre d'enseignement supérieur trop peu attractive • Nombre de chercheurs par thématique trop faible pour atteindre une masse critique et une forte visibilité • Effort de structuration de l'écosystème de l'innovation encore insuffisant • Déficit de ressources humaines qualifiées, taux d'encadrement plutôt faible dans les PME et absence de centre de décision de grands groupes en région

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières utilisant le potentiel des agroressources (matériaux, énergies, écotechnologies...) • Possibilité d'attirer des compétences complémentaires grâce à l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (École centrale Paris, AgroParisTech, Sciences-Po, EPF...) • Politiques partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la région parisienne renforcée par la mise en place de la ligne à grande vitesse • Difficulté à construire des projets en commun et à consolider des partenariats extérieurs, notamment à l'échelle européenne • Risque d'un investissement en

Opportunités	Menaces
<p>interrégionales (PRES UFECAP) et infrarégionales (URCA/UTT/grandes écoles) en émergence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture de l'innovation en progression dans un environnement en cours de structuration • Volonté des acteurs des SHS de se restructurer et de se recentrer sur la professionnalisation • Émergence de thématiques nouvelles inscrites dans une démarche interdisciplinaire et à fort potentiel de développement (longévité et vieillissement, santé, maîtrise des risques, agroressources..., incluant les SHS...) 	<p>moyens humains insuffisant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche extrarégionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de visibilité et de reconnaissance des établissements corrélativement à la faiblesse de leurs effectifs • État de l'immobilier universitaire

DE LA SRI A LA S3 EN CHAMPAGNE-ARDENNE

La mise en place d'un processus de concertation et de construction partenariale

À partir du diagnostic réalisé au cours du dernier trimestre 2012, l'État et la Région ont lancé en décembre 2012 des groupes de travail sur les grands thèmes de réflexion, correspondant peu ou prou aux objectifs thématiques (OT) des futurs programmes opérationnels (PO). Le choix en Champagne-Ardenne a été de ne pas utiliser les compétences d'un cabinet-conseil.

Un groupe, copiloté par la DRRT et la direction ESRI de la Région, s'est ainsi constitué sur la thématique « recherche, transfert, innovation » avec pour objectif d'élaborer une S3 préalablement à la définition des objectifs et actions à inscrire dans les PO en lien avec la thématique RDI.

Dès janvier, le groupe s'est mis à travailler sous forme d'une réunion plénière mensuelle et de réunions de travail thématiques, ceci jusque fin avril/début mai. Les réunions plénières ont rassemblé entre 50 et 70 participants (chercheurs, services collectivités et État, consulaires, pôles de compétitivité, agences, centres techniques...).

La 1^{ère} réunion a consisté en discussions ouvertes pour définir les thèmes majeurs, reconnus comme force du territoire, sur lesquels focaliser la réflexion.

6 thématiques ont ainsi été alors identifiées comme base de travail :

- Bioraffinerie et agriculture durable.
- Matériaux fonctionnalisés.
- Qualité de vie et services à la personne (incluant volet domomédecine).
- Énergie.
- Prévention, gestion des risques.
- Vitiviniculture durable.

Un thème transverse sur l'accompagnement des entreprises, l'écosystème régional d'innovation a aussi été défini.

Des animateurs de ces groupes de travail ont été désignés, chaque groupe s'est réuni 2, 3 ou 4 fois sur la période. Les groupes ont rassemblé entre 10 et 20 participants ; celui sur l'énergie n'est pas parvenu à se constituer faute de participants.

Ce thème a ainsi été écarté, ne semblant pas refléter l'activité de recherche et d'innovation régionale.

A ce stade, le choix a été fait de ne pas associer les entreprises, l'exercice étant très conceptuel.

Chaque groupe a travaillé à approfondir le diagnostic initial sur la thématique considérée, à recenser les acteurs régionaux, les projets structurants (ANR, FUI, PIA, PCRD...), à lister les coopérations interrégionales et à recenser les autres régions impliquées sur un thème identique ou proche, à faire émerger ensuite des enjeux. La SRI, et son évaluation en 2011, a également servi de base de travail.

Mi-mai, 4 thèmes faisaient consensus au sein du groupe, avec 4 thèmes interface :

- Bioraffinerie.
- Fonctionnalisation des matériaux.
- Santé, qualité de vie et services à la personne.
- Prévention, gestion des risques industriels et environnementaux.

À l'interface entre thèmes, des « sous-thèmes » sont apparus comme également importants : les agromatériaux (interface bioraffinerie et matériaux), l'agriculture, la viti et la viticulture durables (interface bioraffinerie, qualité de vie, prévention des risques), les matériaux pour la santé avec notamment l'industrie des prothèses en titane (interface santé, fonctionnalisation matériaux, prévention des risques).

Les travaux des groupes ont fait ressortir la nécessité de renforcer les collaborations interrégionales de recherche, notamment avec la Picardie sur la bioraffinerie, la Lorraine sur les matériaux et leur mise en forme.

Une rencontre avec chacune des régions voisines a eu lieu fin mai/ début juin ; une volonté de montrer des complémentarités entre nos stratégies sur ces thèmes partagées a été indiquée lors de ces rencontres. La manière de le faire n'était néanmoins pas arrêtée.

L'étape suivante a été la consultation des entreprises.

La méthode choisie a été de bâtir les chaînes de valeur des domaines présélectionnés, d'identifier et de répartir les entreprises régionales sur ces chaînes, puis de sélectionner une trentaine d'entreprises représentatives pour les interroger.

Un Comité de pilotage Etat/Région -constitué des 2 vice Présidents en charge des questions d'ESRI et du développement économique, des services de la Région et de l'Etat, de l'agence CARINNA- a été mis en place pour piloter cette mission.

La Région s'est appuyée sur un prestataire pour réaliser ce travail d'échange avec les entreprises : après quelques entretiens préalables avec les animateurs des groupes de travail, 27 entretiens avec des entreprises régionales ont pu se dérouler de mi-octobre à mi-novembre. Avant le dernier comité de pilotage, une consultation des deux universités a été faite pour leur livrer les évolutions et recueillir leur avis avant l'arrêt des thèmes.

A partir de la démarche de découverte entrepreneuriale S3, quatre domaines d'innovation stratégique, un domaine émergent, et trois axes transversaux ont été retenus.

Trois domaines d'innovation stratégique « intégrateurs »

A l'issue de la consultation des entreprises, et après croisement avec les thématiques académiques et les enjeux du territoire préalablement identifiés lors du processus de concertation et de construction partenariale, trois domaines d'innovation stratégiques « intégrateurs » ont été mis en exergue :

- Le développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables (*mots clés : écologie industrielle / bioénergies / agromatériaux / biomolécules / diminution des intrants / éliciteurs et phytosanitaires verts / machinisme agricole adapté et innovant / agro-industrie compétitive / mobilisation de la ressource / écologie circulaire/ équilibre alimentaire-non alimentaire/ acceptabilité...*);
- L'optimisation des performances, de la transformation et de l'utilisation des matériaux ; cela sous-tend une intégration très forte de la chaîne numérique dans les procédés industriels y compris l'outillage, de la conception à la fin de vie des matériaux, en passant par des moyens d'essais dédiés (*mots clés : savoir-faire et capitalisation, simulation numérique, rétroconception, bases de données et logiciels, caractérisation, comportement, essais, prototypage (rapide), fabrication rapide, optimisation et automatisation des procédés industriels, capteurs, traitements de surface, formation...*)
- La création d'offres de soins et de services aux personnes fragiles ou dépendantes pour mieux vieillir dans les territoires en y développant de nouvelles activités et en mettant en réseau les acteurs (*mots clés : domomédecine*)

/ e-santé / dispositifs médicaux / réparation cellulaire / habitat adapté / services à la personne / modèle économique / sciences humaines et sociales);

Un domaine d'innovation stratégique « émergent »

- L'appui aux initiatives, projets de RDI et expérimentations pour mettre en place des solutions de gestion intelligente de l'énergie, en lien avec la production importante, variée (nucléaire, bioénergie, éolien) et disséminée (pour les 2 dernières) sur le territoire, celui-ci s'avérant ainsi bien adapté pour traiter les problématiques de transport, de gestion du réseau et de stockage d'énergie.

Trois axes transversaux

Ils viennent en soutien des domaines technologiques, ils ont vocation à venir apporter une dimension plus méthodologique (travail en réseau, croisement des compétences et métiers...), une approche plus sociétale et territoriale (nouveaux métiers, nouvelles pratiques et modes de vie...), toutes deux indispensables pour apporter des réponses globales aux enjeux de cette région :

- Soutenir l'innovation dans les entreprises et notamment les PME via un écosystème régional efficient pour innover (mots clés : réseau d'acteurs, veille et diffusion information, ingénierie de projets, accompagnement des PME, suivi, évaluation) ;
- Stimuler l'innovation sociale pour assurer le développement de nos territoires (mots clés : nouveaux modèles économiques, services, maintien population, attractivité, interdisciplinarité, expérimentation, mise en réseau d'acteurs) ;
- Faire de la Champagne-Ardenne un territoire numérique, la diffusion de services numériques apparaissant comme un moyen de répondre aux enjeux du territoire et faisant partie des actions identifiées à développer dans le cadre des domaines de spécialisation (mots clés : usages numériques, haut débit, accompagnement au changement).

Ceci a fait l'objet d'un échange avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur le 4 décembre 2013 et ont été validés par le Comité de pilotage qui s'est tenu le même jour.

Les domaines et axes transversaux sont déclinés de manière détaillée dans le livrable complet de la S3.

Il est à noter que le thème sur la prévention et gestion des risques n'apparaît plus comme un domaine d'innovation en soi, le tissu économique n'étant pas là pour s'adosser à la recherche et porter l'innovation ; ces questions sont néanmoins bien présentes et ces sujets sont intégrés dans les trois domaines d'innovation stratégique.

De même, la viticulture ne se retrouve que partiellement dans cette S3, en lien avec la bioraffinerie sur certains aspects mais pas sur les questions d'œnologie, qui est un domaine d'excellence de la région, à travers son produit d'exception qu'est le champagne ainsi que de son offre de formations.

Il semble donc souhaitable de pouvoir accompagner des travaux de recherche et d'innovation sur ces questions si, réalisés dans une logique collaborative, ils viennent conforter l'économie régionale du champagne.

Cette démarche se veut évolutive, elle va se poursuivre pour faire vivre la S3, l'actualiser autant que de besoin, en lien avec les évolutions qui apparaîtront sur le territoire, le contexte national ou international.

Il s'agit ainsi d'une 1ère version de la S3 arrêtée fin 2013, pour la partager avec la Commission européenne, l'Etat et tous les acteurs régionaux concernés.

Un travail de diffusion va être réalisé au cours des 3 premiers mois de 2014 ; une présentation (forme restant à préciser) sera faite lors des 9èmes Assises recherche & entreprises le 1^{er} avril 2014.

LES PROPOSITIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE DE LA S3

Le « guide pour la préparation des régions françaises » précise que la gouvernance de la S3 doit veiller à une intégration étroite entre la S3 et les stratégies locales. Son élaboration comme sa mise en œuvre requièrent une implication forte du politique et une stabilité institutionnelle.

Les responsables politiques régionaux doivent s'appuyer sur des partenariats larges et efficaces, en favorisant en amont une appropriation forte de la démarche. La mise en place d'une approche structurée reposant sur autant de comités et groupes de travail jugés nécessaires à la démarche, garantissant à chaque étape la rigueur et la transparence des processus de décision et d'arbitrage, est recommandée.

La logique de priorisation définie au niveau stratégique et la légitimité des choix de concentration renforcée des ressources de la région doivent être expliquée à l'ensemble des acteurs.

Certaines missions peuvent être déléguées et des responsables d'actions et de projets désignés, la cohérence étant assurée par la définition claire de critères de convergence stratégique.

Dans ce contexte, la gouvernance de la S3 reprendra le schéma de structuration de la SRI de 2008 :

- Au niveau stratégique : **un comité stratégique régional de l'innovation**, regroupant, autour de l'Etat du Conseil régional, l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation : les conseils généraux, les grandes agglomérations; les pôles de compétitivité, les clusters, les agences CADEV et CARINNA, BPI France, les Chambres consulaires régionales, le CESER, les partenaires sociaux, les organismes de formation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des chefs d'entreprises. Cette assemblée se réunira une fois par an et jouera le rôle de plate-forme d'information, de concertation et de réflexion.
- Au niveau opérationnel : **un comité opérationnel**, rassemblant les membres de l'exécutif du Conseil régional concernés, les services de la Région et les services de l'Etat impliqués, BPI France, les deux universités. Son rôle sera de préparer le comité stratégique régional de l'innovation.

Par rapport à la période précédente, la structuration sera infléchie à deux niveaux :

Au niveau opérationnel, il s'agira de définir des modalités d'animation qui permettent d'être en capacité :

- **De faire remonter des projets** qui s'inscrivent dans les domaines d'innovation stratégique (DIS) de la S3 et qui pourront être programmés dans le cadre du futur PO 2014-2020.
- **D'animer** si besoin les DIS, proposer des redéfinitions de leur périmètre, proposer l'ajout d'autres DIS non pris en compte initialement.

Au niveau stratégique, il s'agira de disposer d'une instance qui permette :

- D'assurer **l'articulation** de la S3 avec la **programmation FEDER** (décider de la programmation des projets relevant des DIS) mais également avec le SRDEII.
- **De suivre** la mise en œuvre de la S3 dans le cadre de la programmation FEDER.

- De **décider** des **réorientations** des domaines de spécialisation et des axes transversaux de la S3 dans la mesure où celle-ci est conçue comme un processus évolutif.

Aussi, une **gouvernance « légère » sera mise en place à chacun de ces deux niveaux pour animer et suivre la mise en œuvre de la S3**. Des synergies seront recherchées au maximum ; un suivi des actions cofinancées par les fonds structurels sera effectué, notamment de celles relevant de l'OT1 mais pas seulement.

Enfin, le **tableau de bord régional de la recherche et de l'innovation**, mis en place dans le cadre de la SRI en 2007 et piloté par CARINNA, sera actualisé pour être **l'outil de mesure (indicateurs) des actions de la S3**.

